

	Désignation d'un (e) secrétaire de séance
	Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2023
	Informations générales
	Compte-rendu de délégations du Maire
	<b>PROJETS DE DELIBERATIONS</b>
<b>1</b>	<b>Sport</b>
	Paris 2024 – Accueil délégation étrangère - Signature du contrat entre la Ville et le Comité National Olympique d'Arabie Saoudite - Autorisation
<b>2</b>	<b>Finances -Budget</b>
	Budget primitif 2024 – Budget principal
	Règlement financier – Mise à jour
<b>3</b>	<b>Finances - Subvention</b>
	Attribution des subventions aux associations culturelles - Autorisation
	Attribution des subventions aux clubs sportifs - Autorisation
<b>4</b>	<b>Enfance – Jeunesse - Education</b>
	Projet d'extension de l'école Coluche – Modalités de financement
	Conventions entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Ville - Renouvellement
<b>5</b>	<b>Solidarité Intercommunale</b>
	Contrat de mise à disposition du bus municipal au profit de la commune de Poses - Autorisation
<b>6</b>	<b>Solidarité - Autonomie</b>
	Adhésion à la Fédération Française des Villes et Conseils des Sages - Autorisation
	Cabinet d'études « Beguinage et compagnie » – Intervention dans le cadre de l'accompagnement à la démarche « Villes amies des aînés » - Autorisation
<b>7</b>	<b>Développement urbain</b>
	Foncier – Ancien collègue Pierre Mendès France – Rachat des terrains à l'EPF Normandie - Approbation
	Foncier – Ancien collègue Pierre Mendès France – Vente des terrains à Nexity - Approbation
	Foncier - Chaussée des Berges – Vente d'un terrain à « Pollens Création » - Approbation
	Foncier - Chaussée des Berges – Construction de 100 logements - Vente d'un terrain à « 3F Normandie » Approbation
	Foncier – Parc des Sports – Achat de terrains à l'EPF Normandie - Approbation
	Urbanisme – Plan de sauvegarde de la Garancière – Avenant n°2 à la convention de plan de sauvegarde
<b>8</b>	<b>Emploi</b>
	Signature d'une convention de revitalisation entre l'entreprise Janssen-Cilag et la Ville - Autorisation
<b>9</b>	<b>Ressources Humaines</b>
	Mise à jour du tableau des effectifs
	<b>Questions diverses</b>

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE SEANCE**

12 février 2024

**DATE DE CONVOCATION**

06 février 2024

**DATE D’AFFICHAGE**

14 février 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE 33

PRESENTS 22

PROCURATION(S) 10

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent :** M. THIERY

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUTTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

### COMPTE RENDU DE DELEGATIONS DE M. LE MAIRE

Par délibération n°20/05/02 du 26 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

### ACTIONS EN JUSTICE (Art. L.2122-22 – 16° - Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision DCM-2023-008 - Portant désignation d'un avocat – requête en contestation du décompte général par « SAS Etablissements PONLINGUE » lot 3 – Marché de travaux -complexe sportif Léo Lagrange.

**Désignation** de la SELARL Huon Sarfati, cabinet d'avocats, 105, allée Paul Langevin 76230 BOIS GUILLAUME, afin de représenter la commune de Val-de-Reuil, défenderesse, devant le tribunal administratif de Rouen suite à la requête n°2301047 déposée par la SAS Etablissements POULINGUE.

Accuse de réception en préfecture  
A027M012-20240212B-24-02-CR-AU  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

**DEMANDES DE SUBVENTIONS** (Art. L.2122-22 – 23° - Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision DCM 2023-014 - Demande de subvention - Région Normandie – Programme FEDER 2021-2027 - Etat – Dotation Politique de la Ville 2022 -Végétalisation des espaces urbains et des cours d'école de Val-de-Reuil

**Sollicitation** d'une aide financière auprès de la Région Normandie – « Programme FEDER 2021-2027 » – « travaux groupes scolaire de Val-de-Reuil »

Assiette subventionnable : 1 256 646,00 € HT

Taux de subvention sollicité auprès de l'Etat : 59,1%, soit 743 081,00€ HT.

Décision DCM 2023-019 - Demande de subvention – dans le cadre de l'appel à projet « Dotation Politique de la Ville (DPV) 2023 » – Etat – programme 2023, de travaux dans les groupes scolaires de Val-de-Reuil.

**Sollicitation** d'une aide financière auprès de l'Etat – « Dotation Politique de la Ville (DPV) 2023 » – « travaux groupes scolaire de Val-de-Reuil »

Assiette subventionnable : 342 169,00 € HT

Taux de subvention sollicité auprès de l'Etat : 80%, soit 273 735,00€ HT.

Décision DCM 2023-020 - Demande de subvention – dans le cadre de l'appel à projet « Dotation Politique de la Ville (DPV) 2023 » – Etat – « Plan Vélo (phase 2)

**Sollicitation** d'une aide financière auprès de l'Etat – « Dotation Politique de la Ville (DPV) 2023 » – « Plan vélo »

Assiette subventionnable : 73 675,00 € HT

Taux de subvention sollicité auprès de l'Etat : 80%, soit 58 940,00€ HT.

Décision DCM 2023-021 - Demande de subvention, Dotation Politique de la Ville 2023 « Les voyages extraordinaires de Jules Verne » - Eté 2023.

**Sollicitation** d'une aide financière auprès de l'Etat – dans le cadre de l'appel à projet « Dotation Politique de la Ville (DPV) 2023 »

Assiette subventionnable : 156 500 € HT

Taux de subvention sollicité auprès de l'Etat : 54%, soit 85 000.00 € HT.

**FIXATION DES TARIFS DE LIEUX PUBLICS** (Art. L.2122-22 – 16°  
- Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision DCM 2023-018 – Fixation des tarifs de location d'équipements sportifs

**Fixation** des tarifs de location des équipements sportifs du Parc Olympique applicables à compter de la signature de la présente décision comme suit :

- Gymnase du Parc : Tarif forfaitaire de 1 000 € / journée
- Salle de gymnastique du Parc Olympique : Tarif forfaitaire de 500 € / journée

Toute journée entamée restant due.

Ces tarifs ne sont pas applicables aux réunions à fins non lucratives des associations dont l'objet social revêt un intérêt public local.

**MARCHES PUBLICS** (Art. L.2122-22 – 4° - Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision DCM 2023-025 - Attribution du marché public de prestations intellectuelles n°m2023/04 relatif la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour l'implantation d'exploitations d'agriculture urbaine.

**D'attribuer** le marché pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour l'implantation d'exploitations d'agriculture urbaine à la SAS CYCLOPONICS sise 74, rue de la Chapelle à PARIS (75018) pour un montant de 32 350.00 € HT soit 38 820.00 € TTC.

Décision DCM 2023-026 - Attribution du marché pour les prestations de vérification annuelle et de maintenance des extincteurs dans différents bâtiments communaux,

**D'attribuer** le marché pour les prestations de vérification annuelle et de maintenance des extincteurs dans différents bâtiments communaux, à la société EUROFEU SERVICES sise 12, rue Albert REMY à SENONCHES (28250).

Dont le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Minimum HT	Maximum HT
35 000,00 €	120 000,00 €

Décision DCM 2023-027 - Attribution de l'accord-cadre de fournitures courantes et de services n°m2023/05 relatif à la location en longue durée de véhicules utilitaires électriques.

**D'attribuer** le marché pour la location en longue durée de véhicules utilitaires électriques, à la SAS JARDINS LOISIRS, mandataire solidaire du groupement conjoint constitué par la SAS Jardins Loisirs 77, la SAS CCLS et la SAM Monaco Active Technology,

Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Minimum HT	Maximum HT
200 000,00 €	600 000,00 €

Décision DCM 2023-028 - Conclusion des avenants 2, au marché n° m2021/18 relatif à l'aménagement des espaces publics de la dalle lot 02 – génie civil

**Conclusion** d'un avenant n°2 au marché M2021/18 relatif à l'aménagement des espaces publics de la Dalle - Lot 02 – Génie Civil, avec la société COLAS France, Etablissement Génie Civil Grand Ouest sise Le Parc – CS9 – Spay à ALLONNES CEDEX (72703).

L'avenant avait pour objet l'ajout de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires, pour un montant de : 51 291.04 € HT.

Décision DCM 2023-029 - Conclusion des avenants 2, des lots 1 à 3 au marché M2020/06 relatifs à l'entretien des espaces verts de la Ville

**Conclusion** des avenants n°02 au marché M2020/06 relatifs à l'entretien des espaces verts de la Ville – Lot 01 – Zone Nord, Lot 02 – Zone Centre, Lot 03 – Zone Sud. avec le mandataire ID VERDE du groupement ID VERDE/ PINSON PAYSAGE NORMANDIE /VALLOIS, sis 52, rue Edmond Mailloux – BP 325 27103 VAL-DE-REUIL Cedex, les avenants n

Les avenants ont eu pour objet la modification du périmètre des typologies d'entretien des espaces verts de la Ville.

L'incidence financière des avenants n°02 sur le montant du marché initial pour le Lot 01 – Zone Nord est de – 7831,95€ HT  
Lot 02 – Zone Centre est de -41 961.34 € HT  
Lot 03 – Zone Sud est de 9 058.39€ HT.

Décision DCM 2023-030 - Attribution de l'accord-cadre de fournitures courantes et de services n°m2023/06 relatif à la maintenance des appareils de lavage de la ville

**D'attribuer** le marché pour les prestations de maintenance des appareils de levage de la Ville, à la société KONE sise ZI de la Sphère à HEROUVILLE SAINT CLAIR (14200).

Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Minimum HT	Maximum HT
20 000,00 €	200 000,00 €

Décision DCM 2023-036 – Conclusion d'un avenant 3 au marché n° m2021/18-01 - relatif à l'aménagement des espaces publics de la dalle - lot 01 – VRD étanchéité.

**Conclusion** de l'avenant 3 au marché M2021/18-01 relatif à l'aménagement des espaces publics de la dalle – Lot 01 VRD Etanchéité, avec la SAS ASTEN, sise 27 boulevard industriel - CS 20065 - 76302 SOTTEVILLE LES ROUEN Cedex.

L'avenant avait pour objet l'ajout de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires et la mise à jour des quantités, compte-tenu des prestations réellement réalisées. Ledit avenant avait pour incidence + 141 987,42 € HT, soit 7,12% d'augmentation par rapport à l'avenant 2.

Décision DCM-2023-037 – Conclusion d'un avenant 5 au marché l'exploitation maintenance chauffage, ECS, ventilation des installations techniques des bâtiments

**Conclusion** de l'avenant n° 05 au marché M2017/04 relatif à l'exploitation maintenance chauffage, ECS, ventilation des installations techniques des bâtiments La Ville conclut avec la société ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE SOLUTIONS, sise 2, bis rue d'Alembert 76140 LE PETIT QUEVILLY,

L'avenant avait pour objet la modification du périmètre du marché. Ces modifications correspondaient aux évolutions suivantes :

- La prise en charge des nouvelles installations techniques suivantes :
  - Complexe sportif Léo Lagrange :
    - Ensemble des équipements de production et distribution du chauffage, eau chaude et ventilation ;
    - Centrale photovoltaïque : mission de type P2.
- L'intégration du Plan de Sobriété Energétique, entraînant la modification des températures contractuelles de consigne intérieure ;
- Le retrait du Gymnase Léo Lagrange des prestations du titulaire.

Cet avenant a eu une incidence financière de 16 509.35 € HT ;

Décision DCM-2023-038 - Attribution de l'accord-cadre de fournitures courantes et de services M23\_12 relatifs aux de prestations de nettoyage

des locaux et vitreries des bâtiments communaux de la ville de Val-de-Reuil - lot 01 (réserve)

**D'attribuer** le Lot 01 - Groupes scolaires et piscine municipale (Marché réservé) du marché relatif aux prestations de nettoyage des locaux et vitreries des bâtiments communaux de la Ville à la SARL ODS PROPLETE, sise P.A des Lacs – rue du 10 mai 1981 à VAL-DE-REUIL (27100). Pour un montant maximum HT de 450 000,00€.

**FIXATION DES TARIFS DES DROITS DE VOIRIES** (Art. L.2122-22 – 16° - Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision DCM-2023-031 - Fixation du montant de la redevance due pour occupation du domaine public routier communal aux fins de l'exploitation des infrastructures par les opérateurs de télécommunications.

**Fixation des tarifs** à compter du 1er octobre 2023, le montant de la redevance due par les exploitants de réseaux ouverts au public à raison de l'occupation du domaine public routier communal est comme suit :

<b>Artères</b> <b>(en € / km)</b>	
<b>Souterraines</b>	<b>Aériennes</b>
41.29	55.05

**CONCESSION FUNERAIRE** (Art. L.2122-22 – 8° - Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision DCM-2023-032 - Rétrocession d'une concession funéraire

**Rétrocession** de la concession N°10 case n°60 du Colombarium de la commune.

**CREATION ET MODIFICATION DE REGIE** (Art. L.2122-22 – 7° - Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision DCM-2023-033 Modification de la régie d'avances direction enfance jeunesse éducation

**Abrogation** de l'arrêté n° P/2013-072 en date du 7 novembre 2013 instituant une régie d'avances pour les dépenses du service petite enfance et l'arrêté n° P/2018/239 en date du 25 juin 2018 portant modification de l'intitulé de la régie d'avances Petite Enfance par la régie d'avances intitulé Direction Enfance Jeunesse Education.

Il est institué une régie d'avances auprès de la Direction PERHYS,

Cette régie est installée à l'hôtel de Ville, 70, rue Grande à Val-de-Reuil (27100).

Le présent compte-rendu de délégations sera transmis à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Marc-Antoine JAMET**



## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
12 février 2024

DATE DE CONVOCATION  
06 février 2024

DATE D'AFFICHAGE  
14 février 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 22

PROCURATION(S) 10

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent :** M. THIERY

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUTTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

### Délibération N°01

#### SPORTS – SIGNATURE DU CONTRAT ENTRE LA VILLE DE VAL-DE-REUIL ET LE COMITE NATIONAL OLYMPIQUE D'ARABIE SAOUDITE

M. le Maire expose au Conseil municipal,

En 2024, la France et Paris accueilleront les Jeux Olympiques et Paralympiques. Du 26 juillet au 11 août puis du 28 août au 8 septembre 2024, le plus grand événement sportif planétaire rassemblera plus de 4 milliards de téléspectateurs, 13,5 millions de spectateurs, 45 000 volontaires et 15 000 athlètes de 206 nations.

Ces jeux, tradition millénaire et universelle, sont une combinaison unique de rendez-vous sportifs, culturels et de performances événementielles auxquelles la Ville de Val-de-Reuil entend participer et entend faire partager au plus grand nombre. Le passage du *Relais de la Flamme*, le samedi 6 juillet 2024, sera une formidable occasion de le démontrer.

Plusieurs délégations étrangères se sont intéressées aux équipements du territoire roivalois, labellisés *Centre de Préparation aux Jeux* (stades d'athlétisme couvert et découvert du Parc des sports, complexe Léo-Lagrange, bassin d'aviron). Leurs qualités, leur localisation dans un cadre

Accusé de réception en préfecture  
N° 240200001  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception en préfecture : 13/02/2024

environnemental agréable et l'éventail de services que nous sommes en capacité de proposer ont séduit le Canada et l'Arabie Saoudite.

En ce qui concerne l'Arabie Saoudite, un protocole d'accord a été signé en juillet dernier, à Val-de-Reuil, entre le Comité Olympique et Sportif Saoudien, la Région Normandie et les différentes collectivités normandes dans lesquelles les sportifs saoudiens s'entraîneront. Ce protocole d'accord doit être précisé pour chacune des communes.

Après de nombreux échanges, avec le concours de la Région Normandie pour les transports intramuros des hôtels aux équipements sportifs, nous nous entendons avec le Comité Olympique et Sportif Saoudien sur la conclusion du contrat ci-annexé.

Pour ses entraînements, le Comité Olympique et Sportif Saoudien a choisi le stade couvert Jesse-Owens, sa salle d'échauffement et sa salle de musculation ainsi que la piste d'athlétisme extérieure pour les entraînements des sportifs qualifiés en athlétisme, en judo, en taekwondo et en haltérophilie. La liste des disciplines est susceptible d'évoluer en fonction des sélections.

Pour son hébergement, outre les sportifs s'entraînant à Val-de-Reuil dans les disciplines mentionnées ci-dessus, c'est dans notre Ville, dans un hôtel du Parc d'Affaires des Portes, que séjourneront également les sportifs sélectionnés en aviron, escrime et natation.

Le contrat proposé en annexe détaille les conditions d'accueil. Il comporte un certain nombre d'options que la délégation saoudienne sélectionnera au regard du nombre de sportifs qualifiés. Comme l'ont fait les paravolleyeuses canadiennes au début du mois de novembre, les sportifs saoudiens réserveront des temps d'échanges avec la population, les associations sportives, les médias. La mise à disposition des équipements et les services rendus par la collectivité seront facturés.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité**

- **ACTE** l'accueil de la délégation olympique d'Arabie Saoudite,
- **APPROUVE** les termes du contrat annexé à la présente délibération, qui précisent les engagements réciproques de la Ville et de la délégation accueillie,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le contrat et tout avenant y afférant,
- **ACCEPTE DE PERCEVOIR** les recettes liées à la conclusion de ce contrat.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Marc-Antoine JAMET**



A handwritten signature in black ink, reading 'Marc-Antoine Jamet', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large, sweeping initial 'M'.



## CONTRAT D'ACCUEIL DE LA DELEGATION OLYMPIQUE D'ARABIE SAOUDITE

La Ville de Val-de-Reuil – désignée ci-après La Ville – est honorée d’avoir été choisie par le Comité National Olympique et Paralympique Saoudien – désigné ci-après SOPC – pour être la principale base-arrière des sportifs saoudiens qualifiés aux Jeux Olympiques de Paris 2024 ainsi que de leurs entraîneurs et encadrants, dans les disciplines suivantes : athlétisme, escrime, judo, aviron, natation, taekwondo, haltérophilie, tir, tir à l’arc et tennis de table. La liste des disciplines sportives mentionnées est donnée à titre indicatif et est susceptible d’évoluer (ajout ou suppression de sports).

Les bases de ce partenariat pourront être étendues à l’accueil des sportifs qualifiés aux Jeux Paralympiques de Paris 2024 selon des conditions qu’il conviendra de définir ultérieurement.

Les éléments de la présente proposition concernent, d’une part, les conditions d’accueil et d’utilisation des équipements situés sur le territoire de Val-de-Reuil, dont la Ville a la propriété ou la gestion, pour l’athlétisme, pour le judo, pour le taekwondo, pour l’haltérophilie, et d’autre part, les conditions d’accueil réservées à l’ensemble de la délégation, toutes disciplines confondues, du fait du caractère central de Val-de-Reuil dans le dispositif choisi par la délégation saoudienne.

Cette proposition n’intègre pas les prestations suivantes :

- Les prestations hôtelières,
- La mise à disposition des infrastructures de la base de loisirs pour la préparation des épreuves d’aviron,
- Les prestations de sécurité complémentaires réalisées par des entreprises privées spécialisées.

Les conditions financières de ces prestations seront directement négociées entre la



## OLYMPIC DELEGATION HOSTING AGREEMENT FOR SAUDI ARABIA

The Town of Val-de-Reuil, hereinafter referred to as “The Town”, is honored to have been chosen by the Saudi National Olympic and Paralympic Committee, hereinafter referred to as “SOPC”, to serve as the main host town for Saudi athletes qualified for the Paris 2024 Olympic Games, along with their coaches and support staff, in the following disciplines: athletics, fencing, judo, rowing, swimming, taekwondo, weightlifting, shooting, archery and table tennis. The list of mentioned sports disciplines mentioned is provided for reference and is subject to change (addition or removal of sports).

The terms of this partnership may also be extended to accommodate qualified athletes for the Paris 2024 Paralympic Games, subject to conditions to be determined later.

The elements of this proposal cover, on the one hand, the conditions for hosting and using the facilities located within the territory of Val-de-Reuil, which the Town either owns or manages, for athletics, judo, taekwondo and weightlifting. On the other hand, it includes the hosting conditions reserved for the entire delegation, encompassing all disciplines, due to the central role of Val-de-Reuil in the arrangement chosen by the Saudi delegation.

This proposal does not include the following services:

- Hotel services,
- The use of the leisure center’s facilities for rowing event preparation,
- Additional security services provided by specialized private companies.

The financial terms of these services will be negotiated directly between the Saudi delegation and the service providers. The Town will naturally assist the delegation in

délégation saoudienne et les prestataires, étant entendu que la Ville accompagnera naturellement la délégation dans toutes ces démarches pour ce faire.

these negotiations.

Cette proposition tarifaire (voir l'encadré page 8) est valable jusqu'au 28 février 2024. Le règlement sera effectué en 3 versements : la qualification des athlètes étant possible qu'au printemps 2024 (selon le processus officiel d'attribution des quotas de Paris 2024), le SOPC paie 20 % du coût estimé lors de la signature du protocole d'accord. Si à la date du 30 juin 2024, le SOPC retire l'utilisation de l'installation sportive en raison de la non-qualification du sport désigné, le SOPC ne paie rien d'autre mais ne sera pas remboursé. Si l'utilisation est confirmée, le délai de paiement restant sera de 50% à la confirmation de l'utilisation, qui interviendra avant le 30 juin 2024 au plus tard, et de 30% à l'arrivée en Normandie, auxquels il faut ajouter les coûts liés aux options retenues au chapitre F. de ce document et les modifications éventuelles liées aux dates d'arrivée et de départ qui doivent être confirmées.

This pricing proposal (see box page 8) is valid until February 28th, 2024. Payment will be made in 3 installments: as athlete qualification can occur in the spring of 2024 (according to the official process of allocation of the quotas of Paris 2024), SOPC will pay 20% of the estimated cost upon signing the MoU. If, on June 30, 2024, SOPC withdraws the use of the sports facility due to non-qualification of the designated sport, SOPC will not pay anything further but will not be refunded. If the use is confirmed, the remaining payment schedule will be 50% upon confirmation of use, before June 30, 2024, at the latest, and 30% upon arrival in Normandy, which must be added the costs linked to the options retained in chapter F. of this document and possible changes related to arrival and departure dates which must be confirmed.

Les prestations optionnelles décrites au chapitre F. du présent document devront être confirmées à la Ville par le SOPC avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, au plus tard.

The optional services described in chapter F. of this document must be confirmed to the town by SOPC before June 1, 2024, at the latest.

Les factures seront adressées par la Ville au SOPC. Le versement sera effectué par virements au profit de la commune à Trésorerie Les Andelys – RIB 30001 00376 E2780000000 14 – IBAN FR59 3000 1003 76E2 7800 0000 014 – BIC BDFEFRPPCCT.

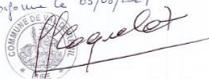
Invoices will be sent by the town to SOPC. Payment will be made by transfers to the town at Trésorerie Les Andelys – RIB 30001 00376 E2780000000 14 – IBAN FR59 3000 1003 76E2 7800 0000 014 – BIC BDFEFRPPCCT.

Banque de France  
1, Rue la Vrillière  
75001 PARIS

TRESORERIE  
LES ANDELYS  
22 AV DE LA REPUBLIQUE  
27700 LES ANDELYS

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00376 E2780000000 14  
IBAN : FR59 3000 1003 76E2 7800 0000 014  
BIC : BDFEFRPPCCT

Cette fiche confirme le 05/08/2021  


Banque de France  
1, Rue la Vrillière  
75001 PARIS

TRESORERIE  
LES ANDELYS  
22 AV DE LA REPUBLIQUE  
27700 LES ANDELYS

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00376 E2780000000 14  
IBAN : FR59 3000 1003 76E2 7800 0000 014  
BIC : BDFEFRPPCCT

Cette fiche confirme le 05/08/2021  


Le SOPC se réserve le droit de faire intervenir un tiers pour payer la prestation correspondante. Il en

SOPC reserves the right to involve a third party to pay for corresponding service. He informs the city

informe la Ville et la renseigne sur la capacité à intervenir de ce tiers.

Le contrat établi entre la Ville et le SOPC pourra être dénoncé à tout moment, sans préavis, par la Ville ou le SOPC, pour cas de force majeure dûment constatée. Cette dénonciation peut concerner tout ou partie du contrat.

En cas d'annulation par la Ville, notifiée par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, la Ville s'engage à rembourser les sommes versées par le SOPC : la totalité des sommes si l'ensemble du contrat est dénoncé, les sommes à proportion d'un équipement ou d'un service si la dénonciation du contrat est partielle. Dès lors que l'annulation est liée à un cas de force majeure dûment constatée, la Ville ne sera soumise à aucune pénalité, ni dédommagement.

En cas d'annulation par le SOPC, notifiée par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, le SOPC demeure redevable des 20 % du montant total de la facture, versés au moment de la signature du contrat. En cas d'annulation par le SOPC, intervenue après le 1<sup>er</sup> juillet 2024, le SOPC sera redevable de 50 % du montant total de la facture.

Cette lettre de proposition fait l'objet d'un vote du Conseil municipal de la Ville de Val-de-Reuil. Elle est signée en anglais et en français.

### **A. Le service de conciergerie**

En plus des personnels présents dans les équipements, une équipe de professionnels de la Ville sera disponible les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 heures à 20 heures, du 14 juillet au 3 août 2024. Ils seront mobilisables sur site et par téléphone.

L'équipe est composée de membres ayant une parfaite connaissance des équipements de la Ville, de son fonctionnement.

Cette équipe pourra fournir tous les contacts sanitaires (contact d'un médecin, d'un infirmier, d'une pharmacie, relation directe avec la Police Municipale de la Ville de Val-de-Reuil, laquelle est composée, à ce jour, de 13 agents).

and informs it of this third party's ability to pay.

The contract established between the town and SOPC may be terminated at any time, without notice, by either the town or SOPC, in duly established cases of force majeure. This termination can apply to all or part of the contract.

In the event of cancellation by the Town, as notified by sending a registered letter with acknowledgment of receipt, the Town commits to reimburse the sums paid by SOPC: the full sums if the entire contract is terminated, or sums proportionate to equipment or service if the contract termination is partial. If the cancellation is due to duly established force majeure, the town will not be subject to any penalties or compensation.

In the event of cancellation by SOPC, as notified by sending a registered letter with acknowledgment of receipt, SOPC remains liable for 20% of the total invoice amount, paid at the time of contract signing. If cancellation by SOPC occurs after July 1<sup>st</sup>, 2024, SOPC will be liable for 50% of the total invoice amount.

This proposal letter is subject to approval by the Municipal Council of the Town of Val-de-Reuil. It is signed in English and French.

### **A. Concierge service**

In addition to the personnel present in the facilities, a team of Town professionals will be available on Monday, Tuesday, Wednesday, Thursday, and Friday, from 8 a.m. to 8 p.m., from July 14 to August 3, 2024. They will be available on-site and by telephone.

The team comprises members with extensive knowledge of the town's facilities and operations.

This team will be able to provide all necessary health contacts (contact with a doctor, nurse, pharmacy, direct contact with the Municipal Police of the Town of Val-de-Reuil, which currently consists of 13 officers).

## **B. Les conditions d'accueil et d'utilisation des équipements pour l'athlétisme, le judo, le taekwondo et l'haltérophilie**

**Les espaces mis à la disposition :** Stade Jesse-Owens, situé Parc des Sports, Chaussée de Ritterhude – 27100 VAL-DE-REUIL.

Stade extérieur composé d'une piste d'athlétisme de 400 m., de 8 couloirs sur 400 m. et un 9<sup>ème</sup> couloir en ligne droite, piste connectée sur quatre couloirs via des capteurs enterrés et reliés à une application smartphone, des aires de lancers de poids, javelot, disque, marteau et de sautoirs pour la longueur, le triple-saut, la hauteur et la perche, adaptés aux normes handisports.

Stade intérieur Jesse-Owens composé d'une piste d'athlétisme de 200 m., de 6 couloirs, des aires de lancers de poids, de sautoirs pour la longueur, le triple-saut, la hauteur et la perche, adaptés aux normes handisports, comprenant également une salle de musculation (2 RPM, 1 rameur, 1 presse à jambe coudée, 1 power rack avec système à double poulie, 1 triple poulie, 2 smith machines, 2 bench presses, 1 barre de traction), une salle d'échauffement (49 m. x 18 m.), une salle de massage, une salle équipée d'un appareil de cryothérapie, un sauna, de deux salles de réunions de 30 et 15 places équipées de vidéo projecteur, vestiaires.

Les athlètes auront accès à l'eau potable.

La délégation a la possibilité de personnaliser les locaux utilisés sous réserve de ne pas modifier la structure du bâtiment et sous réserve d'obtenir l'accord préalable de M. le Maire.

### **Pour les sportifs sélectionnés en athlétisme**

**La période :** du 14 au 29 juillet 2024 inclus.  
Stades extérieur et intérieur.

### **Pour les sportifs sélectionnés en judo**

**La période :** du 14 au 24 juillet 2024 inclus.  
Salle d'échauffement et ponctuellement, notamment un entraînement public, utilisation du dojo du Complexe Léo-Lagrange, situé Route des Sablons – 27100 VAL-DE-REUIL

## **B. Hosting and Use Conditions for Athletics, Judo, Taekwondo and Weightlifting**

**Spaces provided:** Stade Jesse-Owens, located at Parc des Sports, Chaussée de Ritterhude – 27100 VAL-DE-REUIL.

Outdoor stadium with a 400m athletics track, 8 lanes over 400m. and a 9th lane in a straight-line lane, a track connected via sensors buried in the ground to a smartphone application, areas for shot put, javelin, discus, hammer throw, and jump areas for long jump, triple jump, high jump, and pole vault, all adapted to handicap sports standards.

Indoor Jesse-Owens Stadium with a 200m athletics track, 6 lanes, areas for shot put, and jump areas for long jump, triple jump, high jump, and pole vault, all adapted to handicap sports standards, including a weight room (2 RPM, 1 rowing machine, 1 leg press, 1 power rack with double pulley system, 1 triple pulley, 2 smith machines, 2 bench presses, 1 pull-up bar), a warm-up room (49m x 18m), a massage room, a room equipped with a cryotherapy device, a sauna, two meeting rooms with capacities of 30 and 15 people equipped with video projectors, and locker rooms.

Athletes will have access to drinking water.

The delegation has the possibility of personalizing the premises used provided that it does not modify the structure of the building and subject to obtaining the prior agreement of the Mayor.

### **For athletes selected in athletics**

**Period:** from July 14 to 29, 2024 inclusive.  
Outdoor and indoor stadium.

### **For athletes selected in judo**

**Period:** from July 14 to July 24, 2024, inclusive.  
Warm-up room and occasionally, including public training, use of the dojo at the Léo-Lagrange sports complex, located Route des Sablons – 27100 VAL-DE-REUIL

### **Pour les sportifs sélectionnés en taekwondo**

**La période** : du 25 juillet au 3 août 2024 inclus.  
Salle d'échauffement et ponctuellement, notamment un entraînement public, utilisation du dojo du Complexe Léo-Lagrange, situé Route des Sablons – 27100 VAL-DE-REUIL

### **Pour les sportifs sélectionnés en haltérophilie**

**La période** : du 14 juillet au 3 août 2024 inclus.  
Salle de musculation

**Le personnel municipal spécifique au Stade Jesse-Owens** : *a minima*, deux gardiens et un agent de maintenance sont présents à chaque entraînement pour accompagner les athlètes et leurs entraîneurs et pour parer aux éventuels dysfonctionnements.

**L'espace de détente** : l'espace partenaire du stade couvert Jesse-Owens (espace en mezzanine) est proposé comme salle de détente (canapés, tables-basses, téléviseur, réfrigérateur, machine à café, bouilloire, petites collations sucrées et rafraichissements).

**Le ménage** de l'ensemble des locaux est effectué une fois, quotidiennement, y compris les week-ends et jours fériés.

**Les horaires** : les stades couvert et extérieur Jesse-Owens et leurs annexes sont à l'usage exclusif de la délégation saoudienne 6 heures par jour, entre 9 heures et 19 heures. Les créneaux (jours et heures) d'entraînement sont précisés avant l'arrivée de la délégation.

### **Tarifs pour l'utilisation des équipements**

*69 200 € TTC soit 2 000 €/jour pour l'accueil des sportifs en athlétisme, 1200 €/jour pour l'accueil des sportifs en judo, pour l'accueil des sportifs en taekwondo et pour l'accueil des sportifs en haltérophilie.*

### **For athletes selected in taekwondo**

**Period**: from July 25 to August 3, 2024, inclusive.  
Warm-up room and occasionally, including public training, use of the dojo at the Léo-Lagrange sports complex, located Route des Sablons – 27100 VAL-DE-REUIL

### **For athletes selected in weightlifting**

**Period**: from July 14 to August 3, 2024, inclusive.  
Weight room

**Specific municipal staff for Stade Jesse-Owens**: at a minimum, two caretakers and one maintenance worker will be present at each training session to assist athletes and their coaches and address any potential issues.

**Relaxation space**: the partner space in the indoor Jesse-Owens stadium (mezzanine area) is offered as a relaxation room (sofas, coffee tables, television, refrigerator, coffee machine, kettle, small sweet snacks and refreshments).

**Cleaning** of all the premises will be performed once daily, including weekends and holidays.

**Hours**: the indoor and outdoor Jesse-Owens stadiums and their annexes will be exclusively available to the Saudi delegation 6 hours per day, between 9 a.m. and 7 p.m. The training schedules (days and hours) will be specified prior to the delegation's arrival.

### **Rates for Hosting and Use Conditions**

*€69,200 including taxes, equivalent to €2,000 per a day for athletics, €1,200 per a day for judo, for taekwondo and for weightlifting.*

**C. Les autres services proposés et les conditions d'utilisation des équipements pour l'ensemble de la délégation saoudienne, sportifs, entraîneurs et encadrants, hébergée à Val-de-Reuil**

**Les transports :**

**Les mini-bus de la Région**

Les déplacements entre l'hôtel et les lieux d'entraînement (parc des sports pour l'athlétisme, le judo et le taekwondo, base de loisirs pour l'aviron, Maison des sports de Louviers pour l'escrime et l'haltérophilie, piscine de Grand-Couronne pour la natation) pourront s'effectuer à bord de plusieurs mini-bus dédiés à la délégation, mis à la disposition par la Région Normandie. Cet aspect est à traiter avec la Région Normandie.

**Les transferts aéroport-Val-de-Reuil et Val-de-Reuil-Village Olympique**

Ces transferts sont assurés par un chauffeur de la Ville, à bord d'un car ou d'un mini-bus en fonction de la taille de la délégation à transporter.

*Tarif : 12 000 € TTC soit 2400 €/trajet*

**Vélos**

5 vélos à assistance électrique seront mis à la disposition de la délégation pendant l'ensemble de la période.

*Tarifs : 1000 € TTC*

**Les autres équipements sportifs :**

Les équipements suivants seront gracieusement mis à disposition des membres de la délégation saoudienne :

- *La piscine Alice-Milliat (Place aux Jeunes – 27100 VAL-DE-REUIL). Cette piscine dispose de deux bassins de natation de 25 m., ainsi qu'un espace bien-être (sauna et bain à bulles). Des aquabikes ainsi que du petit matériel (palmes, matériel d'aquagym...) peuvent être mis à la disposition sur demande. L'un des bassins peut être découvert.*
- *Les salles de musculation du stade couvert Jesse-Owens (Parc des Sports – Chaussée de Ritterhude – 27100 VAL-DE-REUIL) et du complexe Léo-Lagrange (Route des Sablons –*

**C. Other Services and Conditions for the Entire Saudi Delegation, including Athletes, Coaches, and Support Staff, housed in Val-de-Reuil**

**Transportation:**

**Regional Mini-Buses**

Transportation between the hotel and training venues (Parc des Sports for athletics, judo and taekwondo, leisure center for rowing, Maison des sports de Louviers for fencing and weightlifting, Grand-Couronne pool for swimming) can be provided using several mini-buses dedicated to the delegation, made available by the Normandy Region. This aspect is to be handled with the Normandy Region.

**Airport-Val-de-Reuil and Val-de-Reuil-Olympic Village transfers**

These transfers will be provided by a municipal driver using a bus or mini-bus depending on the size of the delegation to be transported.

*Price: €12,000 including taxes, equivalent to €2,400 per trip*

**Bicycles**

Five electric-assist bicycles will be available to the delegation throughout the entire period.

*Prices: 1000 € including taxes*

**Other Sports Facilities:**

The following facilities will be made available of the Saudi delegation free of charge:

- *Alice-Milliat swimming pool (Place aux Jeunes – 27100 VAL-DE-REUIL). This pool has two 25-meter swimming pools, as well as a wellness area (sauna and whirlpool). Aquabikes and small equipment (fins, aquagym equipment, etc.) can be made provided upon request. One of the pools can be uncovered.*
- *The weight rooms of the Jesse-Owens indoor stadium (Parc des Sports – Chaussée de Ritterhude – 27100 VAL-DE-REUIL) and of the Léo-Lagrange complex (Route des Sablons*

27100 VAL-DE-REUIL) pourront être mises à la disposition des sportifs sélectionnés en aviron, en haltérophilie, en escrime et en natation, sur des créneaux qu'il conviendra de définir en amont.

- *Le complexe Bernard-Lacoste (Parc des Sports – Chaussée de Ritterhude – 27100 VAL-DE-REUIL)* permet de pratiquer le tennis sur des courts intérieurs ou extérieurs et le squash (2 courts de squash accessibles aux personnes handicapées). Sur réservation en amont, les sportifs saoudiens pourront bénéficier d'un créneau pour pratiquer le tennis ou le squash.
- *Le complexe gymnique (Parc des Sports – Chaussée de Ritterhude – 27100 VAL-DE-REUIL)* est composé de deux salles pour la gymnastique compétitive, gymnastique douce, salle de yoga, cirque... Sur réservation en amont, les sportifs saoudiens pourront bénéficier d'un créneau pour s'entraîner dans ces salles.
- *Le gymnase du Parc (Parc des Sports – Chaussée de Ritterhude – 27100 VAL-DE-REUIL)* est adapté à la pratique du handball, du tennis de table, du roller, de l'escrime, du futsal et de l'escalade. Sur réservation en amont, les sportifs saoudiens pourront bénéficier d'un créneau pour s'y entraîner.
- *Le gymnase Alphonse-Allais (Route des Lacs – 27100 VAL-DE-REUIL)* est idéal pour la pratique du handball. Il possède des tribunes de 600 places. Sur réservation en amont, les sportifs saoudiens pourront bénéficier d'un créneau pour s'y entraîner.

– 27100 VAL-DE-REUIL) can be made available to rowing, weightlifting, fencing and swimming athletes, on schedules to be defined in advance.

- *The Bernard-Lacoste complex (Parc des Sports – Chaussée de Ritterhude – 27100 VAL-DE-REUIL)* offers indoor and outdoor tennis courts and squash (2 squash courts accessible with disabilities). Upon reservation in advance, Saudi athletes can book a time slot to practice tennis or squash.
- *The gymnastics complex (Parc des Sports – Chaussée de Ritterhude – 27100 VAL-DE-REUIL)* consists of two rooms for competitive gymnastics, gentle gymnastics, yoga, circus, etc. Upon reservation in advance, Saudi athletes can book a time slot to train there.
- *The Park gymnasium (Parc des Sports – Chaussée de Ritterhude – 27100 VAL-DE-REUIL)* is suitable for handball, table tennis, roller skating, fencing, futsal and climbing. Upon reservation in advance, Saudi athletes can book a time slot to train there.
- *The Alphonse-Allais gymnasium (Route des Lacs – 27100 VAL-DE-REUIL)* is ideal for handball and has seating for 600 spectators. Upon reservation in advance, Saudi athletes can book a time slot to train there.

#### **D. Les échanges avec les habitants et les médias**

Pendant le séjour de la délégation saoudienne, seront organisées :

- une conférence de presse en présence des sportifs, de leurs entraîneurs et encadrants,
- des séances d'entraînement pour l'athlétisme, le judo, le taekwondo, ouverte au public et en particulier aux adhérents des clubs locaux.

Ces moments seront organisés en fonction de l'agenda des sportifs.

#### **D. Interactions with Residents and the Media**

During the Saudi delegation's stay, the following will be organized:

- A press conference with athletes, coaches, and support staff present.
- Training sessions for athletics, judo, taekwondo, open to the public especially local clubs members.

These events will be scheduled based on the athletes' agenda.

## **E. La découverte de la Normandie**

La Ville de Val-de-Reuil est en relation avec la Région Normandie afin que soit proposée une journée de découverte de plusieurs sites emblématiques de la région (au choix : la maison de Claude Monet à Giverny, Rouen-Jeanne d'Arc, les Falaises d'Etretat, les Plages du Débarquement, la Tapisserie de Bayeux, le Mont-Saint-Michel...) aux membres de la délégation qui le souhaitent.

Les conditions et services proposés ci-dessus aux chapitres A., B., C., D. et E. s'élèvent à 82 200 € TTC.

## **F. Les options**

Les prestations décrites ci-dessus peuvent faire l'objet de compléments à préciser et à définir avant le 1<sup>er</sup> juin 2024. Une clause additionnelle à ce contrat sera signée en conséquence avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

### **Salles de musculation**

Les appareils des salles de musculation sont décrits dans le présent document. Les sportifs et leurs entraîneurs peuvent solliciter des compléments de machines et d'équipements, dans la limite des contraintes spatiales et techniques. Le cas échéant, les demandes devront parvenir à la Ville de façon anticipée pour permettre les commandes et installations.

*Tarif : le coût de cette option dépend de la nature des compléments sollicités*

### **Cryothérapie et massages**

Pour l'usage des salles de massage et de l'appareil de cryothérapie, des serviettes de toilette, de la glace et des pochons de glace peuvent être fournis sur demande.

*Tarif : 30 € TTC/jour/utilisateur*

### **Salles de détente**

L'équipement des salles de détente est décrit dans le

## **E. Discovering Normandy**

The Town of Val-de-Reuil is in contact with the Normandy Region to offer a day of exploration of several iconic sites in the region (choice of the Claude Monet house in Giverny, Rouen-Jeanne d'Arc, the Cliffs of Etretat, the D-Day Landing Beaches, the Bayeux Tapestry, Mont-Saint-Michel) to members of the delegation who wish to participate.

The conditions and services offered above in chapters A., B., C., D. and E. amount to €82,200 including taxes.

## **F. Options**

The described services can be supplemented and further defined before June 1<sup>st</sup>, 2024. An additional clause to this contract will be signed accordingly before July 1<sup>st</sup>, 2024.

### **Weight rooms**

The weight room equipment is described in this document. Athletes and coaches can request additional machines and equipment, within spatial and technical constraints. Such request must be submitted to the Town in advance to allow for orders and installations.

*Rates: The cost of this option depends on the nature of the requested additions.*

### **Cryotherapy and Massages**

For the use of the massage rooms and the cryotherapy device, towels, ice and ice packs can be provided upon request.

*Rates: €30 including taxes per day per user.*

### **Relaxation rooms**

The equipment in the relaxation rooms is described

présent document. Les sportifs et leurs entraîneurs peuvent solliciter des compléments. La demande devra être anticipée.

*Tarif : le coût de cette option dépend de la nature des compléments sollicités*

Au sein des salles de détente, la délégation saoudienne sera autonome. Toutefois, elle peut solliciter que le service soit assuré par un agent municipal.

*Tarif : 100 € TTC/jour/site*

### **Déjeuners**

En fonction des horaires d'entraînement, les sportifs et leurs entraîneurs pourront prendre un ou plusieurs déjeuners, fournis par la Ville, dans l'espace partenaire du stade couvert Jesse-Owens, plutôt qu'à l'hôtel. Dans ce cas, il conviendra de réserver les repas en amont.

*Tarif : 25 € TTC/personne/repas*

### **Accès aux équipements**

Les stades, salles et équipements sportifs sont dédiés, 6 heures par jour, entre 9 heures et 19 heures, à la délégation saoudienne. Elle peut demander l'accès avant 9 heures et/ou au-delà de 19 heures (jusqu'à 22 heures). Elle peut également demander une exclusivité d'usage supérieure à 6 heures.

*Tarif : 50 € TTC/heure*

### **Transports**

Un chauffeur est mis à la disposition des sportifs et de leurs entraîneurs dans les mini-bus desservant les équipements situés sur le territoire de Val-de-Reuil.

*Tarif : 1000 €/mini-bus sur l'ensemble de la période*

Davantage de vélos à assistance électrique pourront être mis à la disposition de la délégation saoudienne. Le cas échéant, leur nombre devra être communiqué en mai 2024.

*Tarif : 200 € TTC/vélo sur l'ensemble de la période*

### **Piscine**

L'ensemble de la piscine pourra être mis à la disposition exclusive de l'ensemble de la délégation saoudienne, 2 heures par semaine, sur un créneau en fin de journée, qu'il conviendra de définir en amont.

*Tarif : 1000 € TTC pour l'ensemble du séjour.*

in this document. Athletes and coaches can request additional items. The request must be made in advance.

*Rates: The cost of this option depends on the nature of the requested additions.*

Within the relaxation rooms, the Saudi delegation will be self-sufficient. However, they can request that the service be provided by a municipal staff member.

*Rates: €100 including taxes per day per site*

### **Lunches**

Depending on training schedules, athletes and coaches may choose to have one or more meals provided by the Town in the partner area of the Jesse-Owens indoor stadium, rather than at the hotel. In this case, meals should be reserved in advance.

*Price: €25 including taxes per person per meal*

### **Access to Facilities**

The stadiums, halls, and sports facilities are dedicated to the Saudi delegation for 6 hours per day, between 9 a.m. and 7 p.m. They can also request exclusive use for more than 6 hours.

*Price: €50 included tax per hour*

### **Transport**

A driver will be provided to athletes and coaches in the mini-buses serving the facilities located in the Val-de-Reuil area.

*Price: €1,000 per mini-bus for the entire period*

Additional electric-assist bicycles can be made available to the Saudi delegation. If so, the number should be communicated in May 2024.

*Price: €200 included taxes per bicycle for the entire period*

### **Swimming Pool**

The entire pool can be made exclusively available to the entire Saudi delegation for 2 hours per week, on a late afternoon schedule to be determined in advance.

*Price: €1,000 including taxes for the entire stay.*

Un appareil de cryothérapie supplémentaire peut être installé dans l'espace bien-être de la piscine et rendu accessible à l'ensemble de la délégation.

*Tarif : 2000 € TTC*

*Veillez noter que les tarifs de certaines options dépendent de demandes et d'exigences spécifiques. Le coût total dépendra donc des sélections effectuées par la délégation saoudienne.*

### **G. Litiges**

La juridiction matériellement et territorialement compétente pour connaître de tout différend relatif à l'exécution de la présente convention est :

Tribunal Administratif  
53 avenue Gustave Flaubert  
76000 ROUEN  
FRANCE

An additional cryotherapy device can be installed in wellness area of the pool and made accessible to the entire delegation.

*Price: 2000 € including tax*

*Please note that the rates for certain options are dependant on specific requests and requirements, so the total cost would depend on the selections made by the Saudi delegation.*

### **G. Disputes**

The jurisdiction materially and territorially competent to hear any dispute relating to the execution of this agreement is:

Tribunal Administratif (Administrative Court)  
53 avenue Gustave Flaubert  
76000 ROUEN  
FRANCE

Marc-Antoine Jamet,  
Maire de Val-de-Reuil

M. Abdulaziz Baeshen  
CEO  
Saudi National Olympic and Paralympic Committee

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
12 février 2024

DATE DE CONVOCATION  
06 février 2024

DATE D'AFFICHAGE  
14 février 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent :** M. THIERY

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUTTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

### Délibération N°02

#### BUDGET PRIMITIF 2024

M. Jean-Jacques COQUELET expose au Conseil municipal :

Le Conseil municipal, lors de la séance du 16 décembre dernier a acté les orientations budgétaires de l'exercice 2024. C'est sur ces bases que le projet de Budget Primitif soumis au Conseil Municipal a été construit.

Ce budget est établi autour de 10 axes, **10 piliers, autour desquels est conduite l'action municipale :**

- Mobiliser les crédits nécessaires (6,8 millions d'euros projetés en 2022) à la réalisation d'un PNRU 2 d'un montant total de 136 003 853 HT € dont 60% consacrés à l'habitat et 40 % aux équipements publics ;
- Investir dans la protection de l'environnement et la transition énergétique ;
- Maintenir la politique ambitieuse de construction de nouveaux logements ;
- Ne pas augmenter les impôts pour la 23<sup>ème</sup> année consécutive ni les tarifs publics ;

Accusé de réception en préfecture  
027-212707012-20240212-D-24-02-02-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception en préfecture : 13/02/2024

- Maîtriser la dette et la réduire en dehors de l'effort à consentir la réalisation du PNRU2 ;
- Poursuivre la politique agressive de recherche de subventions et de partenariats pour accompagner les projets municipaux ;
- Donner la priorité à l'éducation et à l'école, développer l'accès au sport et la culture pour tous ;
- Moderniser la Commune, son administration et l'inscrire dans la transition numérique ;
- Entretien et maintenir le patrimoine urbain ;
- Développer une politique de solidarité forte à destination des rolivalois.

Il a été élaboré conformément au règlement budgétaire et financier adopté, dans le respect **des principes de sincérité et de prudence** suivis par la majorité municipale en matière budgétaire et financière.

Le Budget Primitif 2024 proposé au vote s'élève **56 704 406 €** (mouvements d'ordre inclus).

### **I / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement évoluent de 3% par rapport au réalisé 2023.

Cette évolution provient principalement de l'augmentation de la masse salariale et ainsi que celle des subventions versées aux associations ou organismes publics (A).

Les projections de recette n'intègrent que celles parfaitement sûres pour permettre le dégagement d'une marge de manœuvre si d'autres recettes visées, mais demeurant incertaines, se concrétisaient dans le courant de l'année (B).

Il convient de noter que ce budget primitif ne tient pas compte des résultats et reports de l'exercice précédent dans l'attente de l'arrêt du compte de gestion et du vote du Compte Administratif. Ces inscriptions complémentaires seront intégrées à l'occasion du vote d'un budget supplémentaire qui interviendra dans les prochaines semaines.

#### **A. Des dépenses fonctionnement toujours marquées par le contexte inflationniste**

#### **Les charges à caractère général (011) :**

Ce chapitre est prévu à hauteur de **10,9 M€**, en évolution de 1.82 % par rapport au budget 2023 (10,8 M€). Ainsi, si un travail d'optimisation des dépenses a été réalisé par les services, celui-ci ne permet d'atténuer complètement l'impact de l'inflation sur les divers contrats de prestations et les fluides.

### **Les charges de personnel (012) :**

Les dépenses de personnel inscrite à ce chapitre s'élèvent à **15,9 M€**. Ces inscriptions évoluent de 3 % par rapport au réalisé de l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique par 3 phénomènes :

- **Le GVT réglementaire** (glissement, technicité et vieillissement) qui tient compte de l'évolution des carrières des agents (avancements d'échelon ou de grade, promotions internes) ;
- L'augmentation du SMIC,
- Une régularisation de mutations d'agents entre le CCAS et la ville.

### **Les autres charges de gestion courantes (65) :**

L'ensemble de ces dépenses sont estimées à **4,3 M€** avec une évolution de +7 % par rapport au réalisé 2023.

Cette évolution significative s'explique par l'augmentation des subventions et participations énumérées ci-dessous :

- La subvention de 1 791 307. € prévue pour le fonctionnement des actions financées par le CCAS ;
- La contribution de 515 000 € versée au Conservatoire Intercommunal de Musique pour d'un montant ;
- La contribution obligatoire de 496 300€ au profit du Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) de l'Eure ;
- Les subventions aux associations pour 1 174 071 €.

### **Les frais financiers (66) :**

Ces frais sont en évolution de 1.2 % cela est dû au taux de la ligne de trésorerie et aux nouveaux emprunts de 2023.

### **Les charges spécifiques (67) :**

Prévues pour un montant de 20 k€, elles permettent d'enregistrer l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Libellé chapitres	BUDGET 2023	CA 2023 prévisionnel	Proposition BP 2024	Evolution BP	Evolution BP/CA
Charges à caractère général	10 799 529	10 794 757	10 996 570	1,82%	1,87%
Charges de personnel et frais assimilés	14 769 905	14 744 471	15 194 033	2,87%	3,05%
Autres charges de gestion courante	4 101 824	4 041 641	4 327 745	5,51%	7,08%
Charges financières	1 037 369	1 037 346	1 051 322	1,35%	1,35%
Charges spécifiques	50 600	31 560	20 000	-60,47%	-36,63%
Dotations aux provisions	58 726				
Dépenses imprévues	59				
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>30 818 012</b>	<b>30 649 775</b>	<b>31 589 670</b>	<b>2,50%</b>	<b>3,07%</b>
Virement à la section d'investissement	4 736 963	0	2 770 583	-41,51%	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	964 950	1 495 112	819 681	-15,05%	-45,18%
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>5 701 913</b>	<b>1 495 112</b>	<b>3 590 264</b>	<b>-37,03%</b>	<b>140,13%</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>36 519 925</b>	<b>32 144 887</b>	<b>35 179 934</b>	<b>-3,67%</b>	<b>9,44%</b>

### **B) Des hypothèses de recettes de fonctionnement volontairement prudentes**

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au B.P. 2024 baissent de 4 % par rapport au réalisé 2023. Cette diminution s'explique par la non reconduction en 2024 d'opérations au caractère exceptionnelle, à savoir :

- La vente de terrains en 2023 qui constitue par nature un produit exceptionnel non reconductible ;
- La reprise de provision sur les fonciers du secteur dit de la Lisière ;
- La régularisation de subventions de la CAF.

Libellé chapitres	BUDGET 2023	CA 2023 prévisionnel	Proposition BP 2024	Evolution BP	Evolution BP/CA
	966 872				
Atténuations de charges	180 000	241 648	180 000	0,00%	-25,51%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	901 173	899 240	925 785	2,73%	2,95%
Impôts et taxes	7 775 621	7 757 392	7 703 917	-0,92%	-0,69%
Fiscalité locale	11 014 368	11 253 260	11 373 695	3,26%	
Dotations et participations	15 199 776	15 665 439	14 845 530	-2,33%	-5,23%
Autres produits de gestion courante	107 100	125 320	94 565	-11,70%	-24,54%
Produits financiers	52 620	52 619	52 620	0,00%	0,00%
Produits spécifiques	12 568	549 346		-100,00%	-100,00%
Reprise sur provision	306 000	306 000		-100,00%	-100,00%
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>36 516 098</b>	<b>36 850 263</b>	<b>35 176 112</b>	<b>-3,67%</b>	<b>-4,54%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 827	3 822	3 822	-0,13%	0,00%
<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>3 827</b>	<b>3 822</b>	<b>3 822</b>		
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>36 519 925</b>	<b>36 854 085</b>	<b>35 179 934</b>	<b>-3,67%</b>	<b>-4,54%</b>

**En 2024, le virement à la section d'investissement s'élèvera à 2,7 M€.**

### **II / LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Les dépenses d'investissement projetées en 2024 s'élèvent à 21.5 M€ dont 44 % consacrées aux travaux et aux équipements de la Ville.

Libellé chapitres	BUDGET 2023	CA 2023 prévisionnel	Proposition BP 2024
Report d'investissement	7 921 977,23	0,00	
Dépenses imprévues	12 832,00	0,00	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 827,00	3 822,00	
Opérations patrimoniales	10 000 944,00	10 000 763,56	7 734 805
Emprunts et dettes assimilées	4 093 044,00	4 025 355,42	4 267 326
Immobilisations incorporelles	263 317,76	57 620,54	158 744
Subventions d'équipement	0,00	28 970,47	
Immobilisations corporelles	1 799 546,73	777 604,38	1 219 614
Immobilisations en cours	15 468 099,11	13 482 003,84	8 143 983
Dépôts et cautions	2 200,00	1 962,85	
	<b>39 565 788</b>	<b>28 378 103</b>	<b>21 524 472</b>

### A) Les dépenses d'investissement : le PNRU, une priorité pour la ville

Les opérations prévues pour 2024 s'élèvent à 9,5 M€ dont près de 6M€ pour des travaux liés au PNRU 2.

Les projets d'investissement projetés en 2024 peuvent être regroupés de manière synthétique de la manière suivante :

	Réalisations antérieures	Proposition BP 2024	Total
PERCEE MUSARDE LIAISON GROSSE BORNE	0	20 000	20 000
PNRU2 - CERFS VOLANTS (ECOLE VICTOR HUGO)	12 770 261	3 329 779	16 100 040
PNRU2 - LEO LAGRANGE	10 737 838	90 000	10 827 838
PNRU2-ESP PUBLICS DALLE ET SES ABORDS	3 200 055	710 198	3 910 253
PNRU2-PROMENADE TILLEULS ET SES ABORDS	4 208 151	612 258	4 820 409
VOIRIES STRUCTURANTES (PNRU)	349 012	1 209 071	1 558 083
ANRU+	23 696	20 000	43 696
<b>TOTAL PNRU</b>	<b>31 289 013</b>	<b>5 991 306</b>	<b>37 280 319</b>
PPP ECLAIRAGE VIDEOCOMMUNICATION	10 232 790	830 000	11 062 790
PROJETS ET EQUIP CULTURELS	1 340 372	50 000	1 390 372
TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE	1 953	301 000	302 953
TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX	311 595	145 971	457 566
AMELIORATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES	332 672	295 030	627 702
ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE	263 602	610 060	873 662
AMELIORATION DU CADRE DE VIE	2 164 243	750 556	2 914 799
EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	1 209 446	451 812	1 661 258
EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 052 633	96 606	1 149 239
<b>TOTAL AUTRES EQUIPEMENTS</b>	<b>16 909 306</b>	<b>3 531 035</b>	<b>20 440 341</b>
<b>TOTAL OPERATIONS</b>	<b>48 198 318</b>	<b>9 522 341</b>	<b>57 720 659</b>

### Dans le détail, en 2024, sont projetés :

#### ➤ S'agissant du PNRU 2 :

- La fin du chantier de la **nouvelle école Victor Hugo et du centre de loisirs des Cerfs-Volants** ;
- La fin des chantiers d'amélioration des rues du **lierre, Traversière, Payse, Bonvoisin, Pierre Première** et du **parvis du conservatoire** ;
- Les travaux de voiries structurantes avec la reprise en 2024 de la chaussée de Léry dans sa partie nord, entre la voie Dagobert et la route des lacs ;

➤ **Dans le même temps :**

- **L'amélioration du cadre de vie pour 750 K€** sera consacrée notamment à des travaux de voirie pour accompagner la réfection de la chaussée de Léry (rue des thuillières, voie Verte) et l'acquisition du foncier dit de « la Lisière » ;
- Dans le cadre de l'accompagnement à la transition énergétique, des travaux de réfection et de végétalisation du square de la Commune, de la place des chalands dans sa partie basse afin d'accompagner la mise en place de « Témoin des forces », l'œuvre de l'artiste roivalois Romain REVEILHAC ou encore la poursuite du plan vélo;
- La transformation de la Rotonde pour y accueillir dès la rentrée de septembre la Cyberbase.

**B) Des recettes d'investissement exceptionnelles grâce à l'ANRU :**

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 21.5 M€ dont **10.2M€** de recettes réelles.

Le financement de l'investissement provient principalement des subventions obtenues dans le cadre du NPNRU. Elles représentent ainsi 37 % des recettes réelles d'investissement.

Le recours à l'emprunt est prévu pour 4 M€. Il s'agit d'un montant de principe qui sera révisé en fonction des reports au budget supplémentaire.

Libellé chapitres	BUDGET 2023	CA 2023 prévisionnel	Proposition BP 2024
Produits des cessions	450 000	0	
Dotations, fonds divers et réserves	8 166 483	8 220 736	2 415 484
Subventions	11 141 897	4 848 948	3 787 741
Emprunts	4 017 200	4 017 200	4 000 000
Immobilisations en cours	87 351	5 195	
<b>Total recettes recttes réelles d'investissement</b>	<b>23 862 931</b>	<b>17 092 078</b>	<b>10 203 225</b>
Virement de la section de fonctionnement	4 736 963	0	2 770 583
Opérations d'ordre de transfert entre sections	964 950	1 495 112	819 681
Opérations patrimoniales	10 000 944	10 000 764	7 730 983
Total recettes d'ordre d'investissement	15 702 857	11 495 876	11 321 247
<b>total recettes d'investissement</b>	<b>39 565 788</b>	<b>28 587 953</b>	<b>21 524 472</b>

Ce budget est présenté de manière détaillée dans le document joint au présent rapport, il est conforme à l'instruction budgétaire et comptable M57. **Il est équilibré à la somme de 56 704 406 € dont 21 524 472 € en section d'investissement et 35 179 934 € en section de fonctionnement.**

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

- **ADOpte** le budget primitif 2024, équilibré avec les écritures d'ordre à la somme de **56 704 406 €**

- **ADOPTÉ** l'ensemble des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour l'investissement, tel que présenté en annexe.
- **AUTORISE** le Maire à procéder, au titre de l'année 2024, à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Marc-Antoine JAMET**



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE : VILLE de VAL de REUIL (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21270701200010

POSTE COMPTABLE : SGC LES ANDELYS

**M. 57**

**Budget primitif (projet de budget)**

**Voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	52
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	74
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	76
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	79
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	84

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	87
A1.01 - Opérations non ventilables	90
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	91
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	94
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	95
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	96
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	99
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	102
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	105
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	106
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	109
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	111
A1.908 - Fonction 8 - Transports	114
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	118
A2.01 - Opérations non ventilables	120
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	121
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	125
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	126
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	127
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	130
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	133
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	136
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	137
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	138
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	141
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	143
A2.938 - Fonction 8 - Transports	146

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	150
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	151
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	156
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	157

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	158
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	159
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	160
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	162
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	169
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	174
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	175
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	176
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	177

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	12 988

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	2349,73
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	2704,30
3	Dépenses d'équipement brut / population	809,59
4	Encours de dette / population (2) (3)	3 245,46
5	DGF / population	828,61
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	48,70 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	94,44 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	14,87 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	120%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
<b>Investissement</b>	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	0,00
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	0,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	21 524 472,00	21 524 472,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>21 524 472,00</b>	<b>21 524 472,00</b>
		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	35 179 934,00	35 179 934,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>35 179 934,00</b>	<b>35 179 934,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>56 704 406,00</b>	<b>56 704 406,00</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2021-10034	AMENAGEMENT PARC ECOLOGIQUE		0,00
2022-10037	ANRU+		0,00
2022-10039	EXTENSION GROUPE SCOLAIRE COLUCHE		0,00
2022-10038	PERCEE MUSARDE LIAISON GROSSE BORNE		0,00
2021-10036	PISTE D'ATHLETISME		0,00
2019-10024	PNRU2 - DELAISSES ANRU		0,00
2019-10025	PNRU2 PROMENADE TILLEULS ET ABORDS		0,00
2018-10021	PNRU2-CERFS VOLANTS (VICTOR HUGO)		0,00
2018-10022	PNRU2-LEO LAGRANGE		0,00
2011-10005	PPP ECLAIRAGE PUBLIC VIDEOCOMMUNICATION		0,00
2017-10012	PROJETS ET EQUIPEMENTS CULTURELS		0,00
2023-10041	TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE		0,00
2017-10016	TRAVAUX CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX		35 000,00
2023-10040	VOIRIES STRUCTURANTES		0,00
<b>TOTAL</b>			<b>35 000,00</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>	020	0,00
-----------------------------------------	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>35 000,00</b>
----------------------	------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	263 317,76	0,00	158 744,00	0,00	158 744,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 799 546,73	0,00	1 219 614,00	0,00	1 219 614,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	15 468 099,11	0,00	8 143 983,00	0,00	8 143 983,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>17 530 963,60</b>	<b>0,00</b>	<b>9 522 341,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 522 341,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 093 044,00	0,00	4 267 326,00	0,00	4 267 326,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>4 095 244,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 267 326,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 267 326,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>21 626 207,60</b>	<b>0,00</b>	<b>13 789 667,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 789 667,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	3 827,00		3 822,00	0,00	3 822,00
041	Opérations patrimoniales (7)	10 000 944,00		7 730 983,00	0,00	7 730 983,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>10 004 771,00</b>		<b>7 734 805,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 734 805,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>31 630 978,60</b>	<b>0,00</b>	<b>21 524 472,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 524 472,00</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>21 524 472,00</b>
-----------------------------------------------------	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	11 141 896,80	0,00	3 787 741,00	0,00	3 787 741,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	4 017 200,00	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	87 351,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>15 246 447,80</b>	<b>0,00</b>	<b>7 787 741,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 787 741,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 022 696,00	0,00	2 415 484,00	0,00	2 415 484,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	6 143 787,03	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>8 616 483,03</b>	<b>0,00</b>	<b>2 415 484,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 415 484,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>23 862 930,83</b>	<b>0,00</b>	<b>10 203 225,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 203 225,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	4 736 963,00		2 770 583,00	0,00	2 770 583,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	964 950,00		819 681,00	0,00	819 681,00
041	Opérations patrimoniales (10)	10 000 944,00		7 730 983,00	0,00	7 730 983,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>15 702 857,00</b>		<b>11 321 247,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 321 247,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>39 565 787,83</b>	<b>0,00</b>	<b>21 524 472,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 524 472,00</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>21 524 472,00</b>
-----------------------------------------------------	----------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>3 586 442,00</b>
----------------------------------------------------------------------------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2024**

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	10 799 529,00	0,00	10 996 570,00	0,00	10 996 570,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	14 769 905,00	0,00	15 194 033,00	0,00	15 194 033,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4 127 424,00	0,00	4 327 745,00	0,00	4 327 745,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>29 696 858,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 518 348,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 518 348,00</b>
66	Charges financières	1 037 369,00	0,00	1 051 322,00	0,00	1 051 322,00
67	Charges spécifiques (3)	25 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	58 726,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>30 817 953,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 589 670,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 589 670,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	4 736 963,00		2 770 583,00	0,00	2 770 583,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	964 950,00		819 681,00	0,00	819 681,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>5 701 913,00</b>		<b>3 590 264,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 590 264,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>36 519 866,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 179 934,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 179 934,00</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
-------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>35 179 934,00</b>
------------------------------------------------------	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	180 000,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	901 173,00	0,00	925 785,00	0,00	925 785,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	7 775 621,00	0,00	7 703 917,00	0,00	7 703 917,00
731	Fiscalité locale	11 014 368,00	0,00	11 373 695,00	0,00	11 373 695,00
74	Dotations et participations (3)	15 199 776,00	0,00	14 845 530,00	0,00	14 845 530,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	119 668,00	0,00	94 565,00	0,00	94 565,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>35 190 606,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 123 492,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 123 492,00</b>
76	Produits financiers	52 620,00	0,00	52 620,00	0,00	52 620,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	306 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>35 549 226,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 176 112,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 176 112,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 827,00		3 822,00	0,00	3 822,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 827,00</b>		<b>3 822,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 822,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>35 553 053,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 179 934,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 179 934,00</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
-------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>35 179 934,00</b>
------------------------------------------------------	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>3 586 442,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
-----------------------------------------------------------------------------------------	---------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	3 822,00	3 822,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 267 326,00	0,00	4 267 326,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	9 522 341,00		9 522 341,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	7 730 983,00	7 730 983,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>13 789 667,00</b>	<b>7 734 805,00</b>	<b>21 524 472,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>21 524 472,00</b>
-----------------------------------------------------	----------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	10 996 570,00		10 996 570,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	15 194 033,00		15 194 033,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	4 327 745,00	0,00	4 327 745,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	1 051 322,00	0,00	1 051 322,00
67	Charges spécifiques (9)	20 000,00	0,00	20 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	819 681,00	819 681,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 770 583,00	2 770 583,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>31 589 670,00</b>	<b>3 590 264,00</b>	<b>35 179 934,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
-------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>35 179 934,00</b>
------------------------------------------------------	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

## VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2024

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 415 484,00	0,00	2 415 484,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	3 787 741,00	0,00	3 787 741,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	7 730 983,00	7 730 983,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		819 681,00	819 681,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		2 770 583,00	2 770 583,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>10 203 225,00</b>	<b>11 321 247,00</b>	<b>21 524 472,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------------------------------	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>21 524 472,00</b>
-----------------------------------------------------	----------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	180 000,00		180 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	925 785,00		925 785,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 703 917,00		7 703 917,00
731	Fiscalité locale	11 373 695,00		11 373 695,00
74	Dotations et participations (8)	14 845 530,00		14 845 530,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	94 565,00	0,00	94 565,00
76	Produits financiers	52 620,00	0,00	52 620,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	3 822,00	3 822,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>35 176 112,00</b>	<b>3 822,00</b>	<b>35 179 934,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
-------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>35 179 934,00</b>
------------------------------------------------------	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

**DEPENSES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>31 630 978,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 524 472,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 318 277,00</b>	<b>14 206 195,00</b>	<b>21 524 472,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	17 530 963,60	0,00	0,00	9 522 341,00	0,00	7 318 277,00	2 204 064,00	9 522 341,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>17 530 963,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 522 341,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 318 277,00</b>	<b>2 204 064,00</b>	<b>9 522 341,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 093 044,00	0,00		4 267 326,00	0,00		4 267 326,00	4 267 326,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>4 095 244,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 267 326,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 267 326,00</b>	<b>4 267 326,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>21 626 207,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 789 667,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 318 277,00</b>	<b>6 471 390,00</b>	<b>13 789 667,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	3 827,00			3 822,00	0,00		3 822,00	3 822,00
041	Opérations patrimoniales (7)	10 000 944,00			7 730 983,00	0,00		7 730 983,00	7 730 983,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>10 004 771,00</b>			<b>7 734 805,00</b>	<b>0,00</b>		<b>7 734 805,00</b>	<b>7 734 805,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------------------------------	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>21 524 472,00</b>
-----------------------------------------------------	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

**RECETTES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>33 422 000,80</b>	<b>0,00</b>	<b>21 524 472,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 524 472,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	11 141 896,80	0,00	3 787 741,00	0,00	3 787 741,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	4 017 200,00	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	87 351,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>15 246 447,80</b>	<b>0,00</b>	<b>7 787 741,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 787 741,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 022 696,00	0,00	2 415 484,00	0,00	2 415 484,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 472 696,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 415 484,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 415 484,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>17 719 143,80</b>	<b>0,00</b>	<b>10 203 225,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 203 225,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	4 736 963,00		2 770 583,00	0,00	2 770 583,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	964 950,00		819 681,00	0,00	819 681,00
041	Opérations patrimoniales (6)	10 000 944,00		7 730 983,00	0,00	7 730 983,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>15 702 857,00</b>		<b>11 321 247,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 321 247,00</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------------------------------	-------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>21 524 472,00</b>
-----------------------------------------------------	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

## VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2024

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>31 630 978,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 524 472,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 318 277,00</b>	<b>14 206 195,00</b>	<b>21 524 472,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	17 530 963,60	0,00	0,00	9 522 341,00	0,00	7 318 277,00	2 204 064,00	9 522 341,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>17 530 963,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 522 341,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 318 277,00</b>	<b>2 204 064,00</b>	<b>9 522 341,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	4 093 044,00	0,00	0,00	4 267 326,00	0,00	0,00	4 267 326,00	4 267 326,00
1641	Emprunts en euros	3 809 885,00	0,00	0,00	4 001 367,00	0,00	0,00	4 001 367,00	4 001 367,00
1678	Autres emprunts et dettes	17 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	265 959,00	0,00	0,00	265 959,00	0,00	0,00	265 959,00	265 959,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>4 095 244,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 267 326,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 267 326,00</b>	<b>4 267 326,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>21 626 207,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 789 667,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 318 277,00</b>	<b>6 471 390,00</b>	<b>13 789 667,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	3 827,00			3 822,00	0,00		3 822,00	3 822,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	3 827,00			3 822,00	0,00		3 822,00	3 822,00
139362	Dotation de soutien à l'invest local	0,00			3 822,00	0,00		3 822,00	3 822,00
13937	Fonds régional développ emploi outre-mer	3 827,00			0,00	0,00		0,00	0,00
4912	Dépréciation des comptes de redevables	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	10 000 944,00			7 730 983,00	0,00		7 730 983,00	7 730 983,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	46 755,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	6 571 339,00			7 730 983,00	0,00		7 730 983,00	7 730 983,00
2315	Install., matériel et outill. technique	146 948,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	35 902,00			0,00	0,00		0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	3 200 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>10 004 771,00</b>			<b>7 734 805,00</b>	<b>0,00</b>		<b>7 734 805,00</b>	<b>7 734 805,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
10005	PPP ECLAIRAGE VIDEOCOMMUNICATION		3 366 348,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10005	PPP ECLAIRAGE VIDEOCOMMUNICATION	10005	1 391 600,38	0,00	830 000,00	0,00	830 000,00	0,00
10012	PROJETS ET EQUIP CULTURELS		342 459,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10012	PROJETS ET EQUIP CULTURELS	10012	1 099 287,80	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
10012	PROJETS ET EQUIP CULTURELS	10012 (2)	56 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10016	TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX		232 857,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10016	TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX	10016	169 437,25	0,00	145 971,00	0,00	145 971,00	0,00
10017	TRAVAUX GS DOMINOS		449 091,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10017	TRAVAUX GS DOMINOS	10012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10021	PNRU2 - CERFS VOLANTS		5 527 145,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10021	PNRU2 - CERFS VOLANTS	10021	7 243 115,57	0,00	3 329 779,00	0,00	3 329 779,00	0,00
10022	PNRU2 - LEO LAGRANGE		9 656 122,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10022	PNRU2 - LEO LAGRANGE	10022	1 081 714,92	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00	0,00
10024	PNRU2-ESP PUBLICS DALLE ET SES ABORDS		132 216,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10024	PNRU2-ESP PUBLICS DALLE ET SES ABORDS	10024	2 980 226,26	0,00	710 198,00	0,00	710 198,00	0,00
10025	PNRU2-PROMENADE TILLEULS ET SES ABORDS		503 070,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10025	PNRU2-PROMENADE TILLEULS ET SES ABORDS	10025	3 705 080,30	0,00	612 258,00	0,00	612 258,00	0,00
10026	TRAVAUX CL ELEPHANT		232 779,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10028	AMELIORATION DU CADRE DE VIE		2 168 343,89	0,00	750 556,00	0,00	0,00	750 556,00
10030	REHABILITATION BÂTIMENTS SCOLAIRES		1 819 915,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10033	EQUIPEMENTS SPORTIFS		1 075 561,33	0,00	96 606,00	0,00	0,00	96 606,00
10034	AMENAGEMENT PARC ECOLOGIQUE		8 107,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10034	AMENAGEMENT PARC ECOLOGIQUE	10034	189 534,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10035	EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX		1 860 996,53	0,00	451 812,00	0,00	0,00	451 812,00
10036	PISTE ATHLETISME		24 486,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10036	PISTE ATHLETISME	10036	2 562 250,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10037	ANRU+		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10037	ANRU+	10037	23 695,94	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00
10038	PERCEE MUSARDE LIAISON GROSSE BORNE	10038	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00
10039	EXTENSION GROUPE SCOLAIRE COLUCHE	10039	8 202,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10040	VOIRIES STRUCTURANTES (PNRU)	10040	394 019,72	0,00	1 209 071,00	0,00	1 209 071,00	0,00
10041	TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE	10041	1 953,60	0,00	301 000,00	0,00	301 000,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2024

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
10042	AMELIORATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET PETITE EN		332 671,71	0,00	295 030,00	0,00	0,00	295 030,00
10043	ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE		263 601,95	0,00	610 060,00	0,00	0,00	610 060,00
<b>TOTAL</b>			<b>47 345 701,47</b>	<b>0,00</b>	<b>9 522 341,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 318 277,00</b>	<b>2 204 064,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10005**  
**LIBELLE : PPP ECLAIRAGE VIDEOCOMMUNICATION**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10005**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	1 391 600,38	a	830 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 391 600,38	0,00	830 000,00	0,00
235	Part invest. - marchés de partenariat	0,00	1 391 600,38	0,00	830 000,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-830 000,00</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10012**  
**LIBELLE : PROJETS ET EQUIP CULTURELS**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10012**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>996 970,91</b>	<b>a</b>	<b>50 000,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	996 970,91	0,00	50 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	996 970,91	0,00	50 000,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-50 000,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10012**  
**LIBELLE : PROJETS ET EQUIP CULTURELS**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : R10012**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10016**  
**LIBELLE : TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10016**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	169 437,25	a	145 971,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	169 437,25	0,00	145 971,00	0,00
2313	Constructions	0,00	169 437,25	0,00	145 971,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-145 971,00</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10017**  
**LIBELLE : TRAVAUX GS DOMINOS**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10012**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10017**  
**LIBELLE : TRAVAUX GS DOMINOS**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : R10017**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10021**  
**LIBELLE : PNRU2 - CERFS VOLANTS**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10021**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>7 243 115,57</b>	<b>a</b>	<b>3 329 779,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	7 243 115,57	0,00	3 329 779,00	0,00
2313	Constructions	0,00	143 115,57	0,00	19 000,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	7 100 000,00	0,00	3 310 779,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-3 329 779,00</b>
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10021**  
**LIBELLE : PNRU2 - CERFS VOLANTS**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : R10021**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10022**  
**LIBELLE : PNRU2 - LEO LAGRANGE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10022**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 047 535,84</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	44 350,52	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	44 350,52	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 003 185,32	0,00	90 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	13 185,32	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	990 000,00	0,00	90 000,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-90 000,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10022**  
**LIBELLE : PNRU2 - LEO LAGRANGE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : R10022**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10024**  
**LIBELLE : PNRU2-ESP PUBLICS DALLE ET SES ABORDS**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10024**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>2 980 226,26</b>	<b>a</b>	<b>710 198,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	2 980 226,26	0,00	710 198,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	2 892 875,49	0,00	710 198,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	87 350,77	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-710 198,00</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10024  
LIBELLE : PNRU2-ESP PUBLICS DALLE ET SES ABORDS  
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : R10024**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10025  
LIBELLE : PNRU2-PROMENADE TILLEULS ET SES ABORDS  
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10025**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>3 705 080,30</b>	<b>a</b>	<b>612 258,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	3 705 080,30	0,00	572 258,00	0,00
2313	Constructions	0,00	84 951,60	0,00	42 700,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	120 128,70	0,00	29 558,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	3 500 000,00	0,00	500 000,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-612 258,00</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10025**  
**LIBELLE : PNRU2-PROMENADE TILLEULS ET SES ABORDS**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : R10025**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10034**  
**LIBELLE : AMENAGEMENT PARC ECOLOGIQUE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10034**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>189 534,27</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	189 534,27	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	189 534,27	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10034**  
**LIBELLE : AMENAGEMENT PARC ECOLOGIQUE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : R10034**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10036**  
**LIBELLE : PISTE ATHLETISME**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10036**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>2 562 250,46</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>	<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	2 562 250,46	0,00	0,00		0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	2 562 250,46	0,00	0,00		0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10036**  
**LIBELLE : PISTE ATHLETISME**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : R10036**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10037**  
**LIBELLE : ANRU+**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10037**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>23 695,94</b>	<b>a</b>	<b>20 000,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	23 695,94	0,00	20 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	23 695,94	0,00	20 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-20 000,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10038**  
**LIBELLE : PERCEE MUSARDE LIAISON GROSSE BORNE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10038**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-20 000,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10039**  
**LIBELLE : EXTENSION GROUPE SCOLAIRE COLUCHE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10039**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>8 202,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	8 202,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	8 202,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10040**  
**LIBELLE : VOIRIES STRUCTURANTES (PNRU)**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10040**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>394 019,72</b>	<b>a</b>	<b>1 209 071,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	394 019,72	0,00	1 209 071,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	394 019,72	0,00	1 209 071,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-1 209 071,00</b>
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10041**  
**LIBELLE : TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10041**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	1 953,60	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 953,60	0,00	301 000,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	1 953,60	0,00	301 000,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-301 000,00</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10005**  
**LIBELLE : PPP ECLAIRAGE VIDEOCOMMUNICATION**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>3 064 669,46</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 064 669,46	0,00	0,00	0,00
235	Part invest. - marchés de partenariat	3 064 669,46	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10012  
LIBELLE : PROJETS ET EQUIP CULTURELS  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>294 012,15</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	294 012,15	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	294 012,15	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>184 121,03</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	184 121,03	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	114 121,03	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	70 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10016  
LIBELLE : TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>232 857,44</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	232 857,44	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	232 857,44	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10017**  
**LIBELLE : TRAVAUX GS DOMINOS**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>449 091,25</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	449 091,25	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	449 091,25	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>461 522,78</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	461 522,78	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	316 022,78	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	145 500,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10021**  
**LIBELLE : PNRU2 - CERFS VOLANTS**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>5 527 145,40</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 527 145,40	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 519 270,83	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	4 007 874,57	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>4 593 527,48</b>	<b>c</b>	<b>1 716 792,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	4 593 527,48	0,00	1 716 792,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	3 810 786,01	0,00	1 185 492,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	490 700,00	0,00	309 300,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	150 000,00	0,00	50 000,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	142 041,47	0,00	172 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>1 716 792,00</b>
--------------------------------------	---------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10022**  
**LIBELLE : PNRU2 - LEO LAGRANGE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>9 656 122,98</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 727,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2188	Autres immobilisations corporelles	4 727,99	0,00	0,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>9 651 394,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	5 551 394,99	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	4 100 000,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>5 769 178,07</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>5 769 178,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	5 057 719,59	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	435 617,48	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	275 841,00	0,00	0,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10024  
LIBELLE : PNRU2-ESP PUBLICS DALLE ET SES ABORDS  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>132 216,74</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	132 216,74	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	132 216,74	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>843 557,78</b>	<b>c</b>	<b>278 496,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	843 557,78	0,00	278 496,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	395 370,78	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	79 600,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	448 187,00	0,00	198 896,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>278 496,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10025  
LIBELLE : PNRU2-PROMENADE TILLEULS ET SES ABORDS  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>503 070,47</b>	<b>a</b> <b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b> <b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	503 070,47	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	43 070,47	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	460 000,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>993 697,72</b>	<b>c</b> <b>0,00</b>	<b>297 324,00</b>	<b>d</b> <b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	993 697,72	0,00	297 324,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	509 959,23	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	285 522,38	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	198 216,11	0,00	297 324,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>297 324,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10026**  
**LIBELLE : TRAVAUX CL ELEPHANT**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>219 082,16</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 699,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 699,90	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>217 382,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	217 382,26	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>129 603,62</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	129 603,62	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	129 603,62	0,00	0,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10028  
LIBELLE : AMELIORATION DU CADRE DE VIE  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>2 164 243,12</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
			<b>0,00</b>	<b>750 556,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>44 235,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 744,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	44 235,00	0,00	30 744,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>213 720,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	73 987,23	0,00	0,00	0,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	139 733,56	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 262 484,25</b>	<b>0,00</b>	<b>258 500,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	1 611,64	0,00	250 000,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	699 632,34	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	40 261,44	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	63 854,98	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	9 720,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	355 520,63	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	27 762,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	3 510,31	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	8 258,22	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	52 352,69	0,00	8 500,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>643 803,08</b>	<b>0,00</b>	<b>461 312,00</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	130 752,72	0,00	95 000,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	402 669,32	0,00	366 312,00	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	7 732,15	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	102 648,89	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>155 136,50</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>155 136,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	68 340,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	14 977,50	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	15 000,00	0,00	0,00	0,00
1335	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00
13362	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00
1337	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	2 788,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-750 556,00</b>
--------------------------------------	--------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10030**  
**LIBELLE : REHABILITATION BÂTIMENTS SCOLAIRES**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>1 609 364,63</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>71 919,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	71 919,01	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>1 537 445,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	5 460,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 531 985,62	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>959 486,33</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>959 486,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	257 363,69	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	15 880,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	16 356,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	98 735,00	0,00	0,00	0,00
1337	Fonds régional développ. emploi outre-mer	19 111,40	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00
1347	Fonds régional développ. emploi outre-mer	552 040,24	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10033**  
**LIBELLE : EQUIPEMENTS SPORTIFS**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>1 052 633,07</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
			<b>0,00</b>	<b>96 606,00</b>	<b>b</b>
				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>181 865,23</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	107 856,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	12 763,20	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	61 246,03	0,00	50 000,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>870 767,84</b>	<b>0,00</b>	<b>46 606,00</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	275 992,01	0,00	19 732,00	0,00
2313	Constructions	531 402,34	0,00	26 874,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	63 373,49	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>49 514,82</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>49 514,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	29 173,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00
1347	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	20 341,82	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-96 606,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10034  
LIBELLE : AMENAGEMENT PARC ECOLOGIQUE  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>8 107,20</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	8 107,20	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	8 107,20	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>4 677,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	4 677,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	4 677,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10035  
LIBELLE : EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>1 209 446,38</b>	<b>a</b>	<b>451 812,00</b>	<b>b</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>107 353,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	107 353,27	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>243 930,64</b>	<b>0,00</b>	<b>359 084,00</b>	<b>0,00</b>
21318	Autres bâtiments publics	43 463,59	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	6 163,20	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	7 301,94	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	30 848,52	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	7 196,05	0,00	25 000,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	170 084,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	148 957,34	0,00	164 000,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours(sauf 2324)</b>	<b>858 162,47</b>	<b>0,00</b>	<b>92 728,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	672 826,88	0,00	92 728,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	185 335,59	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>477 580,24</b>	<b>c</b>	<b>42 000,00</b>	<b>d</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>472 385,58</b>	<b>0,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>0,00</b>
1318	Autres subventions d'équipement transf.	34 693,50	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	411 338,66	0,00	42 000,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	26 353,42	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>5 194,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	5 194,66	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-409 812,00</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10036**  
**LIBELLE : PISTE ATHLETISME**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>24 486,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	24 486,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	24 486,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>1 151 559,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 151 559,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	144 250,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	206 981,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
1347	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	800 328,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10037**  
**LIBELLE : ANRU+**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>649 289,25</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	649 289,25	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	649 289,25	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10040**  
**LIBELLE : VOIRIES STRUCTURANTES (PNRU)**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>1 025 191,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	1 025 191,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	211 712,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	813 479,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>1 025 191,00</b>
--------------------------------------	---------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10041  
LIBELLE : TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>81 646,00</b>	<b>c</b>	<b>100 123,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	81 646,00	0,00	100 123,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	81 646,00	0,00	35 123,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	65 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>100 123,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10042**  
**LIBELLE : AMELIORATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET PETITE EN**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>221 928,57</b>	<b>a</b>	<b>295 030,00</b>	<b>b</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>25 067,76</b>	<b>0,00</b>	<b>295 030,00</b>	<b>0,00</b>
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	40 000,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	25 067,76	0,00	255 030,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>196 860,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	196 860,81	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>12 571,95</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>12 571,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	12 571,95	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-295 030,00</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10043  
LIBELLE : ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		<b>263 601,95</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>108 000,00</b>		<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	108 000,00		0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>61 397,46</b>	<b>0,00</b>	<b>217 000,00</b>		<b>0,00</b>
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	16 371,90	0,00	25 000,00		0,00
2152	Installations de voirie	10 194,00	0,00	54 000,00		0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	15 750,00	0,00	25 000,00		0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	5 000,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 081,56	0,00	108 000,00		0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours(sauf 2324)</b>	<b>202 204,49</b>	<b>0,00</b>	<b>285 060,00</b>		<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	202 204,49	0,00	285 060,00		0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>78 670,80</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>78 670,80</b>	<b>0,00</b>	<b>183 565,00</b>		<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	78 670,80	0,00	183 565,00		0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-426 495,00</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>33 422 000,80</b>	<b>0,00</b>	<b>21 524 472,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 524 472,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	11 141 896,80	0,00	3 787 741,00	0,00	3 787 741,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	7 304 499,80	0,00	1 622 769,00	0,00	1 622 769,00
1322	Subv. non transf. Régions	1 531 110,00	0,00	79 600,00	0,00	79 600,00
1323	Subv. non transf. Départements	531 696,00	0,00	344 423,00	0,00	344 423,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	1 322 682,00	0,00	1 568 949,00	0,00	1 568 949,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	337 780,00	0,00	172 000,00	0,00	172 000,00
1335	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13362	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1337	Fonds régional développ. emploi outre-mer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	64 129,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1347	Fonds régional développ. emploi outre-mer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	4 017 200,00	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
1641	Emprunts en euros	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
1678	Autres emprunts et dettes	17 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	87 351,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	87 351,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>15 246 447,80</b>	<b>0,00</b>	<b>7 787 741,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 787 741,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 022 696,00	0,00	2 415 484,00	0,00	2 415 484,00
10222	FCTVA	1 972 696,00	0,00	2 165 484,00	0,00	2 165 484,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 472 696,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 415 484,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 415 484,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>17 719 143,80</b>	<b>0,00</b>	<b>10 203 225,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 203 225,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	4 736 963,00		2 770 583,00	0,00	2 770 583,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	964 950,00		819 681,00	0,00	819 681,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	4 932,00		4 932,00	0,00	4 932,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	63 883,00		63 886,00	0,00	63 886,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	71 012,00		73 943,00	0,00	73 943,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	38 979,00		38 979,00	0,00	38 979,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00		0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	25 408,00		25 407,00	0,00	25 407,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	18 732,00		18 732,00	0,00	18 732,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	44 235,00		44 235,00	0,00	44 235,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	44 940,00		11 508,00	0,00	11 508,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 151,00		23 123,00	0,00	23 123,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 975,00		5 091,00	0,00	5 091,00
281351	Bâtiments publics	2 446,00		2 852,00	0,00	2 852,00
28152	Installations de voirie	28 068,00		36 884,00	0,00	36 884,00
281538	Autres réseaux	1 169,00		117 723,00	0,00	117 723,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 841,00		3 930,00	0,00	3 930,00
28181	Installations générales, aménagt divers	541,00		541,00	0,00	541,00
281828	Autres matériels de transport	21 452,00		35 989,00	0,00	35 989,00
281838	Autre matériel informatique	396 494,00		151 755,00	0,00	151 755,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	82 953,00		71 139,00	0,00	71 139,00
28188	Autres immo. corporelles	107 739,00		89 032,00	0,00	89 032,00
041	Opérations patrimoniales (9)	10 000 944,00		7 730 983,00	0,00	7 730 983,00
2313	Constructions	3 246 755,00		0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	53 850,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	6 700 339,00		7 730 983,00	0,00	7 730 983,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>15 702 857,00</b>		<b>11 321 247,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 321 247,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>36 519 866,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 179 934,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 179 934,00</b>	<b>35 179 934,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	10 799 529,00	0,00	0,00	10 996 570,00	0,00	0,00	10 996 570,00	10 996 570,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	14 769 905,00	0,00		15 194 033,00	0,00		15 194 033,00	15 194 033,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4 127 424,00	0,00	0,00	4 327 745,00	0,00	0,00	4 327 745,00	4 327 745,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>29 696 858,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 518 348,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 518 348,00</b>	<b>30 518 348,00</b>
66	Charges financières	1 037 369,00	0,00		1 051 322,00	0,00		1 051 322,00	1 051 322,00
67	Charges spécifiques (3)	25 000,00	0,00		20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	58 726,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 121 095,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 071 322,00</b>	<b>0,00</b>		<b>1 071 322,00</b>	<b>1 071 322,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>30 817 953,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 589 670,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 589 670,00</b>	<b>31 589 670,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	4 736 963,00			2 770 583,00	0,00		2 770 583,00	2 770 583,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	964 950,00			819 681,00	0,00		819 681,00	819 681,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>5 701 913,00</b>			<b>3 590 264,00</b>	<b>0,00</b>		<b>3 590 264,00</b>	<b>3 590 264,00</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------------------	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>35 179 934,00</b>
------------------------------------------------------	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>35 553 053,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 179 934,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 179 934,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	180 000,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	901 173,00	0,00	925 785,00	0,00	925 785,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 775 621,00	0,00	7 703 917,00	0,00	7 703 917,00
731	Fiscalité locale	11 014 368,00	0,00	11 373 695,00	0,00	11 373 695,00
74	Dotations et participations (2)	15 199 776,00	0,00	14 845 530,00	0,00	14 845 530,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	119 668,00	0,00	94 565,00	0,00	94 565,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>35 190 606,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 123 492,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 123 492,00</b>
76	Produits financiers	52 620,00	0,00	52 620,00	0,00	52 620,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	306 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>358 620,00</b>	<b>0,00</b>	<b>52 620,00</b>	<b>0,00</b>	<b>52 620,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>35 549 226,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 176 112,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 176 112,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	3 827,00	0,00	3 822,00	0,00	3 822,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>3 827,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 822,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 822,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------------------	-------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>35 179 934,00</b>
------------------------------------------------------	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>36 519 866,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 179 934,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 179 934,00</b>	<b>35 179 934,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	10 799 529,00	0,00	0,00	10 996 570,00	0,00	0,00	10 996 570,00	10 996 570,00
6042	Achats de prestations de services	491 260,00	0,00		432 996,00	0,00	0,00	432 996,00	432 996,00
60611	Eau et assainissement	175 000,00	0,00		182 965,00	0,00	0,00	182 965,00	182 965,00
60612	Energie - Electricité	1 900 000,00	0,00		1 978 000,00	0,00	0,00	1 978 000,00	1 978 000,00
60621	Combustibles	14 707,00	0,00		12 363,00	0,00	0,00	12 363,00	12 363,00
60622	Carburants	106 620,00	0,00		84 065,00	0,00	0,00	84 065,00	84 065,00
60623	Alimentation	128 621,00	0,00		129 993,00	0,00	0,00	129 993,00	129 993,00
60631	Fournitures d'entretien	27 849,00	0,00		31 846,00	0,00	0,00	31 846,00	31 846,00
60632	Fournitures de petit équipement	151 766,00	0,00		176 681,00	0,00	0,00	176 681,00	176 681,00
60633	Fournitures de voirie	21 738,24	0,00		60 824,00	0,00	0,00	60 824,00	60 824,00
60636	Habillement et vêtements de travail	43 604,08	0,00		63 198,00	0,00	0,00	63 198,00	63 198,00
6064	Fournitures administratives	33 880,92	0,00		36 297,00	0,00	0,00	36 297,00	36 297,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	30 524,00	0,00		29 670,00	0,00	0,00	29 670,00	29 670,00
6067	Fournitures scolaires	75 175,00	0,00		72 195,00	0,00	0,00	72 195,00	72 195,00
6068	Autres matières et fournitures	369 865,96	0,00		336 920,00	0,00	0,00	336 920,00	336 920,00
611	Contrats de prestations de services	2 999 424,00	0,00		2 986 138,00	0,00	0,00	2 986 138,00	2 986 138,00
6132	Locations immobilières	410 750,00	0,00		385 741,00	0,00	0,00	385 741,00	385 741,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	657 610,00	0,00		534 826,00	0,00	0,00	534 826,00	534 826,00
614	Charges locatives et de copropriété	11 600,00	0,00		12 165,00	0,00	0,00	12 165,00	12 165,00
61521	Entretien terrains	8 436,00	0,00		35 802,00	0,00	0,00	35 802,00	35 802,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	415 132,89	0,00		345 656,00	0,00	0,00	345 656,00	345 656,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	186 843,00	0,00		228 657,00	0,00	0,00	228 657,00	228 657,00
615232	Entretien, réparations réseaux	3 497,00	0,00		2 967,00	0,00	0,00	2 967,00	2 967,00
61551	Entretien matériel roulant	87 384,00	0,00		72 197,00	0,00	0,00	72 197,00	72 197,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	79 300,12	0,00		79 121,00	0,00	0,00	79 121,00	79 121,00
6156	Maintenance	900 532,48	0,00		1 194 375,00	0,00	0,00	1 194 375,00	1 194 375,00
6161	Multirisques	176 000,00	0,00		178 020,00	0,00	0,00	178 020,00	178 020,00
6168	Autres primes d'assurance	12 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	87 499,52	0,00		82 862,00	0,00	0,00	82 862,00	82 862,00
6182	Documentation générale et technique	10 989,00	0,00		10 671,00	0,00	0,00	10 671,00	10 671,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	59 406,00	0,00		59 340,00	0,00	0,00	59 340,00	59 340,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	262 644,79	0,00		360 096,00	0,00	0,00	360 096,00	360 096,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	126 500,00	0,00		115 219,00	0,00	0,00	115 219,00	115 219,00
6231	Annonces et insertions	25 800,00	0,00		28 958,00	0,00	0,00	28 958,00	28 958,00
6232	Fêtes et cérémonies	39 459,00	0,00		39 560,00	0,00	0,00	39 560,00	39 560,00
6234	Réceptions	11 600,00	0,00		1 632,00	0,00	0,00	1 632,00	1 632,00
6236	Catalogues et imprimés	221 363,00	0,00		156 682,00	0,00	0,00	156 682,00	156 682,00
6237	Publications	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	285,00	0,00		1 662,00	0,00	0,00	1 662,00	1 662,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	51 940,00	0,00		53 009,00	0,00	0,00	53 009,00	53 009,00
6248	Divers	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 637,00	0,00		9 890,00	0,00	0,00	9 890,00	9 890,00
6261	Frais d'affranchissement	44 000,00	0,00		41 538,00	0,00	0,00	41 538,00	41 538,00
6262	Frais de télécommunications	135 000,00	0,00		134 207,00	0,00	0,00	134 207,00	134 207,00
627	Services bancaires et assimilés	10 100,00	0,00		10 305,00	0,00	0,00	10 305,00	10 305,00
6281	Concours divers (cotisations)	9 425,00	0,00		4 747,00	0,00	0,00	4 747,00	4 747,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 058,00	0,00		14 439,00	0,00	0,00	14 439,00	14 439,00
62878	Remb. frais à des tiers	2 300,00	0,00		46 780,00	0,00	0,00	46 780,00	46 780,00
6288	Autres services extérieurs	73 402,00	0,00		59 159,00	0,00	0,00	59 159,00	59 159,00
63512	Taxes foncières	75 000,00	0,00		79 545,00	0,00	0,00	79 545,00	79 545,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		1 978,00	0,00	0,00	1 978,00	1 978,00
6358	Autres droits	600,00	0,00		613,00	0,00	0,00	613,00	613,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	14 769 905,00	0,00		15 194 033,00	0,00		15 194 033,00	15 194 033,00
6218	Autre personnel extérieur	1 540,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	78 947,00	0,00		80 141,00	0,00		80 141,00	80 141,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	43 852,00	0,00		44 539,00	0,00		44 539,00	44 539,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	140 423,00	0,00		163 315,00	0,00		163 315,00	163 315,00
64111	Rémunération principale titulaires	4 804 735,00	0,00		4 879 896,00	0,00		4 879 896,00	4 879 896,00
64112	SFT, indemnité de résidence	242 842,00	0,00		235 857,00	0,00		235 857,00	235 857,00
64118	Autres indemnités	1 205 312,00	0,00		1 340 496,00	0,00		1 340 496,00	1 340 496,00
64131	Rémunérations	2 918 164,00	0,00		2 986 168,00	0,00		2 986 168,00	2 986 168,00
64138	Primes et autres indemnités	673 243,00	0,00		722 927,00	0,00		722 927,00	722 927,00
64162	Emplois d'avenir	3 996,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	421 234,00	0,00		409 758,00	0,00		409 758,00	409 758,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6417	Rémunérations des apprentis	52 878,00	0,00		74 309,00	0,00		74 309,00	74 309,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 837 524,00	0,00		1 872 880,00	0,00		1 872 880,00	1 872 880,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 755 357,00	0,00		1 755 316,00	0,00		1 755 316,00	1 755 316,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	156 883,00	0,00		157 141,00	0,00		157 141,00	157 141,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	329 603,00	0,00		356 412,00	0,00		356 412,00	356 412,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	66 376,00	0,00		83 455,00	0,00		83 455,00	83 455,00
64731	Allocations chômage versées directement	16 565,00	0,00		12 802,00	0,00		12 802,00	12 802,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 431,00	0,00		18 621,00	0,00		18 621,00	18 621,00
6488	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	4 127 424,00	0,00	0,00	4 327 745,00	0,00	0,00	4 327 745,00	4 327 745,00
65131	Bourses	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	202 320,00	0,00		202 000,00	0,00	0,00	202 000,00	202 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	10 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65313	Cotisations de retraite	8 760,00	0,00		8 850,00	0,00	0,00	8 850,00	8 850,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	86,00	0,00		87,00	0,00	0,00	87,00	87,00
65315	Formation	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	13 000,00	0,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6542	Créances éteintes	6 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6553	Service d'incendie	481 841,00	0,00		496 300,00	0,00	0,00	496 300,00	496 300,00
65568	Autres contributions	437 384,00	0,00		515 000,00	0,00	0,00	515 000,00	515 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	1 689 043,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	1 040 020,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	95 000,00	0,00		1 174 071,00	0,00	0,00	1 174 071,00	1 174 071,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	116 040,00	0,00		97 900,00	0,00	0,00	97 900,00	97 900,00
65818	Autres	800,00	0,00		21 230,00	0,00	0,00	21 230,00	21 230,00
65824	Prise en charge du déficit du CCAS/CIAS	0,00	0,00		1 791 307,00	0,00	0,00	1 791 307,00	1 791 307,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
65888	Autres	25 030,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>29 696 858,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 518 348,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 518 348,00</b>	<b>30 518 348,00</b>
66	Charges financières	1 037 369,00	0,00		1 051 322,00	0,00		1 051 322,00	1 051 322,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	913 851,00	0,00		914 122,00	0,00		914 122,00	914 122,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-14 581,00	0,00		32 600,00	0,00		32 600,00	32 600,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	50 908,00	0,00		40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00
6688	Autres	87 191,00	0,00		64 600,00	0,00		64 600,00	64 600,00
67	Charges spécifiques (4)	25 000,00	0,00		20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	25 000,00	0,00		20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	58 726,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	58 726,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>1 121 095,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 071 322,00</b>	<b>0,00</b>		<b>1 071 322,00</b>	<b>1 071 322,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>30 817 953,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 589 670,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 589 670,00</b>	<b>31 589 670,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	4 736 963,00			2 770 583,00	0,00		2 770 583,00	2 770 583,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	964 950,00			819 681,00	0,00		819 681,00	819 681,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	964 950,00			819 681,00	0,00		819 681,00	819 681,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>5 701 913,00</b>			<b>3 590 264,00</b>	<b>0,00</b>		<b>3 590 264,00</b>	<b>3 590 264,00</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	149 239,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	116 639,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2024

= Différence ICNE N – ICNE N-1

32 600,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>35 553 053,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 179 934,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 179 934,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	180 000,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	180 000,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	901 173,00	0,00	925 785,00	0,00	925 785,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 000,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
70323	Red. occupation dom. public	39 323,00	0,00	48 000,00	0,00	48 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	132 500,00	0,00	137 400,00	0,00	137 400,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00
7066	Redevances services à caractère social	240 750,00	0,00	274 000,00	0,00	274 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	452 800,00	0,00	375 700,00	0,00	375 700,00
706881	Cotisations obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	31 800,00	0,00	32 685,00	0,00	32 685,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 775 621,00	0,00	7 703 917,00	0,00	7 703 917,00
73211	Attribution de compensation	7 364 969,00	0,00	7 364 969,00	0,00	7 364 969,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	380 351,00	0,00	304 280,00	0,00	304 280,00
73221	FNGIR	1 301,00	0,00	1 301,00	0,00	1 301,00
7328	Autres fiscalités reversées	29 000,00	0,00	33 367,00	0,00	33 367,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 014 368,00	0,00	11 373 695,00	0,00	11 373 695,00
73111	Impôts directs locaux	10 442 496,00	0,00	10 814 824,00	0,00	10 814 824,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	140 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	311 757,00	0,00	290 000,00	0,00	290 000,00
73154	Droits de place	0,00	0,00	1 800,00	0,00	1 800,00
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	115,00	0,00	2 130,00	0,00	2 130,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	120 000,00	0,00	114 941,00	0,00	114 941,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	15 199 776,00	0,00	14 845 530,00	0,00	14 845 530,00
74111	Dotations forfaitaire des communes	735 844,00	0,00	735 844,00	0,00	735 844,00
741121	DSR des communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741123	DSU des communes	4 577 662,00	0,00	4 712 655,00	0,00	4 712 655,00
744	FCTVA	59 700,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
74712	Emplois d'avenir	81 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2024

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74718	Autres participations Etat	881 000,00	0,00	471 180,00	0,00	471 180,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	11 617,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	12 800,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
747888	Autres	1 582 000,00	0,00	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	7 235 703,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	7 551 651,00	0,00	7 551 651,00
7484	Dotations de recensement	2 200,00	0,00	2 200,00	0,00	2 200,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	119 668,00	0,00	94 565,00	0,00	94 565,00
752	Revenus des immeubles	107 100,00	0,00	94 565,00	0,00	94 565,00
75888	Autres	12 568,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>35 190 606,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 123 492,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 123 492,00</b>
76	Produits financiers	52 620,00	0,00	52 620,00	0,00	52 620,00
76812	Sortie empr. risque sans IRA capital.	52 620,00	0,00	52 620,00	0,00	52 620,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	306 000,00		0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	306 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>35 549 226,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 176 112,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 176 112,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 827,00		3 822,00	0,00	3 822,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	3 827,00		3 822,00	0,00	3 822,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>3 827,00</b>		<b>3 822,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 822,00</b>

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>4 267 326,00</b>	<b>446 055,00</b>	<b>0,00</b>	<b>94 000,00</b>	<b>3 872 369,00</b>	<b>643 334,00</b>	<b>37 500,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 267 326,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	270 084,00	0,00	94 000,00	257 530,00	153 000,00	37 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	175 971,00	0,00	0,00	3 614 839,00	490 334,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>6 415 484,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 716 792,00</b>	<b>286 373,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 415 484,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 716 792,00	286 373,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>1 859 956,00</b>	<b>0,00</b>	<b>133 000,00</b>	<b>2 436 127,00</b>		<b>13 789 667,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		4 267 326,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 000,00	0,00	108 000,00	30 744,00		158 744,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	382 500,00	0,00	25 000,00	0,00		1 219 614,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 457 456,00	0,00	0,00	2 405 383,00		8 143 983,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>759 385,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 025 191,00</b>		<b>10 203 225,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 415 484,00
13	Subventions d'investissement	759 385,00	0,00	0,00	1 025 191,00		3 787 741,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		4 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.01</b>

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>4 267 326,00</b>
164	Emprunts auprès des états financiers	4 001 367,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	265 959,00
<b>RECETTES</b>		<b>6 415 484,00</b>
102	Dotations et fonds d'investissement	2 415 484,00
164	Emprunts auprès des états financiers	4 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>416 055,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
218	Autres immobilisations corporelles	270 084,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	145 971,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	446 055,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 084,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 971,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900-5</b>

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.901</b>

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	94 000,00	0,00	0,00	0,00	94 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	94 000,00	0,00	0,00	0,00	94 000,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 872 369,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	257 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	304 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	3 310 779,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 716 792,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	1 716 792,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 872 369,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 530,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304 060,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 310 779,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 716 792,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 716 792,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture								
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive	
<b>DEPENSES</b>		<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
<b>DEPENSES</b>		<b>78 000,00</b>	<b>19 732,00</b>	<b>26 874,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
218	Autres immobilisations corporelles	78 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	19 732,00	26 874,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>144 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	144 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>112 728,00</b>	<b>0,00</b>	<b>301 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>643 334,00</b>
218	Autres immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	92 728,00	0,00	301 000,00	0,00	0,00	0,00	490 334,00
<b>RECETTES</b>		<b>42 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 123,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>286 373,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	42 000,00	0,00	100 123,00	0,00	0,00	0,00	286 373,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>37 500,00</b>
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904-4</b>

## FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 826 456,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	867 456,00
238	Avances commandés immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>759 385,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	759 385,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 859 956,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	867 456,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>759 385,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	759 385,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>108 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>133 000,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>830 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
235	Part invest. - marchés de partenariat	830 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
235	Part invest. - marchés de partenariat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 575 383,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 744,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 744,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 575 383,00	0,00	0,00	0,00
235	Part invest. - marchés de partenariat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 025 191,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 191,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 436 127,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 744,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 575 383,00	
235	Part invest. - marchés de partenariat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	830 000,00	
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 191,00	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 191,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>1 099 528,00</b>	<b>11 398 666,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 376 645,00</b>	<b>2 377 685,00</b>	<b>7 112 080,00</b>	<b>4 545 061,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	10 206,00	6 761 360,00	0,00	158 804,00	215 977,00	1 176 570,00	86 480,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	4 247 339,00	0,00	721 541,00	2 150 708,00	4 332 239,00	2 667 274,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	18 000,00	389 967,00	0,00	496 300,00	11 000,00	1 603 271,00	1 791 307,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 051 322,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>32 073 641,00</b>	<b>512 765,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 685,00</b>	<b>327 700,00</b>	<b>439 580,00</b>	<b>1 242 000,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	6 000,00	0,00	32 685,00	327 700,00	237 400,00	274 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	7 703 917,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 256 954,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	13 060 150,00	304 200,00	0,00	0,00	0,00	183 180,00	968 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	22 565,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	52 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>3 124 536,00</b>	<b>276 014,00</b>	<b>224 466,00</b>	<b>54 989,00</b>		<b>31 589 670,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	2 254 977,00	228 342,00	48 865,00	54 989,00		10 996 570,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	869 559,00	47 672,00	157 701,00	0,00		15 194 033,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	17 900,00	0,00		4 327 745,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 051 322,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>114 941,00</b>	<b>383 000,00</b>	<b>28 000,00</b>	<b>21 800,00</b>		<b>35 176 112,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		180 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	28 000,00	20 000,00		925 785,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 703 917,00
731	Fiscalité locale	0,00	114 941,00	0,00	0,00	1 800,00		11 373 695,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	330 000,00	0,00	0,00		14 845 530,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	53 000,00	0,00	0,00		94 565,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		52 620,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.01</b>

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>1 099 528,00</b>
627	Services bancaires et assimilés	10 206,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	18 000,00
661	Charges d'intérêts	986 722,00
668	Autres charges financières	64 600,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>32 073 641,00</b>
731	Fiscalité locale	11 256 954,00
732	Fiscalité reversée	7 703 917,00
741	D.G.F.	5 448 499,00
744	FCTVA	60 000,00
748	Autres attributions et participations	7 551 651,00
768	Autres produits financiers	52 620,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>9 761 866,00</b>	<b>0,00</b>	<b>509 380,00</b>	<b>333 535,00</b>	<b>155 521,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 121,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 680 538,00	0,00	42 923,00	35 328,00	989,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 387 914,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	502 254,00	0,00	19 780,00	87 501,00	21 995,00	0,00	8 308,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	12 165,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	924 715,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	178 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 066,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	52 912,00	0,00	39 857,00	64 384,00	0,00	0,00	237,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	98 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	71 015,00	0,00	149 883,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	5 141,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	9 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	134 207,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 538,00	0,00
628	Divers	5 340,00	0,00	0,00	84 066,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	59 753,00	0,00	5 745,00	849,00	2 722,00	0,00	4 475,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	81 523,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 217 233,00	0,00	177 134,00	38 802,00	84 054,00	0,00	180 138,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 167 478,00	0,00	70 778,00	12 464,00	45 723,00	0,00	65 425,00	0,00
647	Autres charges sociales	9 193,00	0,00	0,00	0,00	38,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	105 750,00	0,00	3 280,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>504 565,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>2 200,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
747	Participations	302 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00
752	Revenus des immeubles	22 565,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>319 272,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 636,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	66 887,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	35 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	213 937,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 971,00</b>	<b>11 398 666,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	989,00	989,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	1 485,00	2 761 263,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 387 914,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	14 835,00	654 673,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 165,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	924 715,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 020,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 066,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 390,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 900,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 898,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 662,00	6 803,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 890,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 745,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 406,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 180,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 523,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 764 248,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 397 680,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 231,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 937,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 030,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>512 765,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 565,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930-5</b>

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.931</b>

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>867 587,00</b>	<b>496 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 758,00</b>	<b>1 376 645,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	21 264,00	0,00	0,00	5 736,00	27 000,00
613	Locations	0,00	87 032,00	0,00	0,00	0,00	87 032,00
615	Entretien et réparations	0,00	26 209,00	0,00	0,00	0,00	26 209,00
618	Divers	0,00	1 038,00	0,00	0,00	593,00	1 631,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	9 890,00	0,00	0,00	6 429,00	16 319,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	12 068,00	0,00	0,00	0,00	12 068,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	613,00	0,00	0,00	0,00	613,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	529 959,00	0,00	0,00	0,00	529 959,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	179 065,00	0,00	0,00	0,00	179 065,00
647	Autres charges sociales	0,00	449,00	0,00	0,00	0,00	449,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	496 300,00	0,00	0,00	496 300,00
<b>RÉCETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>32 685,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 685,00</b>
708	Autres produits	0,00	32 685,00	0,00	0,00	0,00	32 685,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
<b>DEPENSES</b>		<b>993,00</b>	<b>43 582,00</b>	<b>39 422,00</b>	<b>1 806 109,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	41 482,00	37 322,00	9 205,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	19 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	2 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	35 742,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	1 258 218,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	480 565,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	993,00	0,00	0,00	324,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	2 100,00	2 100,00	0,00	3 000,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>287 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	287 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>378 275,00</b>	<b>2 300,00</b>	<b>637,00</b>	<b>101 867,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 377 685,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 900,00	0,00	0,00	98 900,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	2 870,00	0,00	637,00	0,00	0,00	0,00	91 516,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	539,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 319,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 967,00	0,00	0,00	2 967,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 275,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	7 842,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 584,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	260 508,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 518 726,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	106 182,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 747,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	334,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 651,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>327 700,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	327 700,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>1 124 220,00</b>	<b>543 286,00</b>	<b>0,00</b>	<b>460 098,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>891 535,00</b>	<b>4 747,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	91 297,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	22 945,00	14 341,00	0,00	35 110,00	0,00	0,00	4 945,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	3 264,00	0,00	0,00	306 590,00	4 747,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	50 934,00	0,00	0,00	16 319,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	12 857,00	4 945,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	8 172,00	0,00	0,00	7 992,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	315 297,00	0,00	0,00	284 065,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	115 730,00	0,00	0,00	110 765,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	917,00	0,00	0,00	383,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	515 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	506 071,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
<b>DEPENSES</b>		<b>456 699,00</b>	<b>348 778,00</b>	<b>424 362,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>137 575,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	4 451,00	21 758,00	6 429,00	0,00	0,00	49 341,00
613	Locations	7 793,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 692,00
615	Entretien et réparations	2 968,00	51 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	12 857,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	7 912,00	0,00	0,00	45 889,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	99,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 653,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	8 820,00	5 167,00	8 072,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	318 920,00	190 539,00	295 399,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	113 747,00	67 127,00	106 451,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>137 400,00</b>	<b>19 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	137 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>2 455 469,00</b>	<b>0,00</b>	<b>265 311,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 112 080,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	131 042,00	0,00	108 790,00	0,00	0,00	0,00	331 129,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	24 233,00	0,00	36 396,00	0,00	0,00	0,00	219 949,00
613	Locations	5 934,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 419,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	13 995,00	0,00	0,00	0,00	382 894,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 857,00
618	Divers	9 890,00	0,00	3 956,00	0,00	0,00	0,00	134 900,00
623	Pub., publications, relations publiques	5 934,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 934,00
624	Transports biens, transports collectifs	5 934,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 934,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 455,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	42 200,00	0,00	2 114,00	0,00	0,00	0,00	82 537,00
641	Rémunérations du personnel	1 665 497,00	0,00	72 805,00	0,00	0,00	0,00	3 142 522,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	549 735,00	0,00	27 154,00	0,00	0,00	0,00	1 090 709,00
647	Autres charges sociales	15 070,00	0,00	101,00	0,00	0,00	0,00	16 471,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	515 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 086 071,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
<b>RECETTES</b>		<b>112 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>171 180,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>439 580,00</b>
706	Prestations de services	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 400,00
747	Participations	12 000,00	0,00	171 180,00	0,00	0,00	0,00	183 180,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>1 791 307,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 753 754,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 978,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 149,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 787,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 923,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 148,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	495,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 373,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 906 017,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	703 263,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 621,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 791 307,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 242 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274 000,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	968 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 545 061,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 978,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 149,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 787,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 923,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 148,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	495,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 373,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 906 017,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	703 263,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 621,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 791 307,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 242 000,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	968 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-3</b>

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-4</b>

**FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>239 123,00</b>	<b>2 124 702,00</b>	<b>616 847,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>143 864,00</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 598 224,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	616 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 560,00
628	Divers	0,00	0,00	346,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	4 562,00	9 023,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 066,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	171 443,00	386 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 074,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	63 118,00	131 099,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 164,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>114 941,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	114 941,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 124 536,00</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 598 224,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	616 847,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 560,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	346,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 651,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	634 527,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 381,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>114 941,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 941,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>275 371,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>643,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	2 967,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	113 766,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	110 966,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	643,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	1 126,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	34 338,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	12 208,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>330 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
747	Participations	0,00	330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>276 014,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 967,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 766,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 966,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	643,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 126,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 338,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 208,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>383 000,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	53 000,00	0,00	0,00	53 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>212 590,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 085,00</b>	
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 085,00	
613	Locations	890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	1 187,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
617	Etudes et recherches	7 912,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
618	Divers	24 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 476,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	119 074,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	36 151,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>791,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>224 466,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	791,00	0,00	0,00	14 151,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	890,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 187,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 912,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 725,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 476,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 074,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 151,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 000,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>40 154,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 187,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	38 967,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 835,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	14 835,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 989,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 022,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 967,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 800,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
	10/03/2023	4 000 000,00	4 000 000,00	26 028,84	4 000 000,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>4 000 000,00</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>26 028,84</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					67 638 475,80									
1641 Emprunts en euros (total)					67 638 475,80									
10000038251 (115)	CREDIT AGRICOLE	28/05/2014	10/06/2014	10/09/2014	2 000 000,00	F	FIXE	3,100	3,143		T	P	N	A-1
1155349 (101)	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/12/2009	25/01/2010	01/01/2011	1 200 000,00	V	LEP	1,450	2,030		A	P	N	A-1
1199344 (105)	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/07/2011	01/08/2011	01/08/2012	1 000 000,00	V	LIVRETA	2,600	1,786		A	P	N	A-1
1228564 (110)	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	06/09/2012	17/09/2012	01/10/2013	500 000,00	V	LIVRETA	2,850	1,611		A	P	N	A-1
1235963 (112)	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	28/11/2012	15/01/2013	01/01/2014	1 000 000,00	V	LIVRETA	2,450	1,574		A	C	N	A-1
1235965 (111)	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	28/11/2012	07/12/2012	01/01/2014	500 000,00	V	LIVRETA	2,850	1,584		A	C	N	A-1
232738E (124)	CAISSE D EPARGNE et PREVOYANCE NORMANDIE	12/09/2020	19/10/2020	05/12/2020	1 680 000,00	F	FIXE	0,800	0,813		M	C	N	A-1
4868806 (120)	CAISSE D EPARGNE et PREVOYANCE NORMANDIE	01/03/2017	07/03/2017	05/07/2017	1 000 000,00	F	FIXE	1,280	1,291		T	P	N	A-1
5019613 (114)	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/11/2013	02/01/2014	01/12/2014	1 000 000,00	V	LIVRETA	1,850	1,481		A	P	N	A-1
5213572 (121)	CAISSE D EPARGNE et PREVOYANCE NORMANDIE	11/12/2017	21/12/2017	05/06/2018	2 000 000,00	F	FIXE	1,570	1,575		T	P	N	A-1
5364403 (126)	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	03/12/2020	03/12/2020	01/07/2021	2 685 000,00	F	FIXE	0,630	0,631		T	P	N	A-1
5364404 (125)	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	03/12/2020	03/12/2020	01/07/2021	1 925 000,00	F	FIXE	0,630	0,631		T	P	N	A-1
70006527963 (104)	CREDIT AGRICOLE	15/11/2010	30/11/2010	15/02/2011	1 200 000,00	F	FIXE	2,930	2,966		T	C	N	A-1
715221E (131)	CAISSE D EPARGNE et PREVOYANCE NORMANDIE	01/03/2023	23/03/2023	05/07/2023	2 000 000,00	V	LIVRETA	3,250	3,331		T	C	N	A-1
A14120BL (108)	CAISSE D EPARGNE et PREVOYANCE NORMANDIE	24/07/2012	30/08/2012	30/11/2012	3 997 660,33	F	FIXE	4,590	4,738		T	P	N	A-1
A14120BN (113)	CAISSE D EPARGNE et PREVOYANCE NORMANDIE	24/07/2012	30/08/2013	30/11/2013	2 000 000,00	F	FIXE	4,590	4,740		T	X Libre	N	A-1
A14120BP (109)	CAISSE D EPARGNE et PREVOYANCE NORMANDIE	24/07/2012	30/08/2012	30/11/2012	1 000 000,00	F	FIXE	4,590	4,739		T	P	N	A-1

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MIN265560/283136 (100)	DEXIA CREDIT LOCAL	12/06/2009	30/11/2009	01/03/2010	800 000,00	V	EURIBOR3	1,317	0,990		T	P	N	A-1
MON271968EUR (102)	DEXIA CREDIT LOCAL	24/08/2010	05/10/2010	01/02/2011	350 000,00	F	FIXE	2,080	2,096		T	P	N	A-1
MON271969EUR (103)	DEXIA CREDIT LOCAL	24/08/2010	05/10/2010	01/02/2011	350 000,00	F	FIXE	2,080	2,096		T	P	N	A-1
MON503778EUR (117)	CFFL	17/06/2015	01/07/2015	01/08/2015	19 450 815,47	F	FIXE	3,600	3,703		T	P	N	A-1
MON511993EUR (118)	CFFL	10/06/2016	25/07/2016	01/11/2016	2 000 000,00	F	FIXE	1,270	1,297		T	C	N	A-1
MON521869EUR (122)	La banque Postale	30/07/2018	03/09/2018	01/01/2019	2 000 000,00	F	FIXE	1,310	1,317		T	P	N	A-1
MON526876EUR (123)	La banque Postale	25/06/2019	02/08/2019	01/12/2019	3 000 000,00	F	FIXE	0,850	0,866		T	C	N	A-1
MON537996EUR (127)	La banque Postale	15/07/2021	13/08/2021	01/12/2021	4 000 000,00	F	FIXE	0,980	0,988		T	C	N	A-1
MON539528EUR (128)	La banque Postale	26/11/2021	10/01/2022	01/05/2022	3 000 000,00	F	FIXE	0,790	0,792		T	C	N	A-1
MON540886EUR (129)	La banque Postale	06/04/2022	06/05/2022	01/09/2022	4 000 000,00	F	FIXE	1,370	1,377		T	C	N	A-1
MON544551EUR (130)	La banque Postale	06/04/2023	14/04/2023	01/08/2023	2 000 000,00	F	FIXE	3,800	3,853		T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>67 638 475,80</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		42 152 034,07					4 001 366,43	914 108,94	0,00	149 238,22
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		42 152 034,07					4 001 366,43	914 108,94	0,00	149 238,22
10000038251 (115)	N	0,00	A-1	842 657,45	5,44	F	FIXE	3,100	142 760,57	24 473,47	0,00	1 325,92
1155349 (101)	N	0,00	A-1	177 661,72	1,00	V	LEP	4,800	85 465,89	8 527,76	0,00	5 716,14
1199344 (105)	N	0,00	A-1	215 952,27	2,58	V	LIVRETA	3,600	68 344,57	7 774,28	0,00	2 227,46
1228564 (110)	N	0,00	A-1	139 488,23	3,75	V	LIVRETA	3,600	32 367,92	5 021,58	0,00	972,01
1235963 (112)	N	0,00	A-1	500 000,00	9,00	V	LIVRETA	2,600	50 000,00	13 000,00	0,00	16 200,00
1235965 (111)	N	0,00	A-1	250 000,00	9,00	V	LIVRETA	2,600	25 000,00	6 500,00	0,00	2 475,00
232738E (124)	N	0,00	A-1	1 421 000,00	16,84	F	FIXE	0,800	84 000,00	11 060,00	0,00	776,32
4868806 (120)	N	0,00	A-1	702 584,56	13,26	F	FIXE	1,280	47 988,94	8 763,34	0,00	2 003,64
5019613 (114)	N	0,00	A-1	537 054,69	9,92	V	LIVRETA	3,600	41 005,45	19 333,97	0,00	1 516,69
5213572 (121)	N	0,00	A-1	1 487 666,48	14,18	F	FIXE	1,570	93 909,52	22 805,28	0,00	1 641,15
5364403 (126)	N	0,00	A-1	2 435 069,77	22,25	F	FIXE	0,630	101 076,00	15 066,92	0,00	3 667,39
5364404 (125)	N	0,00	A-1	1 745 813,54	22,25	F	FIXE	0,630	72 466,05	10 802,15	0,00	2 629,32
70006527963 (104)	N	0,00	A-1	160 000,00	1,87	F	FIXE	2,930	80 000,00	3 809,00	0,00	299,37
715221E (131)	N	0,00	A-1	1 950 000,00	19,26	V	LIVRETA	3,250	100 000,00	63 192,19	0,00	14 697,22
A14120BL (108)	N	0,00	A-1	1 202 962,68	3,66	F	FIXE	4,590	305 572,42	50 806,94	0,00	3 661,35
A14120BN (113)	N	0,00	A-1	749 474,89	4,66	F	FIXE	4,590	147 640,21	32 399,15	0,00	2 455,48
A14120BP (109)	N	0,00	A-1	300 958,15	3,66	F	FIXE	4,590	76 471,35	12 679,85	0,00	926,08
MIN265560/283136 (100)	N	0,00	A-1	58 373,30	0,92	V	EURIBOR3	4,575	58 373,30	1 682,93	0,00	0,00
MON271968EUR (102)	N	0,00	A-1	53 192,54	1,83	F	FIXE	2,080	26 320,45	901,99	0,00	92,65
MON271969EUR (103)	N	0,00	A-1	53 192,54	1,83	F	FIXE	2,080	26 320,45	901,99	0,00	92,65
MON503778EUR (117)	N	0,00	A-1	10 521 674,86	6,33	F	FIXE	3,600	1 303 266,23	367 453,63	0,00	56 232,29
MON511993EUR (118)	N	0,00	A-1	1 033 333,43	7,58	F	FIXE	1,270	133 333,32	12 488,33	0,00	1 894,65
MON521869EUR (122)	N	0,00	A-1	1 376 422,97	9,75	F	FIXE	1,310	129 683,79	17 395,81	0,00	4 083,07
MON526876EUR (123)	N	0,00	A-1	2 150 000,00	10,67	F	FIXE	0,850	200 000,00	17 637,50	0,00	1 427,29
MON537996EUR (127)	N	0,00	A-1	3 640 000,00	22,67	F	FIXE	0,980	160 000,00	35 084,00	0,00	2 936,73
MON539528EUR (128)	N	0,00	A-1	2 737 500,00	18,08	F	FIXE	0,790	150 000,00	21 181,88	0,00	3 388,36

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
MON540886EUR (129)	N	0,00	A-1	3 760 000,00	23,42	F	FIXE	1,370	160 000,00	50 690,00	0,00	4 247,00
MON544551EUR (130)	N	0,00	A-1	1 950 000,00	19,33	F	FIXE	3,800	100 000,00	72 675,00	0,00	11 652,99
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>42 152 034,07</b>					<b>4 001 366,43</b>	<b>914 108,94</b>	<b>0,00</b>	<b>149 238,22</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	28	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	42 152 034,07	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délégation du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	<b>Catégories de biens amortis</b>		
L	SUBVENTIONS	1	01/01/2000
L	Subv.Cne GFP : Bâtiment	15	01/03/2006
L	Frais réalisat° documents urbanisme	10	01/01/2015
L	Frais d'études	5	01/01/2015
L	Frais de recherche et de développement	5	01/01/2015
L	Frais d'insertion	5	01/01/2015
L	GFP rat : Bien mobilier, matériel	15	01/01/2015
L	GFP rat : Bâtiments, installations	15	01/01/2015
L	Autres EPL : Bâtiments, installations	15	01/01/2015
L	Autres org pub - Biens mob, mat, études	15	01/01/2015
L	Autres org pub - Bâtiments et installat°	15	01/01/2015
L	Privé : Bien mobilier, matériel	15	01/01/2015
L	Privé : Bâtiments, installations	15	01/01/2015
L	Concessions, droits similaires	5	01/01/2015
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	10	01/01/2015
L	Autres agencements et aménagements	15	01/01/2015
L	Installations générales, agencements	15	01/01/2015
L	Autres constructions	10	01/01/2015
L	Construct° sol autrui - Installat° géné.	10	01/01/2015
L	Réseaux de voirie	20	01/01/2015
L	Installations de voirie	20	01/01/2015
L	Réseaux câblés	10	01/01/2015
L	Réseaux d'électrification	10	01/01/2015
L	Autres réseaux	10	01/01/2015
L	Autres matériels, outillages incendie	5	01/01/2015
L	Matériel roulant	6	01/01/2015
L	Autre matériel et outillage de voirie	5	01/01/2015
L	Autres inst.,matériel,outil. techniques	15	01/01/2015
L	Autres réseaux (mise à dispo)	15	01/01/2015
L	Installat° générales, agencements	15	01/01/2015
L	Matériel de transport	5	01/01/2015

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Matériel de bureau et informatique	5	01/01/2015
L	Mobilier	10	01/01/2015
L	Autres immobilisations corporelles	10	01/01/2015

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>71,00</b>	<b>0,71</b>	<b>71,71</b>	<b>41,20</b>	<b>19,90</b>	<b>61,10</b>
Adjoint administratif territorial	C	11,00	0,71	11,71	8,80	1,00	9,80
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	10,00	0,00	10,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	8,00	0,00	8,00	6,80	0,00	6,80
Attaché	A	14,00	0,00	14,00	3,60	7,00	10,60
Attaché principal	A	6,00	0,00	6,00	4,00	2,00	6,00
Collaborateur de cabinet	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur général des services des communes 20 à 40.000 hab.	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	11,00	0,00	11,00	2,00	8,90	10,90
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>85,00</b>	<b>7,08</b>	<b>92,08</b>	<b>59,14</b>	<b>19,02</b>	<b>78,16</b>
Adjoint technique territorial	C	41,00	5,72	46,72	23,49	16,02	39,51
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	9,00	1,36	10,36	9,85	0,00	9,85
Agent de maîtrise	C	15,00	0,00	15,00	12,80	0,00	12,80
Agent de maîtrise principal	C	7,00	0,00	7,00	6,00	0,00	6,00
Ingénieur	A	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Technicien	B	4,00	0,00	4,00	1,00	1,00	2,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>28,00</b>	<b>2,45</b>	<b>30,45</b>	<b>20,90</b>	<b>4,73</b>	<b>25,63</b>
Agent social	C	2,00	0,80	2,80	0,00	2,70	2,70

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent social principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent social principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	1,00	0,00	1,00	0,50	0,00	0,50
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	10,00	0,00	10,00	7,80	2,00	9,80
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Cadre de santé	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur territorial de jeunes enfants	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Infirmier en soins généraux	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Médecin de 1ère classe	A	0,00	0,12	0,12	0,00	0,00	0,00
Psychologue de classe normale	A	0,00	0,50	0,50	0,00	0,00	0,00
Psychologue hors classe	A	0,00	0,03	0,03	0,00	0,03	0,03
Puéricultrice hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>13,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13,00</b>	<b>11,90</b>	<b>1,00</b>	<b>12,90</b>
Educateur territorial des A.P.S	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	B	7,00	0,00	7,00	6,90	0,00	6,90
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>6,00</b>	<b>1,02</b>	<b>7,02</b>	<b>6,82</b>	<b>0,00</b>	<b>6,82</b>
Adjoint territorial du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	3,00	1,02	4,02	3,82	0,00	3,82
Assistant de conservation	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>70,00</b>	<b>9,96</b>	<b>79,96</b>	<b>60,04</b>	<b>6,64</b>	<b>66,68</b>
Adjoint territorial d'animation	C	35,00	9,10	44,10	25,44	6,64	32,08
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	7,00	0,00	7,00	6,80	0,00	6,80
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	23,00	0,86	23,86	22,80	0,00	22,80
Animateur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Animateur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>14,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14,00</b>	<b>13,80</b>	<b>0,00</b>	<b>13,80</b>
Brigadier-chef principal	B	10,00	0,00	10,00	9,80	0,00	9,80
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>287,00</b>	<b>21,22</b>	<b>308,22</b>	<b>213,80</b>	<b>51,29</b>	<b>265,09</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint administratif territorial	C	ADM		0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	332-8-2°	CDD
Agent social	C	MS		0,00	332-8-2°	CDD
Agent social	C	MS		0,00	332-8-2°	CDD
Agent social	C	MS		0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM		0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM		0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM		0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM		0,00	332-8-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM		0,00	332-8-2°	CDD
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	MS		0,00	332-8-2°	CDD
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	MS		0,00	332-8-2°	CDD
Collaborateur de cabinet	A	ADM		0,00	332-8-2°	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP		0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH		0,00	332-8-2°	CDD
Psychologue hors classe	A	MS		0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM		0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM		0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM		0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM		0,00	332-8-2°	CDD



VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	332-23-1°	CDD
Agent de maîtrise	C	TECH		0,00	332-23-1°	CDD
Agent social	C	MS		0,00	332-23-1°	CDD
Animateur	B	ANIM		0,00	332-23-1°	CDD
Attaché	A	ADM		0,00	332-23-1°	CDD
Attaché	A	ADM		0,00	332-23-1°	CDD
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	MS		0,00	332-23-1°	CDD
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	MS		0,00	332-23-1°	CDD
Educateur territorial de jeunes enfants	A	MS		0,00	332-23-1°	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres

## VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2024

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
01/02/1996 - PFN DM du 25/09/1995	PROPRIETE FAMILIALE DE NORMANDIE			69 516,75
01/01/1997 - SECOMILE DM du 27/06/1996	MON LOGEMENT 27			661 075,35
25/12/1999 - FOYER STEPHANAIS DM du 01/06/1990	LE FOYER STEPHANAIS			160 517,08
26/11/2003 - SILOGE DM 12 JUIN 2003	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			95 055,10
20/01/2004 - SILOGE DM du 27 juin 2003i	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			29 829,20
03/03/2004 - SILOGE Délib du 27 juin 2003	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			87 633,10
30/09/2005 - SILOGE	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			10 389,15
30/09/2005 - SILOGE	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			62 099,40
30/09/2005 - IBS	IMMOBILIERE BASSE SEINE			284 287,00
30/09/2005 - IBS	IMMOBILIERE BASSE SEINE			2 334 484,00
17/03/2006 - SILOGE DM du 17/03/2006	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			158 628,00
07/07/2006 - I.B.S Delib du 7 Juillet 2006	IMMOBILIERE BASSE SEINE			186 585,30
30/09/2006 - EURE HABITAT	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE			45 484,00
23/04/2007 - IBS Délibération N° 2 du 23/04/2007 et N° du 29/09/2007	IMMOBILIERE BASSE SEINE			9 708,90
25/05/2007 - I B S Délib N° 2 du 25 Mai 2007	IMMOBILIERE BASSE SEINE			28 736,30
29/09/2007 - EURE HABITAT Délib N° 29 Sept 2007	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE			55 700,00
20/12/2007 - FOYER STEPHANAIS Délib N° 13 du 20 Déc 2007	LE FOYER STEPHANAIS			188 389,00
20/12/2007 - FOYER STEPHANAIS Délib N°14 du 20 Décembre 2007	LE FOYER STEPHANAIS			233 803,00
16/05/2008 - I.B.S Delib N° 5 du 16 Mai 20089	IMMOBILIERE BASSE SEINE			18 439,80
20/06/2008 - EURE HABITAT Délib N° 10e du 20 Juin 20089	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE			220 339,00
20/06/2008 - EURE HABITAT Délib N° 10 g du 20 Juin 2008	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE			7 212,00
20/06/2008 - EURE HABITAT Délib N° 10 i du 20 Juin 2008j	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE			116 639,00
20/06/2008 - EURE HABITAT Délib N° 10 h du 20 Juin 20098	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE			1 440,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
22/06/2008 - EURE HABITAT Délib N°10 j du 20j Juin 2008	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE			28 457,00
22/09/2008 - EURE HABITAT Délib N° 10 f du 20 Juin 2008B	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE			44 027,00
19/12/2008 - I B S Délib N° 5 du 19 Déc 2008	IMMOBILIERE BASSE SEINE			164 000,00
19/12/2008 - I B S Délib N° 5 du 19 Dec 2008	IMMOBILIERE BASSE SEINE			29 968,00
19/12/2008 - I B S Délib N° 5 du 19 Déc 2008	IMMOBILIERE BASSE SEINE			285 192,00
19/12/2008 - I B S Délib N° 5 du 19 Déc 2008	IMMOBILIERE BASSE SEINE			44 952,00
12/06/2009 - Le logement famiale de l eure DM du 12/06/2009	LE LOGEMENT FAMILIAL DE L EURE			56 804,80
12/06/2009 - Le Logement Familial de l Eure	LE LOGEMENT FAMILIAL DE L EURE			11 076,10
12/06/2009 - HLM Le Logement Familial de l Eure	LE LOGEMENT FAMILIAL DE L EURE			168 586,30
12/06/2009 - HLM Le Logement Familial DM du 12/06/2009	LE LOGEMENT FAMILIAL DE L EURE			27 760,80
20/06/2009 - EURE HABITAT Délib N° 10 c DU 20 Juin 2009	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE			59 867,00
25/09/2009 - SILOGE Délib du 24 sEPTEMBRE 2010 - N° 15	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			20 380,50
25/09/2009 - I B S Délib N° 12 du25 Sept 2010	IMMOBILIERE BASSE SEINE			21 360,80
26/02/2010 - I B S Délib N° 1 du 26 Février 2010	IMMOBILIERE BASSE SEINE			340 000,00
26/02/2010 - I B S Délib N° 1 du 26 f2VRIE 2010	IMMOBILIERE BASSE SEINE			78 400,00
26/02/2010 - immobiliere basse seine	IMMOBILIERE BASSE SEINE			41 860,00
02/07/2010 - La Plaine Normande : Réhabilitation 54 Logts voies Marmaille,Bas, Val Rollon	CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE			28 565,30
02/07/2010 - PFN : Réhabilitation 25 Logts rue de l Equerre	PROPRIETE FAMILIALE DE NORMANDIE			30 000,00
02/07/2010 - PFN : 25 Logts rue de l Equerre	PROPRIETE FAMILIALE DE NORMANDIE			48 601,00
25/09/2010 - SILOGE Délib du 25 Septembre 2009 - N°15	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			96 583,20
25/09/2010 - SILOGE Délib du 25 Septembre 2010 -N° 15	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			9 790,50
25/09/2010 - I B S Délib N° 13 du 25 Sept 2010	IMMOBILIERE BASSE SEINE			236 722,10
01/10/2010 - I B S DM du 01/10/2010m	IMMOBILIERE BASSE SEINE			5 675,00
19/11/2010 - SILOGE DM du 19 Novelbre 2010d	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			25 600,00
28/01/2011 - SiloGE dm DU 28 Janvier 2011	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			45 069,40
28/01/2011 - SILOGE DM du 28 Janvier 2011 N° 4	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			62 380,00
28/01/2011 - SILOGE DM du 28 Janvier 2011	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			50 630,00
28/01/2011 - SILOGE DM du 28 Janvier 2011	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			264 632,20
28/01/2011 - SILOGE DM du 28 Janvier 2011	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			328 060,80
28/01/2011 - SILOGE DM du 28 Janvier 2011	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			22 450,00
28/01/2011 - SILOGE DM du 28 Janvier 2011	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			116 954,60
05/05/2011 - FOYER STEPHANOIS	LE FOYER STEPHANAIS			281 243,39

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/06/2011 - Foyer stephanais	LE FOYER STEPHANAIS			236 455,80
01/06/2011 - FOYER STEPHANOIS	LE FOYER STEPHANAIS			582 812,20
01/06/2011 - FOYER STEPHANOIS	LE FOYER STEPHANAIS			108 357,83
01/07/2011 - Immobilière Basse Seine : 60 Logts secteur Ariane	IMMOBILIERE BASSE SEINE			16 381,10
01/07/2011 - Immobilière Basse Seine : 90 Logts secteur Ariane	IMMOBILIERE BASSE SEINE			17 718,00
01/07/2011 - EURE HABITAT : Réhabilitation - Résidentialisation Immeubles K1 à K6	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE			135 000,00
02/07/2011 - La Plaine NORMANDE DM du 2 Juillet 2011	CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE			81 000,00
30/09/2011 - LOGEAL : Acquisition 48 Logts voie Nation-Plantes-rue des Fleurs-Rhizome-et Cornalisiers	LOGEAL IMMOBILIERE SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE			207 500,00
30/09/2011 - LOGEAL : Réhabilitation 48 logts voie Nation-Plantes-rue des Fleurs-Rhizome et Cornalisiers	LOGEAL IMMOBILIERE SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE			76 400,00
14/11/2011 - Logement Familial : Construction 6 Logts Résidence Nation-Rue Cornalisiers	LE LOGEMENT FAMILIAL DE L EURE			12 945,10
14/11/2011 - Logement Familial : Construction de 6 Logts : Résidence Nation	LE LOGEMENT FAMILIAL DE L EURE			8 351,70
14/11/2011 - Logement Familial : Construction 6 Logts : Résidence Nation - rue des Cornalisiers	LE LOGEMENT FAMILIAL DE L EURE			16 261,70
01/12/2013 - VOIE BLANCHE : Construction de 22 logements	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE			213 430,00
01/12/2013 - VOIE BLANCHE : Construction de 22 logements	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE			47 380,00
01/01/2014 - Résid. 565 logts VDR	IMMOBILIERE BASSE SEINE			47 080,00
01/01/2015 - Val de Reuil CN 16 lgts 27100	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			20 310,00
01/01/2015 - Val de Reuil CN 16 lgts 27100	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			188 770,70
01/01/2015 - Val de Reuil CN 4 lgts 27100	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			37 600,70
01/01/2015 - Val de Reuil CN 16 lgts 27100	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			4 150,00
18/03/2015 - Immobilière Basse Seine : Réhabilitation de 379 logements	IMMOBILIERE BASSE SEINE			220 797,30
23/03/2015 - Construction de 30 logts, Lieu dit les Noes de Léry	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			256 861,30
23/03/2015 - Construction de 30 logts, Lieu dit les Noes de Léry	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			41 110,00
23/03/2015 - Construction de 30 logts, Lieu dit les Noes de Léry	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			44 560,70
23/03/2015 - Construction de 30 logts, Lieu dit les Noes de Léry	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			7 630,00
01/05/2015 - Construction 19 lgts Val de Reuil	MON LOGEMENT 27			70 261,40
01/05/2015 - Construction 19 lgts Val de Reuil	MON LOGEMENT 27			43 300,00
01/05/2015 - Construction 19 lgts Val de Reuil	MON LOGEMENT 27			16 318,20
01/05/2015 - Construction 19 lgts Val de Reuil	MON LOGEMENT 27			47 653,00
01/05/2015 - Construction 19 lgts Val de Reuil	MON LOGEMENT 27			46 608,50

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
03/06/2015 - Construction de 9 logements situés Lieu dit Les Noés de Léry 27100 VAL-DE-REUIL	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			85 073,90
03/06/2015 - Construction de 9 logements situés Lieu dit Les Noés de Léry 27100 VAL-DE-REUIL	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			12 430,00
03/06/2015 - Construction de 9 logements situés Lieu dit Les Noés de Léry 27100 VAL-DE-REUIL	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			8 288,90
03/06/2015 - Construction de 9 logements situés Lieu dit Les Noés de Léry 27100 VAL-DE-REUIL	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			2 220,00
01/09/2015 - Val de reuil - CN - 15 lgt 27100	MON LOGEMENT 27			152 547,30
01/09/2015 - Val de reuil - CN - 15 lgt 27100	MON LOGEMENT 27			54 630,50
01/09/2015 - Réhabilitation 140 lgts Val de Reuil	LOGEO SEINE			18 346,80
31/03/2016 - Financement partiel de l'acquisition de 4 logements rue du Lièvre, Eco Village des Noés	Habitat Coopératif de Normandie			191 760,00
31/03/2016 - Financement partiel de 10 lgts individuels avec garages pour location accession Ecovillage des Noés	Habitat Coopératif de Normandie			1 635 567,00
01/09/2016 - Contrat CDC n° 1294780	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			25 160,66
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5153827	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			140 888,20
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1308826	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			95 481,45
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1308827	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			41 358,57
01/01/2017 - Contrat CDC n° 5168202	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE			44 400,00
09/02/2017 - Acquisition de 10 LOGTS Voie Blanche/voie de l'Abscisse	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			5 540,00
09/02/2017 - Acquisition de 10 LOGTS Voie Blanche/voie de l'Abscisse	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			16 600,00
09/02/2017 - Acquisition de 10 LOGTS Voie Blanche/voie de l'Abscisse	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			27 230,00
09/02/2017 - Acquisition de 10 LOGTS Voie Blanche/voie de l'Abscisse	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			62 800,00
01/04/2017 - Contrat CDC n° 1308817	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			31 580,99
01/04/2017 - Contrat CDC n° 1308818	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			8 606,31
01/04/2017 - Refinancement du prêt n° 1125048	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE			60 893,48
01/04/2017 - Refinancement du prêt n° 1125049	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE			17 412,51
01/04/2017 - Refinancement du prêt n° 1296783	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE			30 088,45
01/04/2017 - Refinancement du prêt n°1042705	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE			65 619,81
01/05/2017 - Contrat CDC n° 1308787	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			40 708,53
01/05/2017 - Contrat CDC n° 1308788	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			14 964,53
01/06/2017 - Contrat CDC n° 1297844	MON LOGEMENT 27			263 445,87

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/06/2018 - OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE L EURE	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE			12 468,90
01/06/2018 - OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE L EURE	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE			8 984,42
01/06/2018 - OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE L EURE	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE			56 718,45
01/06/2018 - OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE L EURE	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE			19 756,38
15/05/2019 - SA HLM SILOGE	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			186 000,00
28/01/2020 - OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE L EURE	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE			72 800,00
24/06/2020 - IMMOBILIERE BASSE SEINE	IMMOBILIERE BASSE SEINE			206 984,50
24/06/2020 - IMMOBILIERE BASSE SEINE	IMMOBILIERE BASSE SEINE			63 600,00
27/07/2021 - 3F NORMANVIE	IMMOBILIERE BASSE SEINE			78 034,50
01/11/2021 - CIF COOPERATIVE	CIF COOPERATIVE			73 667,49
18/01/2023 - SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM	SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM			126 800,00
20/06/2208 - EURE HABITAT Délib N° 10 d du 20 Juin 2009	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE			12 321,00
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
SIEM			515 000,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	4 271 148,00	0,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	6 005 748,00	0,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 734 600,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>4 271 148,00</b>	<b>I 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>4 267 326,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 001 367,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	265 959,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>3 822,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	3 822,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Présenté et approuvé par Nous, Maire et membres du Conseil municipal, réunis en session ordinaire, le présent Budget primitif principal pour l'exercice 2024 :

A VAL-DE-REUIL, le 12 février 2024

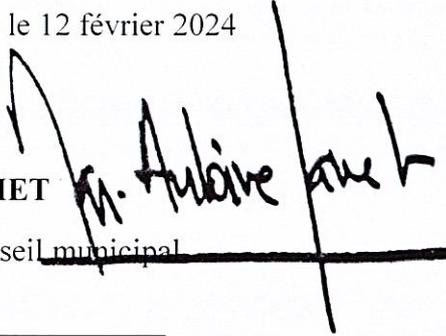
Le Maire,

Marc-Antoine JAMET

Et adopté par le Conseil municipal  
Ont signé :

Nombre de membres en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 32  
Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES            Contre : 0  
                      Pour : 32  
                      Abstentions : 0



Marc-Antoine JAMET		
Catherine DUVALLET	Lahsaine AIT BABA	Daniel GASSA
Jean-Jacques COQUELET	Grace LOUBASSOU	Vanessa MANTSOUAKA MASSALA
Stéphanie ROUSSELIN	Benjamin MARC	Ousmane NDIAYE
Dominique LEGO	Christophe COPLO	Tanja GUTH
Fadilla BENAMARA	Catherine BATAILLE	Ayoub SABIRI
Christian APOLLÉ	Jacques LECERF	Aurélije LEFEBVRE
Rachida DORDAIN	Anne-Cécile VINCENT	Baptiste GODEFROY
Benoit BALUT	Patrick GRESSENT	Béatrice DEBOISSY
Maryline DESLANDES	Géraldine DELIENCOURT	Jeanne POUHE
Nabil GHOUL	Mark GUILLON	William THIERY
Inci ALTUNTAS	Sandra TERNISIEN	

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
12 février 2024

DATE DE CONVOCATION  
06 février 2024

DATE D'AFFICHAGE  
14 février 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent :** M. THIERY

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUTTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

### Délibération N°03

#### ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF)

M. Jean-Jacques COQUELET expose au Conseil municipal :

Par délibération du 2 juillet 2020, il avait été adopté un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat.

Avec la mise en place de la nomenclature M57, il convient de le mettre en conformité de celle-ci

Au-delà du rappel du cadre budgétaire, ce règlement répond à plusieurs objectifs :

- Créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité puissent s'approprier ;
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- Fixer les modalités de gestion des APC et notamment les règles relatives à leur annulation ;

Actuel (C) Préfecture  
027212707012-20240212-D-24-02-03-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

- Anticiper l'impact des décisions municipales sur les futurs exercices notamment au travers des règles de gestion des crédits pluriannuels ;
- Garantir une information claire et transparente des élus et des administrés sur la gestion des crédits municipaux ;

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

- **ADOPTE** le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville joint en annexe à la présente délibération

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Marc-Antoine JAMET**



# REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

2024 - 2026

## TABLE DES MATIERES

I.	Le cadre budgétaire .....	3
I.1	Présentation du budget.....	3
I.2	Vote du budget.....	4
I.3	Le caractère exécutoire et la publicité du budget.....	4
I.4	L'information financière .....	4
I.5	Les étapes budgétaires.....	4
II.	Gestion de la pluri annualité .....	6
II.1	Définition des autorisations de programme (AP).....	6
II.2	Mode de vote des autorisations de programme.....	6
II.3	La modification des autorisations de programme .....	7
II.4	La clôture et la caducité d'engagement des autorisations de programme.....	7
III.	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS AP/CP .....	8
IV.	PRINCIPES D'EXECUTION BUDGETAIRE.....	8
IV.1	Séparation ordonnateur-comptable et rôles respectifs.....	8
IV.2	la comptabilité d'engagement.....	9
IV.3	L'exécution du budget en dépenses et en recettes.....	9
V.	REGLES RELATIVES AUX CREDITS DE PAIEMENT .....	11
V.1	Rappel du cadre légal .....	11
V.2	Mode de vote .....	11
V.3	La modification du budget.....	11
V.4	Rattachements des dépenses et des recettes de fonctionnement.....	11
V.5	Les restes à réaliser .....	12
V.6	Les dépenses imprévues.....	12
VI.	LA GESTION PATRIMONIALE .....	13

## **Préambule**

Le présent Règlement Budgétaire et Financier sera valable jusqu'à la fin de l'actuelle mandature et pourra être révisé.

Au-delà du rappel du cadre budgétaire, il répond à plusieurs objectifs :

- Créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité puissent se l'approprier ;
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- Fixer les modalités de gestion des AP/CP et notamment les règles relatives à leur annulation ;
- Fixer les modalités d'information du conseil municipal sur les données budgétaires et financiers d'une manière générale et sur la gestion des engagements pluriannuels en particulier ;
- Anticiper l'impact des décisions municipales sur les futurs exercices notamment au travers des règles de gestion des crédits pluriannuels ;
- Garantir une information claire et transparente des élus et des administrés sur la gestion des crédits municipaux ;

## **I. LE CADRE BUDGETAIRE**

Les différents documents budgétaires sont :

- le budget primitif (BP) ;
- le budget supplémentaire (BS) ;
- les décisions modificatives (DM) ;
- le compte administratif (CA).

Le **budget** est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice. Il s'exécute selon un calendrier précis.

Le **budget primitif** prévoit les recettes et dépenses de la collectivité au titre de l'année. Il ouvre les autorisations de programme, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Le **budget supplémentaire** reprend les résultats de l'exercice précédent, tels qu'ils figurent au compte administratif

Les **décisions modificatives** autorisent les dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires. Ces dépenses doivent être équilibrées par des recettes.

Le **compte administratif** est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget de l'exercice. Il présente en annexe un bilan de la gestion pluriannuelle dudit budget.

### **I.1 PRESENTATION DU BUDGET**

La Ville a fait le choix d'un vote de son budget par nature assorti d'une présentation par fonction. Le budget est divisé en chapitres et articles.

Les crédits budgétaires font l'objet de regroupement au sein d'enveloppes financières globales appelées **chapitres**. Ils sont déclinés dans le plan comptable par nature au niveau le plus fin et sont appelés **articles**.

## I.2 VOTE DU BUDGET

Le vote du budget s'effectue :

- en fonctionnement **par chapitres** ;
- en investissement par chapitre et **par opération d'équipement**.

L'opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature.

Cette opération peut également comprendre des subventions d'équipement versées.

## I.3 LE CARACTERE EXECUTOIRE ET LA PUBLICITE DU BUDGET

Après le vote, le budget est exécutoire une fois réalisées :

- la transmission au représentant de l'État, au plus tard dans les quinze jours qui suivent son adoption ;
- la publication, le budget est mis à la disposition du public, en mairie, au plus tard dans les quinze jours suivant son adoption. Il est également mis en ligne sur le site internet de la Ville.

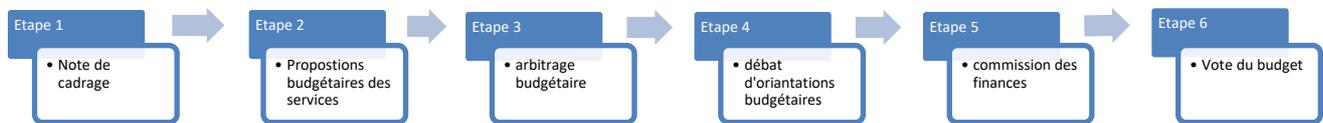
## I.4 L'INFORMATION FINANCIERE

L'architecture de l'information financière permet de structurer le budget tant au niveau des crédits pluriannuels (autorisations de programme) que des crédits de paiement et des recettes.

Le BP et les autres actes budgétaires doivent être mis à disposition du public en mairie dans les quinze jours qui suivent leur adoption (Art L2313-1 CGCT). Le public en est avisé par tout moyen. Les documents sont aussi communicables à toute personne sur demande.

## I.5 LES ETAPES BUDGETAIRES

Les paragraphes ci-dessous décrivent les étapes budgétaires mises en place par la commune. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation et des besoins.



- **LETTRE DE CADRAGE (JUN N-1)**

Après présentation du contexte budgétaire et financier par la Direction des Finances, les grandes orientations budgétaires sont fixées par les élus. Ces deux éléments sont repris dans la note de cadrage, signée par le Maire, diffusée aux services.

Elle est accompagnée de la note technique du Directeur Général des Services (DGS), précisant les démarches et délais à respecter.

- **PROPOSITIONS BUDGETAIRES DES SERVICES (JUN-AOUT N-1)**

À partir de la note de cadrage, les services élaborent leurs propositions de budget avec l'appui de leur service ressources.

Ces propositions de budget constituent une prévision des dépenses de l'exercice à venir, mais également une prévision des recettes, incluant notamment les subventions publiques (subventions des autres collectivités, de l'État...) et les recettes de mécénat ou sponsoring attendues. Elles doivent être justement évaluées (principe de sincérité budgétaire).

Concernant l'investissement, les services transmettent les propositions dans un tableau fourni par le service financier accompagnées des fiches projet correspondantes.

Concernant la section de fonctionnement, les services saisissent directement leurs propositions sur l'applicatif du service des finances.

- **ARBITRAGE BUDGETAIRE (SEPTEMBRE - OCTOBRE N-1)**

Les services présentent leurs propositions en cohérence avec la lettre de cadrage et les règles budgétaires et comptables.

Le Maire arrête les arbitrages définitifs après échanges avec les adjoints et élus délégués.

Les services modifient le budget en conséquence.

- **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (CONSEIL MUNICIPAL DECEMBRE N-1)**

Après préparation et discussion, les élus débattent des orientations du budget lors du conseil du mois de décembre. Le DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du BP (Art L 2312-1

CGCT). Il ne fait pas l'objet d'un vote, mais le procès-verbal de la séance doit établir que le débat s'est tenu.

Pour alimenter ce débat, un document synthétique est communiqué aux élus. Le rapport des orientations budgétaires porte sur l'évolution des principales recettes et dépenses budgétaires, la masse salariale, les principaux investissements projetés (notamment dans un cadre pluriannuel), le niveau d'endettement et l'évolution envisagée des taux d'imposition.

- [LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF \(CONSEIL MUNICIPAL DE FEVRIER N\)](#)

Après la présentation en Commission des Finances, le projet de BP est présenté au conseil municipal qui l'examine, l'amende le cas échéant, et le vote.

Le montant voté des dépenses et des recettes doit être strictement égal dans chacune des sections de fonctionnement et d'investissement (principe d'équilibre budgétaire).

Au plus tard, le BP doit être voté avant le 15 avril de l'exercice concerné (Art L 1612-1 CGCT), sauf année particulière.

## **II. GESTION DE LA PLURI ANNUALITE**

### **II.1 DEFINITION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)**

Les **Autorisations de programme** constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers ».

La **délibération précise** l'objet de l'AP, son montant, et la répartition pluriannuelle des crédits de paiement. Le cumul des crédits de paiement (CP) doit être égal au montant de l'AP. Il peut s'agir :

- d'une **AP projet** dont l'objet est constitué d'une opération d'envergure ou d'un périmètre financier conséquent (exemple : construction d'un équipement culturel ou sportif). Ces AP ont une durée qui est déterminée en fonction du projet.
- d'une **AP programme** qui correspond à un ensemble d'opérations financières de moindre ampleur (ex. Réhabilitation des bâtiments).

### **II.2 MODE DE VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

En vertu de l'article R.2311-9 du CGCT, le conseil municipal est compétent pour voter, réviser et annuler les autorisations de programme. Elles sont votées par délibération distincte lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Une autorisation de programme peut couvrir une ou plusieurs imputations comptables. Chaque autorisation de programme se caractérise par :

- un millésime (correspondant à l'année de vote) l'opération dont elle relève ; son montant de l'AP ;
- un échéancier prévisionnel de consommation des crédits de paiement.

### II.3 LA MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Le Conseil municipal est compétent pour modifier, lors du vote du Budget Primitif ou à l'occasion du Budget Supplémentaire ou d'une Décision Modificative, une autorisation de programme.

Les AP peuvent ainsi être révisées, c'est-à-dire augmentées ou diminuées, au cours de leur cycle de vie tout en respectant les règles de caducité d'engagement définies dans le présent Règlement Budgétaire et Financier.

### II.4 LA CLOTURE ET LA CADUCITE D'ENGAGEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

#### • LA CLOTURE DES AP

La clôture est la fin normale d'une autorisation de programme. Elle interdit toute nouvelle opération de gestion sur cette AP.

Seul le conseil municipal peut clôturer une autorisation de programme lorsque tous les mandatements liés aux opérations concernées sont achevés.

#### • LA CADUCITE D'ENGAGEMENT DES AP

La caducité d'engagement se définit comme le délai maximum au-delà duquel une AP votée ne peut plus être engagée comptablement.

La caducité d'engagement est fixée comme suit :

- s'agissant des AP destinées à financer des dépenses d'investissement courant, elles devront être engagées comptablement et juridiquement au 31 décembre de l'année du vote ;
- s'agissant des AP destinées à financer des opérations de travaux, l'engagement comptable et juridique de l'AP devra être effectué avant le 31 décembre de l'exercice suivant celui de son vote.

A défaut, l'AP sera frappée de caducité d'engagement et annulée.

Lors du vote du Compte Administratif, le Maire présente au Conseil municipal le récapitulatif des montants d'AP non engagés et annulés à ce titre.

La situation des autorisations de programme et des crédits de paiement y afférents donnent lieu à un état joint au Compte Administratif.

Avant le vote du budget suivant, le maire peut liquider et mandater, et le comptable peut payer les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement (Art. L. 1612-1 du CGCT).

### **III. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS AP/CP**

Concernant les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement gérées hors AP (dépenses liées à la gestion de la dette et aux opérations d'ordre), les crédits de paiement inscrits au budget constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées et mandatées pendant l'exercice.

S'agissant des recettes, le conseil municipal peut, lorsqu'il le juge opportun, décider de gérer de manière pluriannuelle les recettes d'investissement (hors les recettes liées à la gestion de la dette) et ainsi voter des AP de recettes. Dans ce cas, le montant des recettes attendues et leur échéancier prévisionnel de réalisation sont portés à la connaissance du conseil municipal à l'occasion du vote des AP de dépenses afférentes.

### **IV. PRINCIPES D'EXECUTION BUDGETAIRE**

#### **IV.1 SEPARATION ORDONNATEUR-COMPTABLE ET ROLES RESPECTIVES**

Les opérations relatives à l'exécution du budget relèvent exclusivement des ordonnateurs et des comptables publics. Les fonctions d'ordonnateur et de comptable public sont incompatibles.

La qualité d'ordonnateur est conférée par l'article L.2122-21 du CGCT au Maire. Il peut déléguer sa signature et se faire suppléer en cas d'absence ou d'empêchement.

Le comptable public est le Percepteur Municipal de Val-de-Reuil, agent de l'Etat.

L'ordonnateur :

- constate les droits et les obligations ;
- liquide les recettes et émet les ordres de recouvrer ;
- engage, liquide et ordonnance les dépenses ;
- transmet au comptable public compétent les ordres de recouvrer et de payer assortis des pièces justificatives requises, ainsi que les certifications qu'il délivre.

Le comptable public :

- prend en charge des ordres de recouvrer et de payer qui lui sont remis par l'ordonnateur ;
- assure le recouvrement et l'encaissement des recettes ;
- assure le paiement des dépenses.

## IV.2 LA COMPTABILITE D'ENGAGEMENT

### • DEFINITION DE L'ENGAGEMENT

La tenue d'une comptabilité d'engagement au sein de la comptabilité administrative est une obligation qui incombe à l'exécutif de la collectivité.

Elle n'est pas obligatoire en recettes. En revanche la pratique de l'engagement est un véritable outil d'aide à la gestion et au suivi des recettes.

Cette comptabilité doit permettre de connaître à tout moment :

- les crédits ouverts en dépenses et recettes ;
- les crédits disponibles pour engagement ;
- les crédits disponibles pour mandatement ;
- les dépenses et recettes réalisées ;
- l'emploi fait des recettes grevées d'affectation spéciale.

**L'engagement juridique** est l'acte par lequel un organisme public crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge. Il s'appuie sur un document le plus souvent contractuel. Les actes constitutifs des engagements juridiques sont les bons de commandes, les marchés, certains arrêtés, certaines délibérations, la plupart des conventions, ...

L'engagement comptable précède ou est concomitant à l'engagement juridique. Il permet de s'assurer de la disponibilité des crédits pour l'engagement juridique que l'on s'apprête à conclure. Il est constitué obligatoirement de trois éléments :

- un montant prévisionnel de dépenses ;
- un tiers concerné par la prestation ;
- une imputation budgétaire (chapitre et article, fonction).

Dans le cadre des crédits gérés en AP, l'engagement porte sur l'autorisation de programme et doit rester dans les limites de l'affectation.

Dans le cadre des crédits gérés hors AP, l'engagement porte sur les crédits de paiement inscrits au titre de l'exercice.

## IV.3 L'exécution du budget en dépenses et en recettes

### • LA LIQUIDATION

La liquidation intervient postérieurement à l'engagement comptable et juridique. Elle suppose d'avoir vérifié au préalable la régularité de ce double engagement.

La liquidation de la dépense consiste à vérifier la réalité de la dette de la Ville et à fixer le montant de la dépense. Elle comporte :

- la certification du service fait par laquelle l'ordonnateur atteste la conformité à l'engagement de la livraison ou de la prestation ;
- la détermination du montant de la dépense.

La liquidation de la recette est précédée par la constatation des droits de la Ville qui consiste à s'assurer à la fois :

- de la régularité de son fondement juridique ;
- et de sa réalité matérielle.

La créance est alors dite certaine et exigible et peut être liquidée.

La liquidation de la recette correspond au calcul du montant exact de la créance. Elle implique de faire apparaître et de vérifier tous ses éléments de calcul.

- **L'ORDONNANCEMENT**

Les dépenses régulièrement engagées et liquidées peuvent être ordonnancées. L'ordonnancement de la dépense est l'ordre donné au comptable de payer la dette de la Ville, conformément aux résultats de la liquidation. Il donne généralement lieu à l'émission d'un mandat de paiement émis par l'ordonnateur.

Les créances certaines, liquides et exigibles peuvent faire l'objet d'ordres de recouvrement. Il s'agit de l'ordre donné au comptable de recouvrer la recette. Il donne généralement lieu à l'émission d'un titre de recette.

- **LE PAIEMENT DES DEPENSES ET LE RECOUVREMENT DES RECETTES**

En matière de dépenses, le paiement est l'acte par lequel la Ville se libère de sa dette. Il est réalisé par le Comptable public au vu des éléments de l'ordonnancement de la dépense.

En matière de recettes, le recouvrement de la créance relève de la responsabilité du Comptable Public.

En l'absence de règlement spontané par le débiteur, le Comptable Public met en œuvre les procédures de recouvrement à l'amiable puis, le cas échéant et sur autorisation de l'ordonnateur, les mesures d'exécution forcée.

Lorsque le recouvrement des titres émis par la Ville ne peut être mené à son terme par le Comptable Public, celui-ci propose à la collectivité de constater l'irrecouvrabilité de ces créances. Au vu des éléments fournis par le Comptable Public, le conseil municipal détermine la liste des créances irrecouvrables en distinguant :

- les créances admises en non-valeur en cas d'échec du recouvrement malgré les diligences effectuées par le Comptable ;
- les créances éteintes en cas de décision juridique extérieure définitive s'imposant à la Ville et rendant impossible toute action en recouvrement.

## **V. REGLES RELATIVES AUX CREDITS DE PAIEMENT**

### **V.1 RAPPEL DU CADRE LEGAL**

Concernant les dépenses gérées en AP, les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés en vertu de l'article L.2311-3 du CGCT.

Concernant les dépenses non gérées en AP, les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées et mandatées pendant l'exercice.

Les crédits de paiement sont ouverts au titre d'un exercice budgétaire.

Conformément au principe d'indépendance des exercices budgétaires, seules sont imputables au budget d'un exercice les dépenses correspondant à des biens livrés ou à des services effectivement réalisés au plus tard le 31 décembre de l'exercice considéré.

L'équilibre du budget s'apprécie en tenant compte uniquement des crédits de paiement.

### **V.2 MODE DE VOTE**

Les crédits de paiement de la section de fonctionnement ainsi que les crédits de paiement relatifs à la gestion de la dette et aux opérations d'ordre sont votés au niveau du chapitre budgétaire.

Les crédits de paiement se rapportant à des AP sont votés au niveau de l'opération.

### **V.3 LA MODIFICATION DU BUDGET**

Elle peut intervenir soit :

- Par des virements de crédits de paiement entre articles au sein d'un même chapitre ou d'une même opération.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, si l'assemblée délibérante l'a autorisé, au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, limite fixée à l'occasion de la délibération adoptant la M57.

- Par décision budgétaire modificative.

### **V.4 RATTACHEMENTS DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Le rattachement des charges et produits à l'exercice auxquels ils se rapportent est effectué en application du principe d'indépendance des exercices. Il vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné les charges et produits qui s'y rapportent.

La procédure de rattachement consiste à intégrer dans le résultat annuel toutes les charges correspondant à un service fait et tous les produits correspondant à des droits acquis au cours de l'exercice considéré qui n'ont pu être comptabilisés en raison, notamment pour les dépenses, de la non réception par l'ordonnateur de la pièce justificative.

Le principe énoncé ci-dessus peut faire l'objet d'aménagements lorsque les charges et les produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur le résultat de l'exercice. Toutefois, il importe de conserver chaque année une procédure identique pour ne pas nuire à la lisibilité des comptes.

Le rattachement ne vise que la section de fonctionnement.

#### **V.5 LES RESTES A REALISER**

En section de fonctionnement, les reports de crédits ne concerneront que les dépenses et les recettes n'ayant pu faire l'objet d'un rattachement, à savoir les dépenses et les recettes pour lesquelles le service fait n'aura pas pu être constaté au 31 décembre de l'exercice.

En section d'investissement, les dépenses gérées en AP sont par définition exclues du champ d'application des restes à réaliser.

Les restes à réaliser s'appliquent aux recettes de la section d'investissement fera l'objet d'un report de crédits sur l'exercice suivant le montant des crédits de recettes engagées non ordonnancées.

#### **V.6 LES DEPENSES IMPREVUES**

L'article L 2322-1 du CGCT prévoit que le conseil municipal peut porter au budget un crédit pour dépenses imprévues, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement.

Ces crédits sont destinés à permettre à l'exécutif de faire face à une urgence pour engager, mandater et liquider une dépense non inscrite initialement au budget primitif.

Il n'est pas nécessaire d'attendre ou de provoquer une réunion du conseil municipal pour procéder à un virement de crédits provenant des dépenses imprévues. En revanche, l'ordonnateur doit rendre compte à l'assemblée délibérante de l'ordonnancement de la dépense dès la première réunion qui suit sa décision, pièces justificatives à l'appui.

L'inscription de ces crédits doit répondre aux règles suivantes :

- La nomenclature comptable M57 prévoit que les dépenses imprévues sont limitées à 2% des dépenses réelles de chaque section étant compris dans le seuil de la fongibilité asymétrique ;
- Les dépenses imprévues ne peuvent se présenter que sous la forme d'AP ou d'AE ;
- Les dépenses imprévues de la section d'investissement ne peuvent pas être financées par l'emprunt.

Pour rappel, l'article D.5217-23 du CGCT prévoit que ces chapitres de dépenses imprévues ne comportent pas d'article, ni de crédit et qu'ils ne donnent pas lieu à exécution.

## **VI. LA GESTION PATRIMONIALE**

Les collectivités disposent d'un patrimoine dédié à l'exercice de leurs fonctionnement et compétences.

Ce patrimoine nécessite une écriture retraçant une image fidèle, complète et sincère. La bonne tenue de cet inventaire participe à la sincérité de l'équilibre budgétaire et au juste calcul des recettes. Le patrimoine correspond à l'ensemble des biens meubles ou immeubles, matériels, immatériels ou financiers, en cours de production ou achevés, propriétés ou quasi propriété de la collectivité. Chaque élément de patrimoine est référencé sous un numéro d'inventaire unique qui identifie le compte de rattachement et qui est transmis au Comptable public, en charge de la tenue de l'actif de la collectivité. Tout mouvement en investissement doit faire référence à un numéro d'inventaire. Ces numéros sont référencés dans le logiciel comptable de la Commune.

L'instruction budgétaire et comptable M57 rend obligatoire la procédure des amortissements pour certaines immobilisations corporelles et incorporelles.

Dans ce cadre, elle prévoit que les durées d'amortissement sont fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par le Conseil municipal. L'instruction fixe des fourchettes indicatives de durée d'amortissement par catégorie de biens.

Par délibération du 21/02/2003, le conseil municipal a fixé à 150 € le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an.

Le tableau ci-dessous retrace les durées pour chaque catégorie de biens retenues par le Conseil municipal :

Catégorie de biens	Date de délibération	de durée
Logiciels	09/1996	2 ans
Voitures	09/1996	5 ans
Camion et véhicules industriels	09/1996	6 ans
Mobilier	09/1996	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	09/1996	5 ans
Matériel informatique	09/1996	3 ans
Matériels classiques	09/1996	6 ans
Coffre-fort	09/1996	20 ans
Installations et appareils de chauffage	09/1996	10 ans
Appareil de laboratoire	09/1996	5 ans
Equipements de garages et ateliers	09/1996	10 ans
Equipements de cuisine	09/1996	10 ans
Equipements sportifs	09/1996	10 ans
Installations de voirie	09/1996	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	09/1996	15 ans
Bâtiments légers, abris	09/1996	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments,	09/1996	15 ans
Installations électriques et électroniques	09/1996	15 ans
Construction sur sol d'autrui	09/1996	Sur la durée du bail de la construction
Frais liés à des documents d'urbanisme	03/2013	10 ans
Frais de recherche et de développement	03/2013	5 ans
Matériel et outillage d'incendie (autres matériels)	03/2013	5 ans
Autres installations, matériels et outillage technique	03/2013	15 ans
Matériel de transport	03/2013	5 ans
Subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé	03/2006	15 ans
Subventions d'équipement versées à un organisme public	03/2006	15 ans

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
12 février 2024

DATE DE CONVOCATION  
06 février 2024

DATE D'AFFICHAGE  
14 février 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent :** M. THIERY

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUTTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

### Délibération N°04

#### CULTURE – OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION QUADRIpartite LIANT LA VILLE À L'ASSOCIATION ARSENAL – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE LIANT LA VILLE À LA COMPAGNIE BEAU GESTE

Mme Aurélie LEFEBVRE expose au Conseil municipal,

Dans un contexte financier et budgétaire tendu, la Ville de Val-de-Reuil poursuit et maintient ses engagements envers la Culture et les acteurs culturels.

Permettre à tous les Rolivalois d'avoir accès à l'art, à la culture, aux artistes, dans l'espace public comme dans les structures culturelles, dont elle leur a confié la gestion est le fondement sur lequel elle conçoit sa politique culturelle. Rendre l'art, la beauté, accessibles à tous, créer du lien, permettre à chacun de renforcer son esprit critique, c'est la mission qu'elle leur a confiée ; cela représente pour la Ville de Val-de-Reuil une véritable identité, exemplaire sur le territoire.

Cette identité forte se cultive ; par l'octroi de financements, par la mise à disposition de locaux et de matériel, la Ville procure aux acteurs culturels

Abuse de réception en préfecture  
027-212707012-20240212-D-24-02-04-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

les moyens de participer à la vie locale et de diffuser les actions qu'ils mènent sur son territoire.

Le **Théâtre de l'Arsenal** confié par la Ville à l'association éponyme **Arsenal**, depuis son inauguration en 2016, jouit aujourd'hui d'une excellente réputation. En 2023, 77 représentations y ont été données, pour 16 061 spectateurs. Parmi eux, on recense 4 521 élèves qui ont bénéficié de 21 séances scolaires. À ce jour, le théâtre compte 389 abonnements pour la saison 2023/2024. Ainsi, après avoir applaudi « Ulysse » de la compagnie Jean-Claude Gallotta en novembre ou « Cendrillon » de la compagnie Philippe Lafeuille en décembre, il sera possible de s'enthousiasmer pour la Danse avec le « Chapter 3 : the brutal journey of the heart de Sharon Eyal », dont la création des costumes a été confiée à Maria Grazia Chiuri, le 20 février à 20h, ou pour le Cirque, le 2 avril à 20h, avec le spectacle « À tout rompre », dans le cadre du festival Spring ou encore le 11 avril à 20h, avec la compagnie Cinq de Cœur qui revient avec le spectacle « Un air de fête ».

La pertinence et la qualité de l'action de l'Arsenal sont unanimement reconnues. La Convention triennale qui liait la Ville, rejointe par l'État, la Région Normandie, le Département de l'Eure et l'Association en 2019 est arrivée à son terme fin 2022. Par délibération en date du 4 février 2023, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant permettant la prorogation de celle-ci pour l'année. Celui-ci est, donc, arrivé à son terme au 31 décembre passé.

La nouvelle convention quadripartite est, toujours en discussion, sa signature devrait intervenir dans les toutes prochaines semaines. Elle prévoit le maintien des dispositions liant la Ville à l'Association par la mise à disposition du bâtiment, la prise en charge des fluides et par l'octroi d'une subvention annuelle de 580 000 €.

Ainsi, afin de ne pas pénaliser l'action de l'Association et dans l'attente de la signature officielle, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un nouvel Avenant pour l'exercice 2024 et d'octroyer le montant de 580 000 € de subvention (réparti en trois versements en mars, juillet et novembre 2024).

Le **Cinéma les Arcades** confié par la Ville à l'Association **Pour Faire Briller les Étoiles** au travers d'une Convention pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens a été autorisée par le Conseil Municipal, par délibération en date du 24 juin 2023.

Le cinéma les Arcades enregistre une hausse sensible de sa fréquentation en séances tout public (hors scolaires, centre de loisirs, CFAIE et Cin'Été) passant de 10 659 (nombre total de l'année 2022) à 12 323 (nombre arrêté au 5 décembre 2023), soit une hausse de plus de 15 % (1 664 spectateurs), alors même que les événements du début de l'été ont contraints à la fermeture du cinéma pendant deux semaines. A ces chiffres, s'ajoutent les 1 224 écoliers rolivalois venus avec leur classe, les 1 063 rolivalois avec leurs animateurs et les 3 742 entrées comptabilisées au Festival Cin'Été. Au total, le 7<sup>ème</sup> Art a enregistré 16 065 entrées au cours de l'année 2023.

La convention prévoit le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 90 000 € (réparti en trois versements en mars, juillet et novembre 2024). Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'en octroyer cette somme.

La **Compagnie Beau Geste**, est installée sur l'Île du Roi depuis les années 90. Elle est dirigée depuis lors par Dominique Boivin, Officier des Arts et des Lettres, et permet le rayonnement de la Ville au niveau national et international. Depuis 2004, par conventions successives, la Ville et la Compagnie ont conclu un partenariat afin que cette dernière développe des actions en cohérence avec l'ambition de la Municipalité en matière culturelle. Il est, ainsi, proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du renouvellement de cette convention d'Objectifs et de Moyens pour l'année 2024. Celle-ci prévoit le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 20 000 € (réparti en deux versements en mars et juillet 2024). Il est, par conséquent, proposé au Conseil d'autoriser la signature de cette nouvelle convention et d'octroyer cette subvention.

Le soutien de la Ville à l'association **Factorie – Maison de Poésie Normandie**, a été rejoint par celui de l'État, de la Région Normandie, du Département de l'Eure au travers de la signature d'une convention pluriannuelle quadripartite, autorisée par le Conseil Municipal du 28 mars 2022. Cette convention court jusqu'à la fin de l'année 2024 et prévoit le versement d'une subvention annuelle de 20 000 €. Cette convention souligne la qualité des actions menées par l'association sur le territoire de la Ville devenue en 7 ans la 4<sup>ème</sup> Maison de Poésie de France après Paris, Lyon et Marseille ! Elle a accueilli 35 poètes en résidence au cours de l'année et 2 000 spectateurs lors du Festival Poésia qui s'est tenu du 15 mai au 4 juin 2023. Le PoètoBus, inauguré en septembre 23 et hébergé par la Médiathèque Le Corbusier, véritable petite antenne itinérante peut désormais parcourir le territoire et porter la Poésie à la rencontre des publics.

Elle porte, également, le prix CoPo, qui aujourd'hui jouit d'une renommée nationale et fêtera prochainement ses 10 ans dans le cadre de la prochaine édition du festival « Poésia » en mai et les « Dimanches au bord de l'eau » au long de l'été.

La convention triennale signée prévoit l'octroi d'une subvention annuelle de 20 000 € en trois versements (mars, juillet et octobre). Afin de poursuivre le festival « Poésia » ainsi que les « Dimanches au bord de l'Eau », l'association sollicite deux subventions exceptionnelles de 2 000€ chacune. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de 20 000€ en trois versements, une subvention exceptionnelle de 2 000€ pour le festival « Poésia » et une subvention exceptionnelle pour « les dimanches au bord de l'eau ».

La Ville considère également l'accès à la Lecture et à la Lecture-Plaisir comme un enjeu majeur. Elle soutient au travers d'une convention triennale 2022-2024, dont la signature a été autorisée par le Conseil Municipal du 23 mars 2022, l'association **AVEC (Association de la circonscription de Val-de-Reuil pour l'Éducation et la Culture)**. Parmi les actions menées, l'association coorganise avec la Médiathèque Le

Corbusier le « Prix des Incorruptibles » qui permet à l'ensemble des petits Rolivalois de recevoir les livres, rencontrer leurs auteurs au sein de leurs classes et d'en élire celui qui leur semble le meilleur.

La convention prévoit le versement d'une subvention de 12 000 €. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'octroyer cette subvention.

L'association **Lire et Faire Lire** et ses lecteurs, bien souvent des personnes à la retraite pour qui la lutte contre l'illettrisme reste une priorité, sont bien connus sur le territoire et des Rolivalois de tous âges, ils participent activement à de nombreuses manifestations organisées par la Ville, ils interviennent dans les sept écoles et groupes scolaires et entretiennent de fortes relations avec la Médiathèque et la Factorie. Elle sollicite un soutien de la Ville par l'octroi d'une subvention. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'octroyer cette subvention de 400€.

Dénomination de l'association	Proposition de Subvention Annuelle 2024	1 <sup>er</sup> trimestre 2024 – Avance sur subvention
ARSENAL	580 000 €	193 000 €
POUR FAIRE BRILLER LES ÉTOILES	90 000 €	30 000 €
Cie BEAU GESTE	20 000 €	10 000 €
LA FACTORIE – MAISON DE POÉSIE / NORMANDIE	20 000 €	6 600 €
FACTORIE – Subvention exceptionnelle Festival Poésia	2 000 €	2 000 €
FACTORIE – Subvention exceptionnelle Dimanches au bord de l'eau	2 000 €	2 000 €
AVEC	12 000 €	12 000 €
LIRE & FAIRE LIRE	400 €	400 €
<b>Total</b>	<b>726 400 €</b>	<b>256 000 €</b>

*M. Jacques LECERF, membre du bureau de l'association « Beau Geste » se déporte.*

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

- **APPROUVE** le versement des subventions conformément au tableau récapitulatif qui figure ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer :
  - L'Avenant à la Convention entre la Ville et l'Association Arsenal,
  - La Convention annuelle d'Objectifs et de Moyens entre la Ville et la Compagnie Beau Geste, dont les textes sont joints à la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Marc-Antoine JAMET**



*Marc-Antoine Jamet*

## AVENANT N°02

### Entre les soussignés :

**LA COMMUNE DE VAL-DE-REUIL**, sise 70 rue Grande à Val-de-Reuil (27100), représentée par son Maire, Monsieur Marc-Antoine JAMET, agissant en cette qualité et autorisé par délibération en Conseil Municipal du 4 février 2023, ci-après dénommée « **la Ville** »,

**D'une part,**

**Et**

**L'ASSOCIATION « ARSENAL »**, association régie par la loi de 1901, dont le siège social est situé au Théâtre de l'Arsenal, avenue des Falaises – 27100 Val-de-Reuil, représentée par Madame Nathalie COVACHO-BOVE, Présidente, agissant en cette qualité, ci-après dénommée « **l'Association** »,

**D'autre part,**

### Il a été convenu ce qui suit

#### **PREAMBULE**

La Culture et l'Education représentent pour la Ville de Val-de-Reuil une priorité et le premier levier de réduction des inégalités sur son territoire. La rencontre avec des artistes, la confrontation aux œuvres et la pratique artistique, éléments décisifs de construction de l'individu et créateurs de liens sociaux, sont sur le territoire, favorisés et soutenus.

Cette identité forte se cultive également dans le soutien répété apporté aux acteurs culturels installés sur le territoire rolivalois. Par l'octroi de financements, par la mise à disposition de locaux, de matériel ou de moyens de communication, la Ville apporte son soutien aux acteurs pour leur permettre de participer à la vie locale et de diffuser les actions qu'elles mènent sur son territoire.

La convention triennale qui liait la Ville, mais également l'Etat, la Région Normandie, le Département de l'Eure et **l'Association Arsenal** qui gère le théâtre du même nom, depuis décembre 2019, est arrivée à son terme fin 2022.

La pertinence et la qualité de l'action de **l'Association Arsenal** est unanimement soulignée par les partenaires. La valeur de ce travail, par ailleurs, également relevée dans un rapport élogieux de la CRC, Cour Régionale des Comptes, communiquée en Conseil Municipal du 23 mars 2022, les a encouragés à renouveler leur engagement pour les trois prochains exercices.

Par délibération en date du 04/02/23, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un Avenant n°1 permettant la prolongation de ladite convention à l'année 2023, celui-ci a, donc, pris fin au 31 décembre 2023.

La nouvelle convention triennale quadripartite est toujours en discussion entre l'**Association Arsenal**, l'État, la Région Normandie et le Département de l'Eure. Elle prévoit le maintien des dispositions liant la Ville à l'**Association Arsenal** par la mise à disposition du bâtiment Théâtre de l'Arsenal, la prise en charge des fluides et par l'octroi d'une subvention annuelle de 580 000,00 €.

Dans l'attente de la signature officielle de celle-ci et pour ne pas pénaliser l'action de l'Association, il lui est proposé d'établir un nouvel Avenant pour l'exercice 2024.

## **ARTICLE 1 - DUREE**

La durée globale de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens liant la Ville à l'Association est prolongée jusqu'à la signature de la convention précitée et, à défaut, pour une période de douze (12) mois. Son terme est donc dorénavant fixé à la signature de la nouvelle convention ou, au plus tard, au 31 décembre 2024.

Toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévaudront en cas de contradiction.

Fait à Val-de-Reuil, en double exemplaire, le

Pour **la Ville**,

Pour **l'Association**,

Le Maire,

La Présidente,

Marc-Antoine JAMET

Nathalie COVACHO-BOVE

## CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

### Entre les soussignés :

**LA COMMUNE DE VAL-DE-REUIL**, sise 70 rue Grande à Val-de-Reuil (27100), représentée par son Maire, Monsieur Marc-Antoine JAMET, agissant en cette qualité et autorisé par la délibération n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_, ci-après dénommée « **la Ville** »,

**D'une part,**

**Et**

**LA COMPAGNIE BEAU GESTE**, association régie par la loi de 1901, dont le siège social est situé Ile du Roy – BP320 – 27103 Val-de-Reuil Cedex, représentée par sa Présidente, Madame Claire ROUSIER, agissant en cette qualité, ci-après dénommée « **l'Association** »,

**D'autre part,**

### Il a été convenu ce qui suit

#### **PREAMBULE**

La Ville de Val-de-Reuil considère la Culture, favorisant la cohésion sociale et l'épanouissement individuel, comme élément essentiel de son identité et axe primordial des politiques qu'elle engage. Dans cet objectif, elle soutient et promeut les démarches artistiques et culturelles de qualité.

La Compagnie de Danse « Beau Geste » dirigée par Dominique Boivin, Officier des Arts et des Lettres, est installée à Val-de-Reuil depuis le début des années 90. Rayonnant au niveau national et international, elle a accordé, dès son arrivée, une attention particulière à implanter son activité localement sur la Ville.

Depuis 2004, par conventions successives, la Ville et la Compagnie ont conclu un partenariat afin que cette dernière développe, en contrepartie d'un soutien financier et logistique, des actions en cohérence avec les ambitions de la Municipalité en matière culturelle, à savoir :

- Diffuser la culture chorégraphique, en particulier auprès des jeunes publics ;
- Coopérer avec les établissements scolaires ;
- S'insérer dans la vie événementielle roivaloise.

Il est conclu une convention d'objectifs et de moyens afin de soutenir l'activité de cette compagnie chorégraphique, selon les termes suivants :

## **ARTICLE 1 - OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties pour la mise en œuvre des objectifs et des actions partagés, décrits ci-dessous.

## **ARTICLE 2 - OBJECTIFS**

Par la présente convention, l'**Association** s'engage à réaliser et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution, tout particulièrement dans les domaines suivants, conformément à ses statuts :

- Proposer une activité permanente et régulière dans le cadre de son projet artistique ;
- Créer et présenter des « soirées événement » ;
- Contribuer à la conquête de nouveaux publics ;
- Mener des actions pédagogiques en partenariat avec les établissements scolaires et/ou les centres de loisirs de la Ville ;
- Travailler avec les autres acteurs culturels roivalois (Théâtre de l'Arsenal, la Factorie – Maison de Poésie Normandie, le cinéma Les Arcades, le Conservatoire, la Médiathèque Le Corbusier...) au développement de la danse contemporaine ;
- Contribuer à la vie événementielle de la Ville, notamment, en 2024, à un ou plusieurs événements liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

## **ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION**

Le projet d'activité validé par les partenaires signataires s'articulera notamment autour des points présentés en préambule :

Pour 2024, il s'agira de faire aboutir les créations suivantes :

- Road Movie – Tenues de scène / Saison 4
- Les 40 ans de Beau Geste – Épisode 3
- Les 40 ans de Beau Geste – Épisode 4
- 4 Maquettes Radiophoniques
- Participation au Projet « All Stars »
- Chanson de Geste sur le Sport

**L'association** assure le recrutement et la gestion du personnel nécessaire à la bonne marche des actions.

**L'association** assure la gestion des lieux et locaux mis à disposition par **la Ville**.

## **ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DE LA VILLE**

Pour assurer la mise en œuvre par **l'Association** des objectifs visés à l'article 3, de la présente convention, **La Ville** s'engage, sous réserve de l'inscription de ces crédits au budget par l'assemblée délibérante de la collectivité, au versement d'une subvention annuelle de **vingt mille euros** (20 000€).

Son versement sera adressé à **l'Association** en deux fois ; un premier acompte en mars, un second en juillet.

En outre, **La Ville** met à disposition certains moyens matériels, selon les termes et conditions établis par une convention de mise à disposition de locaux distincte de la présente.

## **ARTICLE 5 - DURÉE**

La durée de la convention d'objectifs et de moyens liant la Ville à l'Association est fixée pour un (1) an. Son terme écherra, ainsi, au 31 décembre 2024.

## **ARTICLE 6 - BILAN ET ÉVALUATION**

Les partenaires se réuniront avant la fin du troisième trimestre de l'année pour établir conjointement le bilan de la saison écoulée. Les documents relatifs au projet et précisés à l'article 3, y seront examinés. Une évaluation sur le plan qualitatif et quantitatif, des conditions de la réalisation des activités de **l'Association**, sera effectuée.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation du contrôle et de l'évaluation de la convention tel que prévu ci-dessus.

## **ARTICLE 7 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

La présente convention pourra être résiliée dans les conditions suivantes :

7-1 En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

7-2 En cas de résiliation, la participation financière de **la Ville** à la date de la résiliation sera liquidée en fonction de l'avancement des frais engagés par **l'Association** pour la mise en place des actions.

## **ARTICLE 8 - COMMUNICATION**

**L'Association** devra mentionner le concours financier de **la Ville**, à la réalisation de son projet, par tous moyens à sa convenance, dans le respect de la charte graphique de celle-ci.

## **ARTICLE 9 - FISCALITÉ**

**L'Association** déclare bien connaître l'instruction du 15 septembre 1998, complétée par celle du 16 février 1999 concernant la clarification des critères permettant de déterminer si une association est imposable aux impôts commerciaux. Elle s'engage à vérifier auprès des services fiscaux son statut fiscal et renonce à tout

recours ou à toute demande de compensation de la part de **la Ville** en cas de contentieux ou de pénalités fiscales.

## **ARTICLE 10 - ASSURANCES**

**L'Association** exerce les activités mentionnées à l'article 2 ci-dessus sous sa responsabilité exclusive et pour que la responsabilité de **la Ville** ne puisse être recherchée. **L'Association** devra justifier à chaque demande de **la Ville** de l'existence de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

## **ARTICLE 11 - RÈGLEMENT DES LITIGES**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher toutes solutions amiables avant saisie des tribunaux compétents, en l'occurrence, le Tribunal Administratif de Rouen, 53, avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN

Fait à Val-de-Reuil, en double exemplaire, le

Pour **la Ville**,

Pour **l'Association**,

Le Maire,

Marc-Antoine JAMET

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
12 février 2024

DATE DE CONVOCATION  
06 février 2024

DATE D'AFFICHAGE  
14 février 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 22

PROCURATION(S) 10

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent :** M. THIERY

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUTTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

### Délibération N°05

#### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Mme Rachida DORDAIN expose au Conseil municipal,

Val-de-Reuil donne une place très importante au sport. Cela se manifeste aussi bien par des infrastructures nombreuses que par des investissements récents. Depuis la rénovation de la piste d'athlétisme extérieure jusqu'à la création d'un skatepark, en passant par la rénovation du terrain d'honneur de football, les améliorations apportées à la tribune, la construction du complexe Léo-Lagrange, auxquels a consenti la Ville, ont permis d'entretenir, de moderniser et de développer.

La qualité des équipements est connue et reconnue. On le mesure à travers les performances des clubs locaux, le niveau des compétitions qui y sont organisées, le public des stages, dans diverses disciplines, qui s'y rassemble, ou encore à travers l'accueil, au cours de l'été 2024, des délégations olympiques saoudienne et paralympique canadienne.

La place qu'occupe le sport à Val-de-Reuil se manifeste également par un calendrier d'événements et de manifestations à caractère sportif dense, par le soutien à toutes les disciplines, pour que les Rolivalois puissent les

Accusé de réception en préfecture  
027-212707012-20240212-D-24-02-05-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception Préfecture : 13/02/2024

découvrir ou les pratiquer comme amateur ou comme compétiteur, mais aussi par le soutien financier important que la Ville choisit d'accorder aux associations qui contribuent à la cohésion et au rayonnement de la Ville.

A l'heure où l'argent public est plus rare, où les crises renchérissent les coûts de l'énergie, des denrées alimentaires ou encore des matières premières, où elles mobilisent davantage d'efforts en matière de solidarité car les crises frappent plus durement la population de Val-de-Reuil que toutes les autres, la Ville propose, une nouvelle fois, de ne pas faire supporter ce contexte aux associations sportives et à leurs bénévoles dévoués et de maintenir ainsi le même niveau de subvention aux associations qui en ont fait la demande.

Au-delà du soutien financier, les associations rolivaloises bénéficient d'une mise à disposition gratuite de l'ensemble des équipements, sans supporter le coût des fluides assumé par la Ville ni celui de l'entretien et de l'accompagnement réalisé par nos 36 personnels du service des sports. En période scolaire, les 17 salles et équipements sportifs municipaux\* sont réservés aux associations sportives, pour leurs entraînements et les compétitions qu'ils organisent, sur 282 heures hebdomadaires !

Ce choix est justifié par de bons résultats. Quelques exemples pour l'illustrer : après sa montée en Nationale 2 au printemps, le VRAC a aligné 3 licenciés aux championnats d'Europe de Cross à Bruxelles en décembre dernier ; l'équipe 1<sup>ère</sup> Séniors du FCVR réalise une bonne saison en Régionale 1 tandis que les U13 sont montés en Régionale 2 et que l'équipe des Séniors féminines est première des Interdistricts ; l'équipe 1<sup>ère</sup> masculine du EVDRL vise la montée en Nationale 3 ; l'équipe 1<sup>ère</sup> du BVRL se classe 4<sup>ème</sup> de la Nationale 1. Outre ces résultats, nos clubs ne cessent de gagner en attractivité. Au cours des 10 dernières années, le nombre de licenciés sportifs dans les clubs rolivalois a bondi de 1000 adhérents pour atteindre 4 239 licenciés cette saison.

La plupart des clubs a transmis récemment sa demande de subvention municipale pour 2024. Il vous est proposé d'octroyer l'intégralité de la somme demandée aux associations qui ont effectivement déposé un dossier et qui perçoivent, habituellement, une subvention inférieure à 10 000 €. Dans l'attente des nécessaires échanges avec les représentants des associations qui perçoivent une subvention d'un montant supérieur à 10 000 €, il vous est proposé d'attribuer un tiers de la somme octroyée en 2023 ; le solde des subventions ainsi que les éventuelles subventions exceptionnelles seront proposés lors du prochain conseil municipal.

Conformément aux directives nationales, l'octroi d'une subvention municipale est conditionné à la signature, par l'association, de la Charte d'Engagement Républicain des Associations suivant le décret n°2021.1947 du 31 décembre 2021.

Subventions ordinaires Supérieures à 10 000 €	Attribuées pour 2023	Propositions d'avance pour 2024
Val-de-Reuil Athlétique Club (VRAC)	70 500 €	23 500 €
Football Club Val-de-Reuil/Vaudreuil (FCVR)	60 000 €	20 000 €
Entente Val-de-Reuil/Louviers Handball (EVDRL)	21 000 €	7 000 €
Badminton (BVRL)	14 000 €	4 600 €

Subventions ordinaires Inférieures à 10 000 €	Attribuées pour 2023	Propositions pour 2024
Gymnix	5 000 €	5 000 €
Val-de-Reuil Pagaie Passion	2 500 €	2 500 €
Judo des Riv	2 500 €	2 500 €
Association de la Motte	2 000 €	2 000 €
Club de plongée de Val-de-Reuil (CPVR)	1 500 €	1 500 €
Val-de-Reuil Triathlon	1 500 €	1 500 €
Pleine Form'	700 €	700 €
La Détente Gymnastique Volontaire	500 €	500 €

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations conformément au tableau ci-dessus,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget primitif 2024.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Marc-Antoine JAMET**



Accusé de réception en préfecture  
027-212707012-20240212-D-24-02-05-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
12 février 2024

DATE DE CONVOCATION  
06 février 2024

DATE D'AFFICHAGE  
14 février 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent :** M. THIERY

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUTTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

### Délibération : N°06

#### PROJET D'EXTENSION DE L'ECOLE COLUCHE ET SES MODALITÉS DE FINANCEMENT

M. le Maire expose au Conseil municipal :

L'école et la qualité des infrastructures mises à disposition des 2000 élèves de maternelle et d'élémentaire répartis au sein des sept groupes scolaires de la Ville est une préoccupation essentielle de la majorité municipale.

Les nombreux projets urbains en cours à Val-de-Reuil et l'inauguration de nouveaux logements modifient en profondeur la démographie scolaire de la commune. La ville développe notamment dans le secteur nord-ouest du centre-ville un programme de maisons individuelles. Les projections démographiques prévoient ainsi un besoin d'accueil de 100 nouveaux élèves dans les années à venir soit 4 classes.

Animée d'une volonté constante d'améliorer les conditions d'étude des élèves, c'est dans ce contexte, que la Ville souhaite mener à bien l'extension du groupe scolaire Coluche, dont la configuration actuelle ne permet pas des conditions d'accueil satisfaisantes. Il est également doté d'un service de restauration inadapté. Cette extension est devenue indispensable. Ce projet, qui s'appuie sur un parti-pris pédagogique fort

orienté vers l'inclusion de tous, répond également à une ambition environnementale affirmée. Cette construction se conformera à la nouvelle réglementation environnementale dont les objectifs à atteindre sont particulièrement ambitieux en matière de réduction des besoins énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation de matériaux biosourcés.

Le coût du projet est estimé à 1 668 327 € HT. Le plan de financement prévoit de solliciter une subvention de 700 000 euros au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auprès de l'État, de 374 000 euros auprès du Département de l'Eure dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « mon école, mon avenir » et de 200 000 euros au titre du fonds de concours – Vie scolaire de la communauté d'agglomération Seine-Eure.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

- **VALIDE** le projet d'extension de l'école COLUCHE

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Marc-Antoine JAMET**



## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
12 février 2024

DATE DE CONVOCATION  
06 février 2024

DATE D'AFFICHAGE  
14 février 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 22

PROCURATION(S) 10

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent :** M. THIERY

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUTTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

### Délibération N°07

#### RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE L'EURE ET LA VILLE DE VAL-DE-REUIL

Mme Catherine DUVALLET expose au Conseil municipal,

Il convient de rappeler que **la Sécurité sociale** a pour mission de protéger les Français contre tous les risques de la vie, en les accompagnant à chaque étape de leur existence. Dans le cadre de son régime général, elle se compose de **6 branches** (famille, maladie, accident du travail ou maladie professionnelle, retraite, recouvrement et autonomie). Ces branches sont gérées par des organismes spécialisés.

**La branche Famille** est pilotée par la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et est gérée au niveau local par les caisses d'allocations familiales (CAF) présentes sur tout le territoire.

**Sa mission** consiste à réduire les inégalités de niveau de vie entre les ménages (familles, couples, ou personnes seules) et les grands domaines ou secteurs d'intervention :

Accusé de réception en préfecture  
seules) et les grands domaines ou  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

- **La petite enfance** (aides pour l'accueil du jeune enfant) ;
- **L'enfance et la jeunesse** (éducation, loisirs, temps libre...) ;
- **La solidarité et l'insertion** (minima sociaux, aides aux personnes précaires, isolées ou handicapées) ;
- **Le logement et le cadre de vie.**

**Les prestations** et les actions financées par la branche Famille relèvent de deux natures différentes :

- **Les prestations légales**, avec principalement des aides directes individuelles, versées sous la forme de compléments de revenus, comme les prestations familiales ou les allocations logement, ou la forme de revenus de substitution comme l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le revenu de solidarité active (RSA) ;
- **L'action sociale**, prenant diverses formes d'aides financières à l'investissement et au fonctionnement comme les subventions accordées à ses partenaires pour la gestion des équipements (crèches, centres de loisirs, centres sociaux...), pour les services ou opérations de soutien à la parentalité et d'accompagnement social des familles modestes (aides aux vacances...).

Ainsi, la CAF de l'Eure agit quotidiennement pour **accompagner les familles et réduire les inégalités sociales et territoriales.**

La politique d'action sociale se veut préventive et complémentaire au versement des prestations familiales.

**Une convention territoriale globale (CTG) a pour objectifs de favoriser le développement et la coordination des services, mobiliser les acteurs de la commune autour de projets innovants, renforcer l'efficacité, la complémentarité et la cohérence des opérations.**

Elle permet de mettre les **ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire** afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles. Tous les champs d'intervention de la branche Famille sont mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc.

**La CTG de Val-de-Reuil** a été signée le 16 décembre 2020 entre la Ville et la CAF pour maintenir les financements complémentaires obtenus dans le cadre de l'ancien contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

**15 établissements rolivalois sont soutenus financièrement par la CAF :**

- **5 structures Petite enfance** : 3 Crèches, 1 Lieu d'accueil enfant-parent, 1 Relais Petite enfance
- **9 structures Enfance-Jeunesse** : 7 Centres de loisirs primaires, 2 Accueils Ados
- **1 structure sociale** : 1 Foyer de jeunes travailleurs

**En dehors des aides financières apportées au fonctionnement des structures** par le biais de la prestation de service, **la CAF soutient également :**

- **Des actions ponctuelles** (formations, séjours vacances...);
- **Des opérations d'investissement** (travaux et achat de matériel pour la gestion des structures).

Une démarche de **renouvellement de la CTG**, arrivée à échéance le 31 décembre 2023, a été engagée entre les services de la Ville et la CAF dès septembre 2023. Il a été ainsi réalisé notamment un bilan d'actions 2020-2023, un diagnostic partagé de l'existant et des besoins du territoire. Un plan d'actions et de financement pluriannuel et les fiches actions sont jointes en annexe. La CTG prévoit également les modalités de gouvernance et d'évaluation.

Au regard des échanges et des travaux présentés le 31 janvier dernier en comité de pilotage, il est proposé aux signataires **de renouveler la CTG pour une nouvelle période contractuelle de 2 ans (2024-2025)**.

**Les conventions d'objectifs et de financement (COF) des structures d'accueil** sont des documents complémentaires à la CTG. Elles permettent d'assurer les financements. Elles intègrent également des bonifications ou bonus de territoire permettant de développer les financements. Il est donc également proposé de **renouveler ces COF**.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale, couvrant la période du 01/01/24 au 31/12/25 telle que jointe en annexe ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention territoriale globale (CTG) ainsi que les éventuels avenants, annexes et actes liés à son évolution future ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les nouvelles conventions d'objectifs et de financement des structures d'accueil susnommées ainsi que les éventuels avenants, annexes et actes liés à leur évolution future.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Marc-Antoine JAMET**





## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de l'Eure représentée par le président de son conseil d'administration, M. Philippe Charpin et par son Directeur, M. Charles Monteiro, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La commune de Val-de-Reuil, représentée par son maire, M. Marc-Antoine Jamet, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

Ci-après dénommée « la Commune » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de ... en date du ... concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Val-de-Reuil en date du 12 février 2024 figurant en annexe 6 de la présente convention ;

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La Ctg s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

### **Les caractéristiques du territoire**

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de Val-de-Reuil de la façon suivante :

Val-de-Reuil est la plus jeune ville de France, créée en 1975. La cité rolivaloise, maintenant quatrième ville de l'Eure d'un point de vue démographique, est devenue par son rayonnement économique, culturel et sportif, l'un des principaux moteurs du département. Elle appartient à la communauté d'agglomération Seine-Eure.

Elle est originale de par sa conception avec son plan de ville à l'américaine, ses parcs d'entreprises paysagés modèles, sa chaussée piétonne surélevée. Autour du centre-ville où se concentre l'essentiel des logements collectifs, les quartiers résidentiels périphériques accueillent des rolivalois en maison individuelle. Les espaces verts et la végétation sont omniprésents.

Ce cadre naturel d'exception est propice aux loisirs et aux sports de plein air. Plus de 50 activités sportives y sont pratiquées. Val-de-Reuil compte 160 000 m<sup>2</sup> d'équipements sportifs municipaux extérieurs et intérieurs, ouverts 7 jours sur 7 qui reçoivent 250 000 personnes/an, 45 associations sportives, les scolaires et les entreprises qui le souhaitent : 1 halle régionale d'athlétisme, 2 stades, 4 espaces ludiques et sportifs, 1 complexe gymnique, 1 complexe tennis squash, 1 complexe sportif, 2 gymnases, 1 dojo et 1 piscine.

La vie culturelle de Val-de-Reuil est riche en équipements de qualité : un conservatoire de musique et de danse qui accueille plus de 600 élèves, la médiathèque Le Corbusier, un cinéma qui compte deux salles, le théâtre de l'Arsenal d'une capacité de près de 1.000 places debout et 600 places assises. La ville accueille également la Factorie, première Maison de la Poésie de Normandie.

Située à proximité de l'A13 et de la D6015, elle est dotée de la gare d'agglomération située sur la ligne Paris-Rouen-Le Havre. Elle est traversée par le Bus à Haut Niveau de Service reliant via les parcs d'activité les 2 principales villes de l'Agglomération, de la gare de Val-de-Reuil à la place Thorel de Louviers. D'autres lignes de bus la desservent. Aussi la ville est facilement accessible.

Située à 1 heure de Paris et du Havre dans la ceinture verte de Rouen, Val-de-Reuil accueille sur son territoire des grands noms de l'industrie pharmaceutique : Janssen Cilag, Valdepharm, Aptar, Sanofi Pasteur. Cette présence historique a favorisé la venue d'acteurs de la logistique (Pharmalog), des télécommunications, des fournisseurs aux domaines variés et du « Bassin des carènes », appelé désormais DGA TH dédié aux recherches de pointe dans le domaine militaire.

Elle compte près de 13 000 habitants issus de 70 nationalités. 7.003 habitants, soit plus de 50% de la population, vivent au sein du QPV du centre-ville.

Engagée dans son 3<sup>ème</sup> plan de rénovation urbaine, la ville poursuit son engagement visant à davantage de mixité urbaine, sociale et scolaire.

L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles est conséquente à Val-de-Reuil. La municipalité a fait le choix de conserver la gestion de l'ensemble des compétences territoriales qu'elle avait la capacité juridique d'exercer (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Culture, Sport...). Nombreux sont également les acteurs de la communauté éducative avec enseignants, professeurs, conseillers pédagogiques, d'orientation, psychologues, éducateurs, agents spécialisés des écoles maternelles, animateurs, agents d'accueil de restauration, d'entretien, personnels de direction, parents.

Les équipes pédagogiques comptent plus de 250 agents de l'éducation nationale travaillant dans les écoles et établissements secondaires de Val-de-Reuil et plus de 200 agents de la Ville intervenant principalement dans les écoles primaires et dans les établissements d'accueil éducatif (services de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, de la communication...). Tous sont mobilisés pour mener des actions de soutien à la parentalité, d'accueil, d'éducation, de formation, d'accompagnement à l'orientation, d'apprentissage, d'insertion... :

- 750 jeunes enfants de Val-de-Reuil dont plus de 250 sont accueillis chaque année dans les structures de la petite enfance :
  - Crèche collective Le Pivollet (60 berceaux), crèche multi-accueil Les Noés avec son unité diététique infantile-cuisine (30 berceaux), crèche familiale La Ribambelle (30 berceaux), crèche interentreprise « Casibulle » gérée par l'agglomération Seine-Eure
  - La Maison de l'enfance Le Wagon avec le Relais Petite enfance (ex relais d'assistantes maternelles et le Lieu d'accueil enfants parents La Parent'aise
- 2.000 écoliers rolivalois sont répartis sur 7 Groupes scolaires (GS) :
  - 3 GS classés en REP+ : école primaire Jean Moulin (avec TPS et ULIS), école primaire Les Cerfs-volants (avec TPS et ULIS), écoles maternelle et élémentaire Coluche
  - 3 GS classés en REP école primaire Les Dominos (avec TPS), écoles maternelle (avec TPS) et élémentaire (avec UPE2A) Le Pivollet, écoles maternelle et élémentaire Louise Michel
  - 1 GS hors REP : écoles maternelle et élémentaire Léon Blum
- 850 collégiens rolivalois sont répartis dans les 3 collèges de secteur : Alphonse Allais (avec SEGPA) classé en REP+, Michel de Montaigne et Hyacinthe Langlois (depuis la fermeture du collège Pierre Mendès-France en 2018)
- 300 rolivalois sont admis chaque année au lycée Marc Bloch (établissement avec BTS qui compte environ 800 élèves au total)
- 400 autres élèves intègrent un autre établissement d'enseignement général ou professionnel (comme le lycée les Fontenelles ou Jean-Baptiste Decrétot) ou ayant par exemple pris une autre voie, un centre de formation d'apprentis comme au CFAie (qui accueille chaque année à Val-de-Reuil 1.700 apprentis et stagiaires formés du CAP au Bac Pro). Le Centre EPIDE de Val-de-Reuil permet à ses 200 jeunes volontaire de prendre de chemin de l'insertion dans l'emploi.
- Plus de 30 jeunes apprentis, en formation ou exerçant une activité professionnelle, en situation précaire, vivant seuls et âgés de 18 à 30 ans sont accueillis et hébergés en foyer de jeunes travailleurs (FJT) à la résidence L'Espages

Les chiffres-clé du territoire sont en Annexe 1.

La globalité du territoire de la commune est concernée par la CTG.

Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, la parentalité, le handicap, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement et de l'autonomie (en raison notamment du vieillissement de la population), l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté.

La commune de Val-de-Reuil dispose des compétences pour mettre en œuvre une politique sociale de proximité pour répondre aux besoins du quotidien des citoyens. Les champs d'intervention communs sont énumérés dans l'article 3 de la présente convention.

La Caf de l'Eure contribue à une offre globale de services aux familles qui repose à la fois sur des actions d'accompagnement et de financement d'équipements et de services. Elle se décline sur le territoire de Val-de-Reuil en fonction de ses besoins et de ses spécificités.

Les acteurs locaux seront également associés dans les champs d'intervention :

- Education, Petite enfance, Enfance Jeunesse, Parentalité : la PMI, les assistants maternels, les familles, les parents d'élèves élus, les associations de parents d'élèves, les professionnels de l'Education nationale et autres acteurs de la communauté éducative, la mission locale, le centre EPIDE, les associations (sportives, culturelles...), les bailleurs sociaux...
- Social, Santé, Insertion, Vieillesse, Handicap, Droits et services : le CCAS, l'ARS, la CPAM, la CAF, les bailleurs sociaux, les associations sportives...

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de l'Eure et la commune de Val-de-Reuil souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexes 2 et 3) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

## ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune de Val-de-Reuil concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

## ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE DE VAL-DE-REUIL

La commune de Val-de-Reuil met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés sur les champs éducatif et social.

Sur les champs éducatif et social, la commune est compétente en matière de :

	<b>Exemples des principales compétences exercées par la commune de Val-de-Reuil</b>
ENSEIGNEMENT EDUCATION PETITE ENFANCE ET ENFANCE-JEUNESSE	<ul style="list-style-type: none"><li>- Gestion de crèches, du relais Petite enfance (ex relais assistantes maternelles...)</li><li>- Gestion des accueils de loisirs péri et extrascolaires</li><li>- Construction et entretien des écoles maternelles et élémentaires</li><li>- Recrutement et gestion des ATSEM et autres agents techniques, de services des écoles</li><li>- Restauration scolaire des écoles primaires</li><li>- Mise en place du service minimum d'accueil (SMA) des élèves si + de 20% de personnel enseignant en grève</li></ul>
CULTURE - SPORTS - LOISIRS ET VIE SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"><li>- Construction et gestion d'équipements sportifs, culturels et de loisirs (piscine, gymnases, salles de spectacles, médiathèque...)</li><li>- Mise à disposition d'équipements sportifs auprès des collèges, lycée et CFAie par voie conventionnelle</li><li>- Subventions aux associations (sportives, culturelles...)</li><li>- Organisation de manifestations (sportives, culturelles...)</li></ul>
EMPLOI - INSERTION PROFESSIONNELLE	Hub de l'emploi (espace de 375m2 dédié à l'information, l'accompagnement des demandeurs et la mobilisation d'un réseau d'entreprises)
ACTION SOCIALE ET SANTE ACCES AUX DROITS LOGEMENT ET HABITAT	<ul style="list-style-type: none"><li>- Développement social et prévention par le biais du centre communal d'action sociale (CCAS)</li><li>- Gestion d'aides sociales</li><li>- Veille sanitaire</li><li>- Espace France Services</li><li>- Gestion d'une résidence de personnes âgées et d'un FJT</li></ul>
POLITIQUE DE LA VILLE	- Contrat de ville
TRANSPORTS SCOLAIRES MOBILITES DOUCES DEVELOPPEMENT DURABLE	- Financement, organisation et fonctionnement de transports scolaires alternatifs sur le territoire de Val-de-Reuil, développement de mobilités douces, d'actions en faveur du développement durable

## ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Dans l'objectif d'optimiser l'offre existante et/ou de développer une offre nouvelle, les parties conviennent que les objectifs communs de développement et de coordination des actions sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
  - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle
  - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école
  - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
  - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap
  - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale
  - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement
  - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité
  - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne

**Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont les suivants :**

### 1) Enjeux de l'action éducative

Education, formation, qualification, engagement citoyen, utilité sociale, insertion dans l'emploi, information, liaison école-famille, veille éducative, coopération, mobilité, inclusion et soutien à la parentalité...

Il est recherché la cohérence nécessaire avec les conventions, contrats, dispositifs, programmes ou plans existants suivants :

- Cité éducative
- PRE
- PEDT-TAP-Plan mercredi
- CLAS
- REP, TPS, RASED, CESCID, cordées de la réussite

### 2) Enjeux de l'action sociale et solidaire

Santé, cohésion et vie sociale, solidarités et prévention, accès aux droits et accompagnement, médiation, lutte contre les exclusions et le non-recours aux droits, handicap, logement et cadre de vie...

Il est également recherché la cohérence nécessaire avec les conventions, contrats, dispositifs, programmes ou plans existants suivants :

- CLS
- Inclusion - handicap
- NPNRU, Exonération TFPB
- Pacte des solidarités
- Comité d'animation de la vie sociale
- Maison Sport-Santé
- Médiation avec la démarche d'intervention partenariale de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) et les correspondants de nuit
- France Services

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des cofinanceurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

Des Conventions d'objectifs et de financements (Cof) dédiées à chaque équipement (ALSH, RPE...) prendront en compte l'ensemble des financements octroyés par la Caf (prestations de service et bonus territoire).

## ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de l'Eure et la commune de Val-de-Reuil s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse (CEJ) passé avec la collectivité signataire, la Caf s'est engagée à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

---

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

## ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des ressources humaines et moyens matériels nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune.

Le secrétariat permanent est assuré par la commune.

La composition, les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties, figurent en annexe 4 de la présente convention.

## ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés,

d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

## **ARTICLE 8 - COMMUNICATION**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## **ARTICLE 9 - EVALUATION**

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions en comité de pilotage. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 5 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

## **ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.  
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## **ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## **ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION**

### **- Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

**ARTICLE 13 : LES RECOURS**

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

**ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Val-de-Reuil,

Le ..... 2024

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Cette convention comporte ..... pages paraphées par les parties et les ....énumérées dans le sommaire

Pour la Caf		Pour la commune de Val-de-Reuil
Le Directeur	Le Président	Le Maire

## ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

La confrontation de ces analyses permet de dégager les champs d'intervention prioritaires et les axes de développement qui se déclineront ensuite en action.

### Chiffres-clé du territoire :

#### Accueil jeune enfant

Familles biparentales ou monoparentales actives occupées avec au moins 1 enfant (CAF 2020)

	VDR	CASE	Département 27
	28.8%	53%	56.7%

#### Enfance et jeunesse

Part des enfants vivant dans 1 famille à bas revenus (CAF 2020)

	VDR	CASE	Département 27
06-17 ans	46.4%	26.9%	25.5%

#### Poids financier CAF

Montant moyen de prestations familiales versées par famille (CAF 2019)

	VDR	CASE	Département 27
	1126 €	833 €	494 €

#### Évolution des allocataires

Taux de couverture (CAF 2021) - Rapport entre le total des personnes couvertes par les prestations et la population totale résident sur le territoire

	VDR	CASE	Département 27
	69.7%	51.9%	49.4%

#### Démographie

Structure familiale des foyers allocataires (CAF 2021)

	VDR	CASE	Département 27
Couple sans enfant	5.5%	4.7%	4.5%
Famille monoparentale	21.9%	17.6%	16.9%
Famille biparentale	34.6%	42.1%	41.4%
Isolé sans enfant	38%	35.6%	37.2%

Nombre de familles allocataires et enfants (CAF 2021)

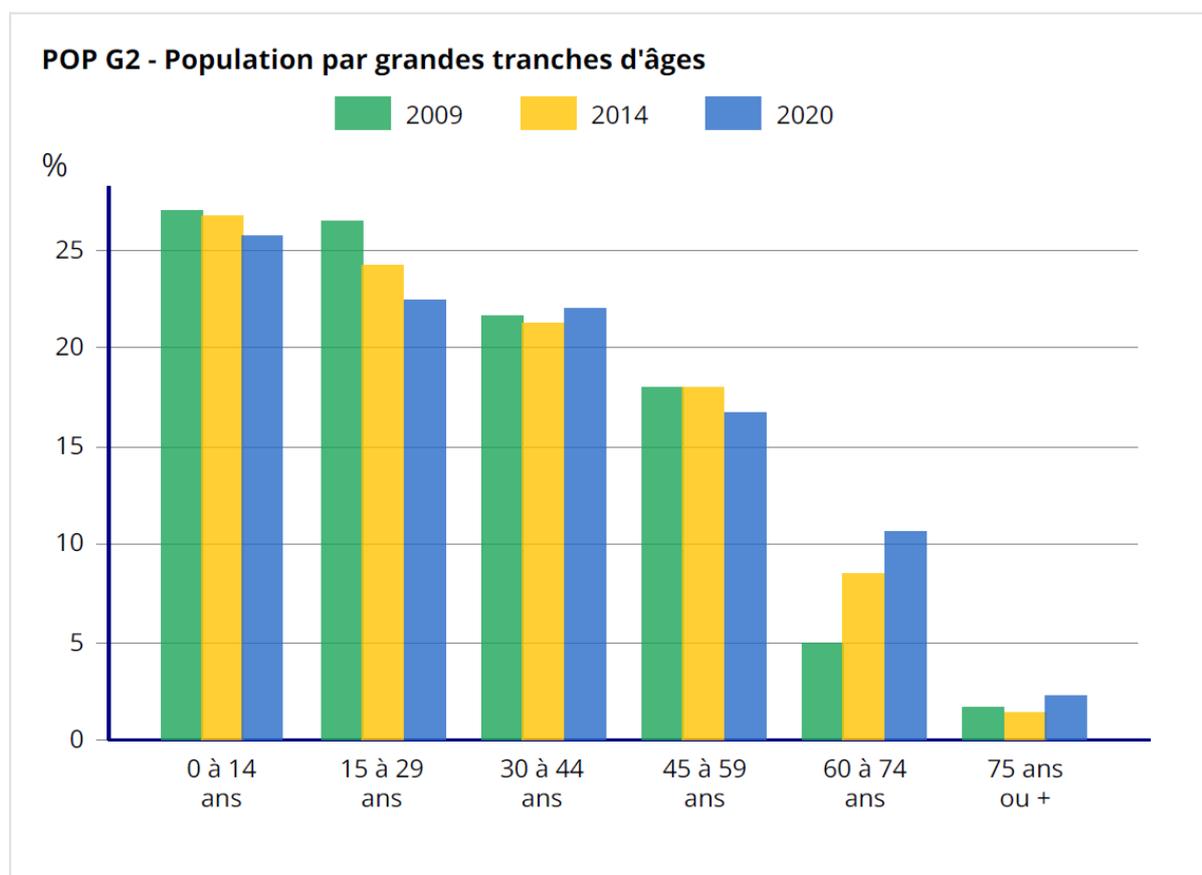
	VDR	CASE	Département 27
Familles avec 3 enfants	23.5%	17.4%	17.2%
Familles avec 4 enfants et plus	13.8%	6.2%	5.9%

Foyers allocataires et population à bas revenus (CAF 2021)

	VDR	CASE	Département 27
Part foyers allocataires à bas revenus	45.6%	32.4%	31.1%
Part des pers couvertes CAF à bas revenus	47.4%	29.1%	27.5%
Taux de bas revenus (pop° - 65 ans)	35.5%	18%	16.8%

Répartition des foyers allocataires / typologie des prestations (part des allocataires par type de prestation) (CAF 2021)

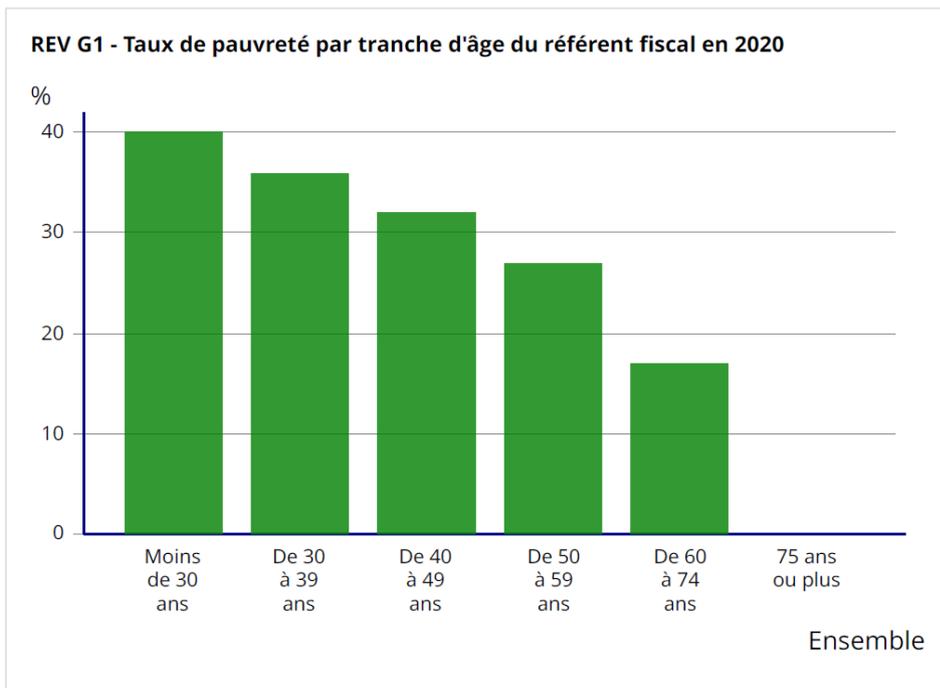
	VDR	CASE	Département 27
Prestations familiales	14.9%	31.2%	31.6%
Logement	18.1%	12.9%	12.8%
Solidarité – précarité	67.1%	55.9%	55.6%



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

7.003 habitants, soit plus de 50% de la population, vivent au sein du QPV du centre-ville

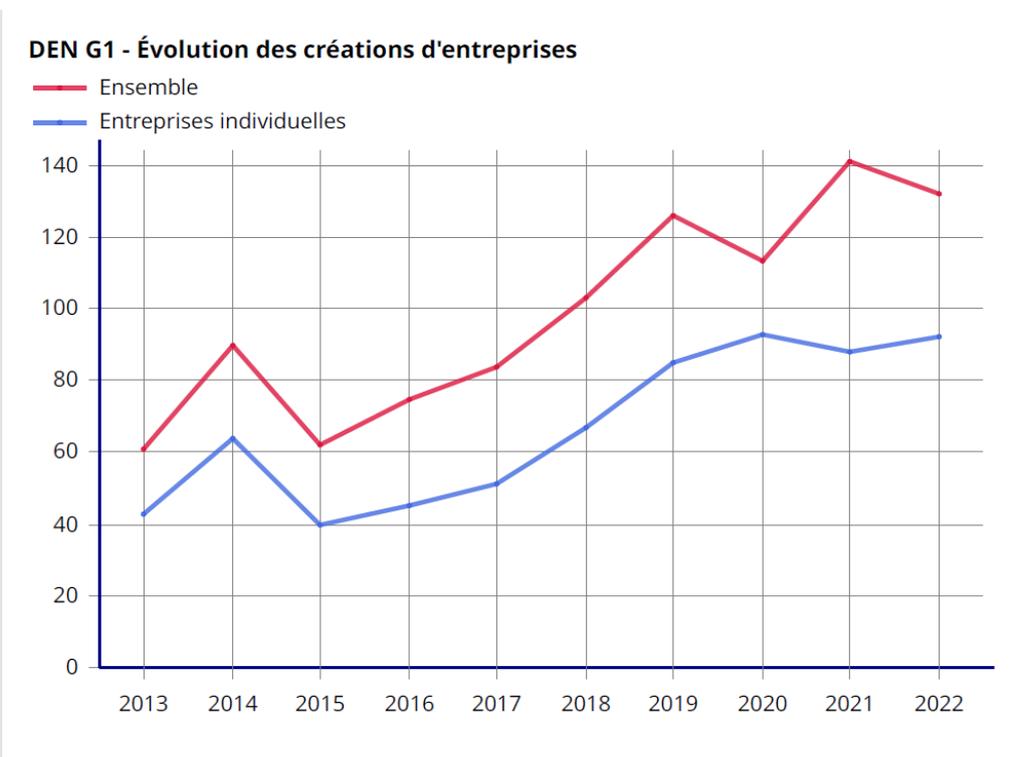
- Un territoire très jeune avec une forte proportion de moins de 29 ans même si l'on peut constater une baisse depuis quelques années. La part des 60-74 ans tend à augmenter.



Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2023.

- **Un taux de pauvreté bien plus élevé que la moyenne nationale sur le QPV mais également sur l'ensemble de la Ville.** (45,7 % de taux de pauvreté sur le QPV et 32% sur l'ensemble de la Ville (niveau bien plus élevé que la moyenne nationale située à 14 %) à mettre à jour. La part des ménages imposés s'établit à 29.2% en QPV, 40.7% sur le territoire de la commune contre 59.2% pour l'EPCI



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2023.

#### DEN T4 - Créations d'établissements par secteur d'activité en 2022

	Ensemble	%
<b>Ensemble</b>	<b>154</b>	<b>100,0</b>
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	10	6,5
Construction	30	19,5
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	52	33,8
Information et communication	5	3,2
Activités financières et d'assurance	4	2,6
Activités immobilières	1	0,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	27	17,5
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	10	6,5
Autres activités de services	15	9,7

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2023.

#### DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2020

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>844</b>	<b>100,0</b>
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	71	8,4
Construction	128	15,2
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	244	28,9
Information et communication	74	8,8
Activités financières et d'assurance	27	3,2
Activités immobilières	20	2,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	133	15,8
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	90	10,7
Autres activités de services	57	6,8

Champ : activités marchandes hors agriculture.

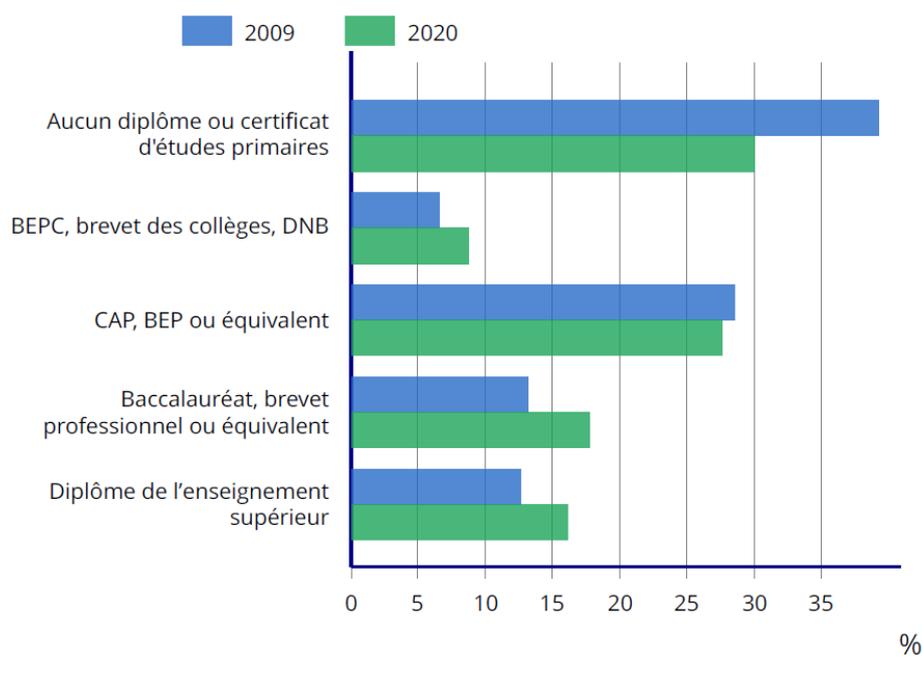
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2022.

## POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2009	%	2014	%	2020	%
<b>Ensemble</b>	<b>9 822</b>	<b>100,0</b>	<b>9 648</b>	<b>100,0</b>	<b>9 439</b>	<b>100,0</b>
Agriculteurs exploitants	3	0,0	0	0,0	0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	143	1,5	182	1,9	157	1,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	326	3,3	362	3,8	353	3,7
Professions intermédiaires	943	9,6	1 016	10,5	1 115	11,8
Employés	1 684	17,1	1 757	18,2	1 720	18,2
Ouvriers	2 555	26,0	2 350	24,4	2 055	21,8
Retraités	881	9,0	1 026	10,6	1 200	12,7
Autres personnes sans activité professionnelle	3 287	33,5	2 955	30,6	2 839	30,1

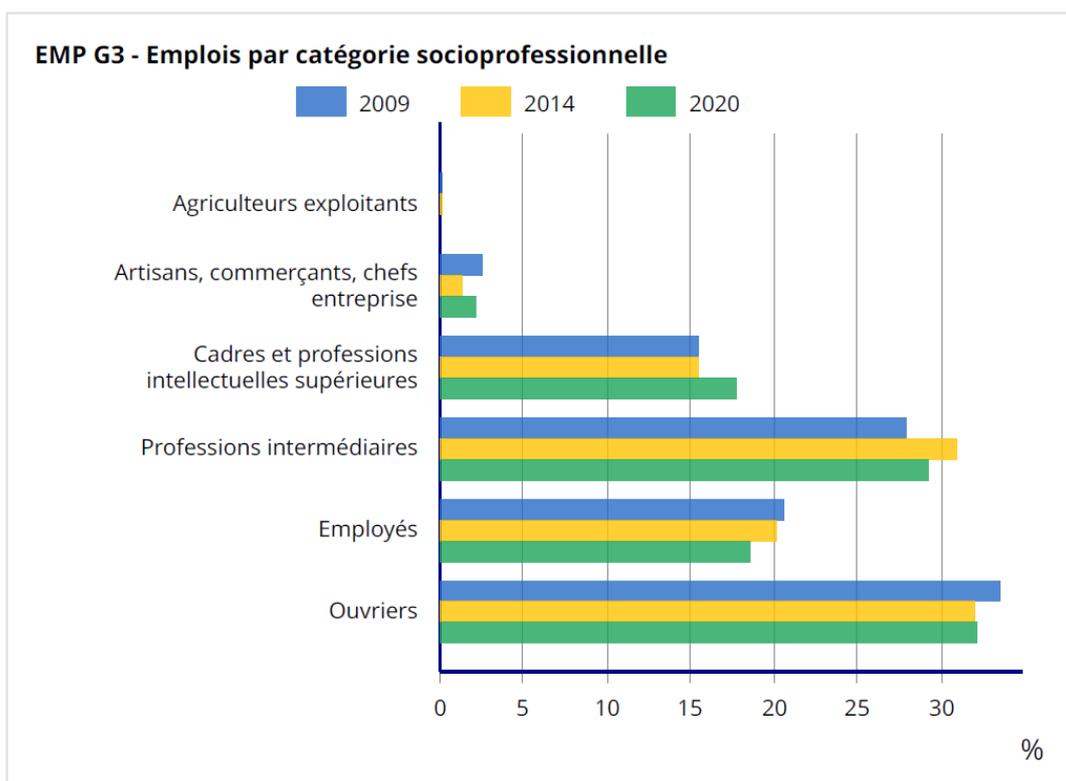
Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

### FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)



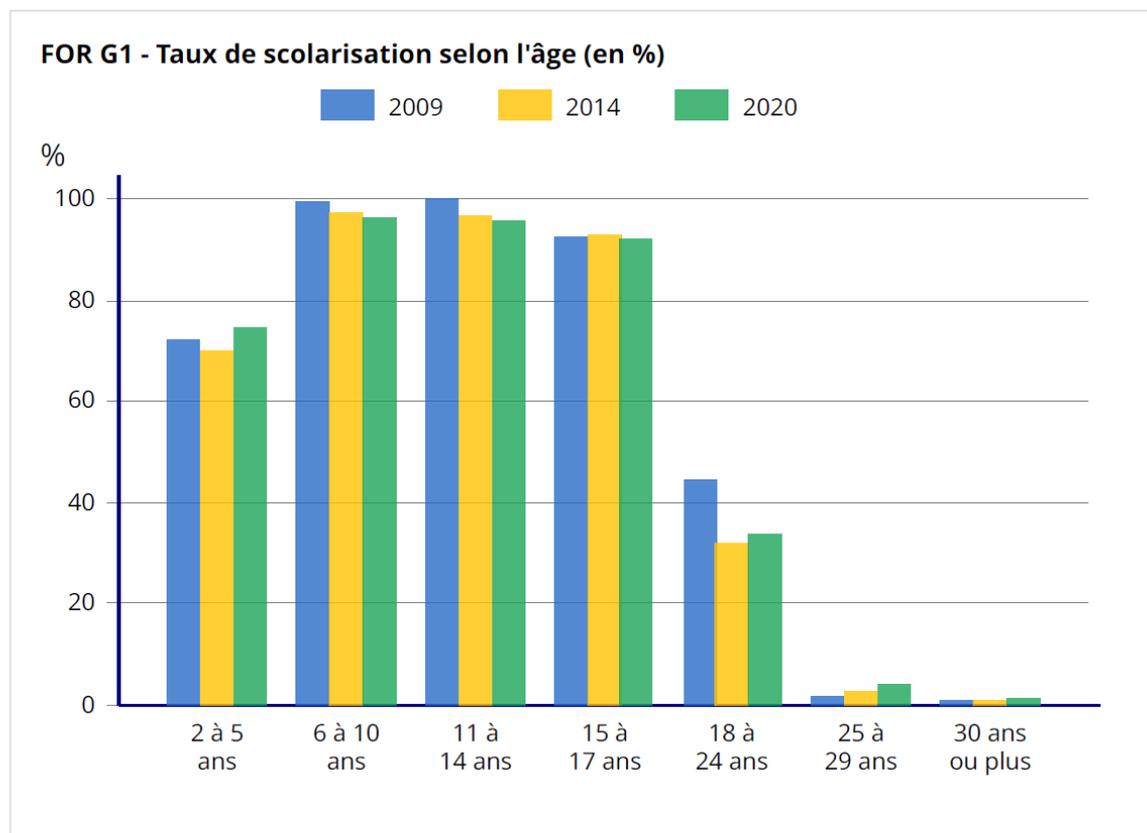
Note : Les modalités de réponse ayant évolué au cours des enquêtes de recensement, les valeurs ne peuvent être obtenues pour le millésime 2014.

Sources : Insee, RP2009, RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2023.

- Une zone économique dynamique qui crée des emplois mais qui ne recrute pas assez localement, en raison notamment de l'inadéquation entre la demande d'emploi qualifiée et le manque de qualification de certains roivalois.



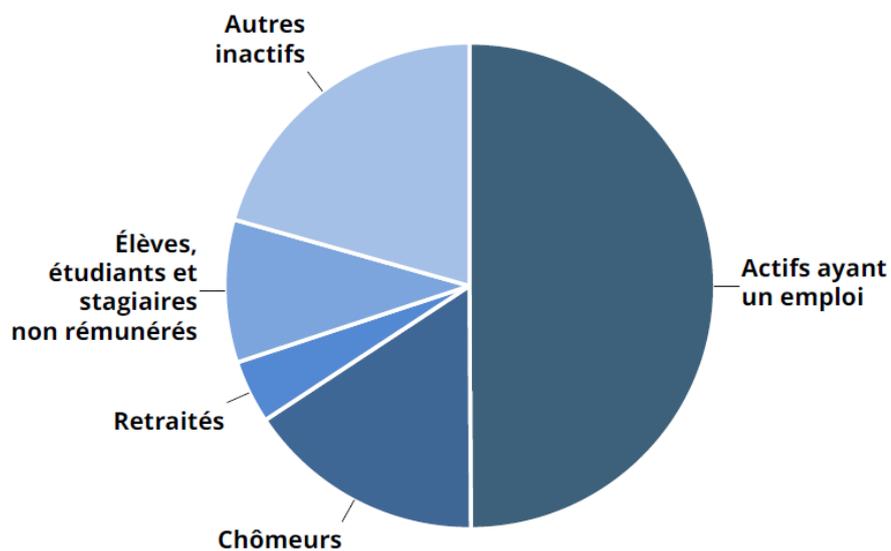
Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

## EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2009	2014	2020
<b>Ensemble</b>	<b>9 312</b>	<b>8 948</b>	<b>8 432</b>
<b>Actifs en %</b>	<b>61,9</b>	<b>65,4</b>	<b>65,7</b>
Actifs ayant un emploi en %	48,3	47,5	49,9
Chômeurs en %	13,6	17,8	15,8
<b>Inactifs en %</b>	<b>38,1</b>	<b>34,6</b>	<b>34,3</b>
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	13,6	9,6	9,5
Retraités ou préretraités en %	4,4	4,7	4,2
Autres inactifs en %	20,1	20,3	20,6

sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

### EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2020

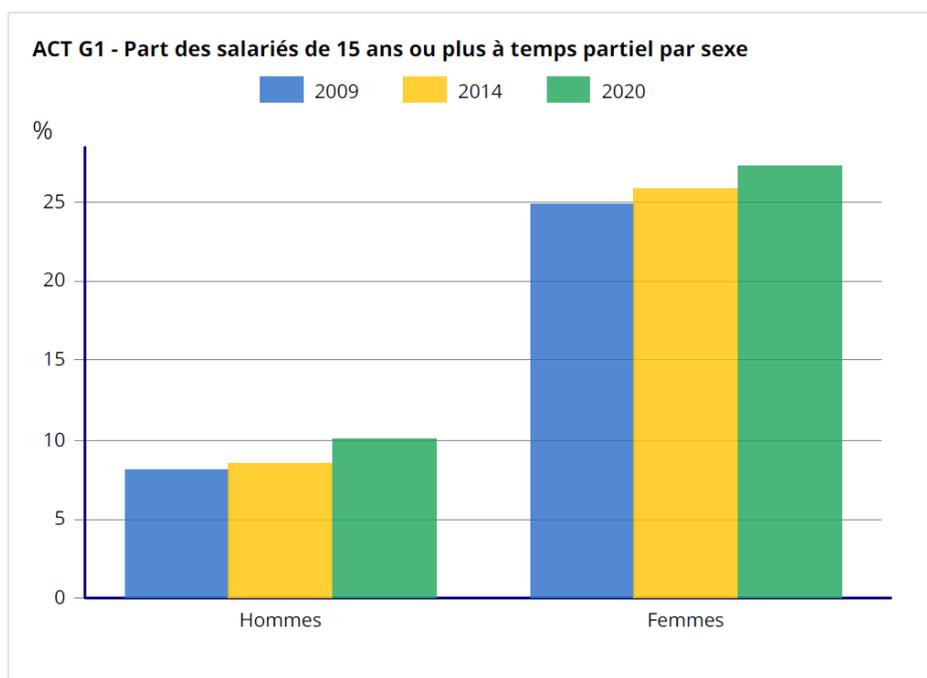


Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

## EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2009	2014	2020
Nombre de chômeurs	1 270	1 596	1 332
Taux de chômage en %	22,0	27,3	24,1
Taux de chômage des 15 à 24 ans	37,2	45,3	36,4
Taux de chômage des 25 à 54 ans	19,4	24,2	21,5
Taux de chômage des 55 à 64 ans	9,8	21,8	23,0

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

- Des ressources précaires dues à des situations fragiles face à l'emploi. Un taux de chômage élevé, particulièrement chez les jeunes, 36.4% des 15-24 ans. Beaucoup de personnes inactives et une population peu diplômée ;

Nb allocataires	Val-de-Reuil	CASE	Département 27
AAH	562	2 347	13 913
AEEH	139	660	3 642

Au-delà de ces chiffres-clé du territoire, un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires de la commune intervenant dans les champs couverts par la Ctg ont été consultés sous forme d'un questionnaire dans le cadre du renouvellement de la Ctg. L'objectif de cette démarche était de connaître les attentes des partenaires vis-à-vis de ce dispositif. 21 réponses ont été obtenues. L'ensemble de répondants sont concernés par au moins des thématiques abordées. Il est constaté une attente forte de développement du travail partenarial par la commune.

## ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE : <b>COMMUNE DE VAL DE REUIL</b>	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
<b>EAJE (3)</b>	<b>Etablissements d'accueil du jeune enfant</b>
1	<u>Crèche collective « Le Pivollet »</u> - 51, voie des Chalands 27100 Val-de-Reuil (entrée à côté de l'école maternelle du Pivollet) 02.32.59.29.96 / <a href="mailto:crechepivollet@valdereuil.fr">crechepivollet@valdereuil.fr</a>
2	<u>Crèche Multi accueil « Les Noés »</u> - 5, place du Climat 27100 Val-de-Reuil 02.32.59.46.16 / <a href="mailto:crechedesnoes@valdereuil.fr">crechedesnoes@valdereuil.fr</a>
3	<u>Crèche familiale « La Ribambelle »</u> - 3, voie Garance 27100 Val-de-Reuil 02.32.59.31.86 / <a href="mailto:creche-familiale@valdereuil.fr">creche-familiale@valdereuil.fr</a>
<b>LAEP</b>	<b>Lieu d'accueil enfant-parent</b>
1	<u>LAEP « La Parent'aise »</u> situé à la Maison de l'enfance « Le Wagon » - 13, rue Septentrion 27100 Val-de-Reuil 02.32.50.93.40 / <a href="mailto:parentaise@valdereuil.fr">parentaise@valdereuil.fr</a>
<b>RPE (ex RAM)</b>	<b>Relais Petite enfance (ex Relais Assistants Maternels)</b>
1	<u>RPE</u> situé à la Maison de l'enfance « Le Wagon » - 13, rue Septentrion 27100 Val-de-Reuil 02.32.59.99.16 / <a href="mailto:maisondelenfance@valdereuil.fr">maisondelenfance@valdereuil.fr</a>
<b>ALSH (7 + 2)</b>	<b>Accueil de loisirs sans hébergement dits également Centres de loisirs ou Accueils collectifs éducatifs de mineurs (ACEM) périscolaires et extrascolaires</b>
Accueil primaire Périscolaire	<u>ALSH « Coluche »</u> – 1, allée du Faon 27100 Val-de-Reuil 02.32.59.61.22 / 06.60.58.43.75 / <a href="mailto:cicoluche@valdereuil.fr">cicoluche@valdereuil.fr</a>
Accueil primaire Périscolaire	<u>ALSH « Les Dominos »</u> – 4, rue du Lierre 27100 Val-de-Reuil (entrée par la voie de la Ferme) 02.32.59.38.56 / 06.60.58.30.81 / <a href="mailto:cldominos@valdereuil.fr">cldominos@valdereuil.fr</a>
Accueil primaire Périscolaire (Extrascolaire également envisagé)	<u>ALSH « Les Cerfs-Volants »</u> – 34, rue du Pas des Heures 27100 Val-de-Reuil (entrée : 2, Jeune Rue par la route des Lacs) – <i>Attention ! Modification de l'adresse à venir dès l'ouverture du nouveau groupe scolaire et périscolaire Victor Hugo (2024)</i> 02.32.59.32.72 / 06.60.58.63.73 / <a href="mailto:clcerfsvolants@valdereuil.fr">clcerfsvolants@valdereuil.fr</a>
Accueil primaire Péri / Extrascolaire	<u>ALSH « Le Pivollet »</u> - 7, passage des Turbulents 27100 Val-de-Reuil (entrée : 55, voie des Chalands comme l'école élémentaire du Pivollet) 02.32.59.38.07 / 06.60.58.16.53 / <a href="mailto:clpivollet@valdereuil.fr">clpivollet@valdereuil.fr</a>
Accueil primaire Péri / Extrascolaire	<u>ALSH « Les Ceillets Rouges »</u> rattaché au GS « Louise Michel » - 36, voie Marmaille 27100 Val-de-Reuil (accueil situé à côté de l'école « Louise Michel ») 02.32.25.36.81 / 06.60.59.78.95 / <a href="mailto:cloilletsrouges@valdereuil.fr">cloilletsrouges@valdereuil.fr</a>
Accueil primaire Péri / Extrascolaire	<u>ALSH « La Voie Blanche »</u> rattaché au GS « Jean Moulin » - 40, voie Frédégonde 27100 Val-de-Reuil (accueil situé à côté de l'école « Jean Moulin ») 02.32.61.03.63 / 06.60.60.95.56 / <a href="mailto:clvoieblanche@valdereuil.fr">clvoieblanche@valdereuil.fr</a>

Accueil primaire Péri / Extrascolaire	ALSH « La Trésorerie » rattaché au GS « Léon Blum » - Clos de la Trésorerie 27100 Val-de-Reuil (entrée par la route des sablons comme le groupe scolaire Léon Blum) 02.32.59.27.78 / 06.60.60.34.19 / <a href="mailto:cltresorerie@valdereuil.fr">cltresorerie@valdereuil.fr</a>
Accueil Ados 11-14 ans	Accueil « L'Éléphant » – 2, rue du Lièvre 27100 Val-de-Reuil (stationnement possible sur la chaussée de Léry) - <i>Attention ! Modification de l'adresse à venir après travaux et déménagement envisagé</i> 02.32.25.24.75 / 06.88.09.55.44 / <a href="mailto:clephant@valdereuil.fr">clephant@valdereuil.fr</a>
Accueil Ados 15-18 ans	Accueil La « Ferme des Jeunes » - 5 Voie Verte, 27100 Val-de-Reuil <i>Attention ! Modification de l'adresse à venir après travaux et déménagement envisagé</i> 02.32.09.51.31 / 06.88.09.55.54 / <a href="mailto:fjeunes@valdereuil.fr">fjeunes@valdereuil.fr</a>
<b>FJT (Foyer de jeunes travailleurs)</b>	FJT situé à la Résidence « L'Espagnes » - 28, allée des Sages 27100 Val-de-Reuil 02 32 59 58 00 / <a href="mailto:espagnes@valdereuil.fr">espagnes@valdereuil.fr</a>
<b>Ludothèque</b>	136, rue Grande 27100 Val-de-Reuil <i>Mise à disposition à titre gratuit des locaux pour l'Espace de vie sociale (EVS) « La Semaine des 4 Jeudis » (Ls4j)</i> <a href="mailto:contact@ls4j.fr">contact@ls4j.fr</a>
<b>Epicerie sociale</b>	80, rue grande - Place aux jeunes - 27100 Val-de-Reuil <i>Mise à disposition à titre gratuit des locaux pour l'association EPIREUIL (démarche d'agrément EVS en cours)</i>
TYPE DE SERVICE CONVENTIONNÉ	NOM ET ADRESSE
<b>Opérations Formations BAFA/BAFD et Séjours</b>	Adresse postale : Mairie - BP 604 - 27106 VAL-DE-REUIL Cedex 02 32 09 51 51 / <a href="mailto:mairie@valdereuil.fr">mairie@valdereuil.fr</a>
<b>Opérations TAP et Plan Mercredi</b>	Adresse postale : Mairie - BP 604 - 27106 VAL-DE-REUIL Cedex 02 32 09 51 51 / <a href="mailto:mairie@valdereuil.fr">mairie@valdereuil.fr</a>
<b>Opération CLAS</b>	CCAS - Adresse postale : Mairie - BP 604 - 27106 VAL-DE-REUIL Cedex 02 32 09 51 51 / <a href="mailto:mairie@valdereuil.fr">mairie@valdereuil.fr</a>
<b>Autres opérations ou dispositifs</b>	

## ANNEXE 3 – Plan d’actions 2024-2025 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

Les moyens financiers demeurent garants de l’opérationnalité et de l’ambition d’une politique éducative, sociale, globale, partenariale et durable.

La ville de Val-de-Reuil a toujours développé une politique ambitieuse pour accompagner ses habitants pour faire face aux difficultés tant au niveau éducatif, social, sanitaire...

La CTG s’appuie sur une ambition éducative volontaire, forte et partagée visant à **mobiliser toutes les ressources du territoire avec en premier lieu les services et structures d’accueil Petite enfance (PE) et Enfance-Jeunesse (EJ) préexistants sur le territoire.**

### Plan de financement annuel des structures d’accueil communales

Les contributions prévisionnelles des acteurs pour l’année 2023 sont présentées dans le tableau ci-dessous. Sont inclus dans la participation de la CAF les prestations de service (PS) et le bonus de territoire.

Structures */secteur d’activité	Public **	Ville	CAF	Etat	Familles	TOTAL
Lieu d’accueil enf-par (LAEP)	0-6 ans + P/AM	54 677,66 €	21 422,34 €	0,00 €	0,00 €	76 100,00 €
Relais Petite enfance (RPE)	0-6 ans + P/AM	30 500,25 €	93 214,84 €	6 590,29 €	0,00 €	130 305,38 €
<b>Sous-total LAEP-RPE</b>	0-6 ans + P/AM	85 177,91 €	114 637,18 €	6 590,29 €	0,00 €	206 405,38 €
Crèche familiale	0-3 ans	154 040,88 €	348 309,13 €	674,41 €	89 000,00 €	592 024,42 €
Crèche Les Noés	0-3 ans	245 627,37 €	272 128,90 €	6 590,29 €	46 000,00 €	570 346,56 €
Crèche Le Pivollet	0-3 ans	286 353,58 €	518 294,58 €	10 000,00 €	98 000,00 €	912 648,16 €
<b>Sous-total 3 EAJE</b>	0-3 ans	686 021,83 €	1 138 732,61 €	17 264,70 €	233 000,00 €	2 075 019,14 €
<b>Total Petite enfance (PE)</b>	0-3 ans + P/AM	771 199,74 €	1 253 369,79 €	23 854,99 €	233 000,00 €	2 281 424,52 €
		<b>34%</b>	<b>55%</b>	<b>1%</b>	<b>10%</b>	

Structures *	Public **	Ville	CAF	Etat	Familles	TOTAL
7 AL Périscolaires	3-10 ans	1 194 881,10 €	319 306,00 €	212 064,90 €	413 874,00 €	2 140 126,00 €
4 AL Extrascolaires	3-10 ans	475 263,36 €	70 216,81 €	13 688,37 €	72 822,33 €	631 990,87 €
<b>Sous-total 7 AL Primaires</b>	3-10 ans	1 670 144,46 €	389 522,81 €	225 753,27 €	486 696,33 €	2 772 116,87 €
<b>Sous-total 2 AL Ado-Jeunes</b>	11-18 ans	348 954,49 €	53 980,75 €	0,00 €	3 286,67 €	406 221,91 €
<b>Total Enfance-Jeunesse (EJ)</b>	3-18 ans	2 019 098,95 €	443 503,56 €	225 753,27 €	489 983,00 €	3 178 338,78 €
		64%	14%	7%	15%	
<b>Total général PE+EJ</b>	<b>0-18 ans + P/AM *</b>	<b>2 790 298,69 €</b>	<b>1 696 873,35 €</b>	<b>249 608,26 €</b>	<b>722 983,00 €</b>	<b>5 459 763,30 €</b>
		51%	31%	5%	13%	
Foyer de jeunes travailleurs	18-30 ans	411 682,00 €	33 097,00 €		70 919,00 €	515 698,00 €
<b>Total Action sociale FJT</b>		<b>80%</b>	<b>6%</b>		<b>14%</b>	

(\* ) LAEP = Lieu d'accueil enfant-parent « La Parent'aise » et RPE = Relais Petite enfance (ex Relais Assistants Maternels) situés à la Maison de l'enfance « Le Wagon »

EAJE = 3 Etablissements d'accueil du jeune enfant dits crèches

AL Péri = 7 Accueils de loisirs périscolaires primaires La Voie Blanche, Les Cerfs-volants, Le Piviolet, Les Dominos, Les Œillets Rouges, Coluche et La Trésorerie

AL Extra = 4 Accueils de loisirs extrascolaires primaires

AL Ados = 2 Accueils Jeunes L'Eléphant et La Ferme des Jeunes

(\*\*) P+AM = Parents + Assistantes maternelles

### Rappel des opérations cofinancées par la CAF en 2022 – 2023

Aides Caf obtenues	Nature		Destin > Services	Destination > Structures ou titre	Gestion (suivi)	Nature des opérations cofinancées par la CAF (hors Cof structures)	N° dossier / Date notif CAF	Echéance (fin)	A reconduire et/ou à ajuster en 2024 + 2025 (cf. fiches projets)
258 000,00 €	Subv	Invest	Scol + EJ + R	Futur GS VH avec ALSH CV	CT - Ville - MPT - Fin	Travaux d'aménagement Alsh Cerfs-Volants rattaché au futur GS V Hugo	202000178 Convention d'autorisation de programme avec annexes	durée 10 ans	Oui, voir ci-dessous (projets aménagement espaces d'accueil parents) + autres travaux prévus déménagements ALSH (nouveaux lieux dédiés / politique 11-25 ans) + places d'accueil de jeunes enfants
172 000,00 €	PTZ				CT - Ville - MPT - Fin				
14 454,90 €	Subv	Invest	PE	EAJE Le Pivolle	CT - Ville - MPT - Fin	FM Climatisation	202100190		Oui, voir ci-dessous (projet PE1 Installation Stores de protection solaire / EAJE Pivolle)
10 600,00 €	Subv	Invest	PE	3 EAJE + LAEP + RPE	CT - Ville - MPT - Fin	Equipements informatiques (PC portables)	202100191	31/12/2023	
26 200,00 €	Subv	Invest	EJ	9 ALSH	CT - Ville - MPT - Fin	Equipements informatiques (PC fixes)	202100055	31/12/2023	
10 900,00 €	Subv	Invest	PE + EJ + ASS	9 ALSH + EAJE Piv + FJT	CT - Ville - MPT - Fin	Aide complémentaire pour l'équipement informatique et l'actualisation des systèmes de gestion EAJE (borne Piv) ALSH (tablettes pointage) et FJT	202300166 Notif 11-07-2023	31/12/2025	Oui, voir ci-dessous (projet FJT)
1 623,86 €	Subv	Invest	PE	EAJE Les Noés	CT - Ville - MPT - Fin	Aide complémentaire pour l'équipement informatique et l'actualisation des systèmes de gestion (borne de pointage jeunes enfants Les Noés)			

5 700,00 €	Subv	Invest	PE + EJ + ASS	EAJE et ALSH	CT - Ville - MPT - Fin	Actualisation des systèmes de gestion - Portail famille	202200038		
	Subv	Fonct	Scol SE + ASS	CCAS (CLAS)	EPC - CCAS - MPT - Fin	Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)	Convention CLAS 2022/2023	31/08/2023	Oui, voir ci-dessous (projet développement CLAS du CP à la Terminale (Lycée))
3 296,10 €	Subv	Fonct	EJ	ALSH (BAFA/BAFD)	CT - Ville - MPT - Fin	Formations 10 personnes (jeunes lycéens ou agents communaux) > 329,61€ par pers	Cof BAFA - Séjours	31/12/2023	Oui, voir ci-dessous (projet EJ)
7 800,00 €	Subv	Fonct	PE + EJ	EAJE et ALSH (Portail AxelNet)	CT - Ville - MPT - Fin	Formations des agents communaux			
2 800,00 €	Subv	Fonct	PE + EJ + ASS	EAJE et ALSH (Portail AxelNet)	CT - Ville - MPT - Fin	Formations supplémentaires pour les agents communaux			
4 800,00 €	Subv	Fonct	Scol SE + ASS	CCAS (Projet temps libre familial	EPC - CCAS - MPT - Fin	Actions de parentalité			Oui, voir ci-dessous (projet de développement d'actions, association parents)
3 000,00 €	Subv	Fonct	Scol SE + ASS	2022 + 2023)	EPC - CCAS - MPT - Fin	Dispositif vacances en famille			Oui, voir projet ci-dessous
4 000,00 €	Subv	Fonct	EJ	FDJ (Projet Temps libre famille Jeunesse 2022)	CT - Ville - MPT - Fin	FPT Axe 6 - Vendanges	202200145		Oui, voir ci-dessous (projet EJ)
	Subv	Fonct	EJ	Séjours collectifs	CT - Ville - MPT - Fin	Départs en vacances		31/12/2023	Oui, voir ci-dessous (projet EJ)

CT = Collectivité territoriale  
 EPC = Etablissement public communal  
 CCAS = Centre Communal d'Action Sociale  
 FJT = Foyer de jeunes travailleurs de la résidence Espages  
 ALSH = Accueil de loisirs sans hébergement  
 EJ = Enfance Jeunesse  
 EVS = Espace de vie sociale (\* ou démarche d'agrément en cours)  
 Ls4j = La Semaine des 4 Jeudis (association)  
 Cof = Convention d'objectifs et de financement Ville/Caf  
 RU = Renouvellement urbain  
 RH = Ressources humaines

EAJE = Etablissements d'accueil du jeune enfant  
 RPE = Relais Petite enfance  
 LAEP = Lieu d'accueil enfant-parent  
 PE = Petite enfance  
 FDJ = Ferme des Jeunes  
 MPT = Missions prospectives et transversales  
 ASS = Action sociale et solidaire  
 Scol = Scolaire / SE = Socio-éducatif  
 R = Restauration  
 Inf = Informatique  
 Num = Numérique

### Synthèse des opérations soutenues financièrement par la CAF (hors Cof structures)

Type aides financières	Nom de l'opération	Montants
Subventions <b>Investissement</b>	Travaux d'aménagement Alsh Cerfs-Volants rattaché au futur GS V Hugo	258 000,00 €
	FM Climatisation EAJE Pivollet	14 454,90 €
	Equipements informatiques Structures PE	10 600,00 €
	Equipements informatiques ALSH	26 200,00 €
	Equipements informatiques et systèmes de gestion EAJE (borne Piv) ALSH (tablettes pointage) et FJT	10 900,00 €
	Aide complémentaire pour équipements informatiques et systèmes de gestion (borne pointage jeunes enfants Noés)	1 623,86 €
	Systèmes de gestion - Portail famille - EAJE et ALSH	5 700,00 €
	<b>Total aides Caf en INVESTISSEMENT</b>	<b>327 478,76 €</b>
<b>PTZ Investissement</b>	<b>Prêt à taux zéro Caf - Travaux d'aménagement Alsh Cerfs-Volants rattaché au futur GS V Hugo</b>	<b>172 000,00 €</b>
Subventions <b>Fonctionnement</b>	Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)	17 247,67 €
	Actions de parentalité	4 800,00 €
	Dispositif vacances en famille	3 000,00 €
	Formations BAFA/BAFD 10 personnes (jeunes lycéens ou agents)	3 296,10 €
	Formations des agents EAJE et ALSH Portail AxelNet	7 800,00 €
	Formations supplémentaires pour les agents Portail AxelNet	2 800,00 €
	Projet Temps libre famille Jeunesse - Vendanges	4 000,00 €
	<b>Total aides Caf en FONCTIONNEMENT</b>	<b>42 943,77 €</b>

## Projets de développement ou de reconduction d'actions prévues par les services en 2024 - 2025

N° Fiche	Secteur d'activité Services	Actions reconduites avec éventuels ajustements prévus ou nouvelles (N) à engager en 2024 - 2025	Nouvelle action (N)	N°BP	Nature Dépenses	Estimation Coût total (devis)		Subv Caf demandée
						HT	TTC	
MT1a	Petite enfance	Achat et installation de matériel (puériculture, motricité...) dans les structures petite enfance (3 EAJE + LAEP + RPE) et de stores de protection solaire (EAJE Le Pivollet)	N	MT1b	Invest	25 911,00 €	28 790,00 €	18 425,60 €
MT2a	Action sociale et solidaire - FJT	Achat de matériel - Ameublement des logements (FJT)	N	MT2b	Invest	50 000,00 €		40 000,00 €
MT3a		Achat d'équipements informatiques EPN (FJT)	N	MT3b	Invest	10 000,00 €		8 000,00 €
		Animation d'un espace public numérique (FJT)	N	MT3c	Fonct.		11 000,00 €	4 000,00 €
MT4a	Réussite éducative & parentalité (RE&P)	Achat d'équipements informatiques pour le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) avec développement (du CP à la Terminale - CLAS Lycée)		MT4b	Invest	5 000,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €
		Fonctionnement du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) avec développement (du CP à la Terminale - CLAS Lycée)		MT4c	Fonct.		71 800,00 €	22 944,00 €
MT5a		Actions de parentalité (café des parents, quinzaine bien-être...) avec augmentation du nombre d'opérations projetées		MT5b	Fonct.		40 000,00 €	8 000,00 €
MT6a		Dispositif vacances en famille		MT6b	Fonct.		11 800,00 €	3 000,00 €
MT7a		Maison des parents (avec nouvelles actions parentalité)	N	MT7b	Invest	A préciser ultérieurement		A préciser ultérieurement
				MT7c	Fonct.		A préciser ultérieurement	A préciser ultérieurement

MT8a	Enfance Jeunesse Emploi	Soutien aux temps d'ateliers périscolaires (TAP) et aux activités du plan Mercredi des accueils de loisirs		MT8b	Fonct.		450 000,00 €	65 000,00 €
MT9a		Formations BAFA – BAFD 10 personnes (jeunes lycéens + agents communaux)		MT9b	Fonct.		19 500,00 €	8 000,00 €
MT10a		Séjours - Départs en vacances		MT10b	Fonct.		104 895,00 €	20 000,00 €
MT11a		FPT Axe 6 – Vendanges - Maraîchez-vous		MT11b	Fonct.		16 000,00 €	4 000,00 €
MT12a		Permis citoyen		MT12b	Fonct.		55 500,00 €	10 000,00 €
MT13a		Travaux liés aux déménagements envisagés (nouveaux lieux dédiés avec Structure Info Jeunes (PIJ)... / Renouvellement politique Accueils 11-25 ans	N	MT13b	Invest	A préciser ultérieurement		A préciser ultérieurement
				MT13c	Fonct.		322 500,00 €	100 000,00 €
MT14c	Opération "Nation et Créations"	N	MT14c	Fonct.		71 500,00 €	10 000,00 €	
MT15a	Numérique (EPN - Cyber base)	Vers une autonomie numérique - EPN Cyber-base	N	MT15b	Invest	20 882,80 €		16 706,24 €
				MT15c	Fonct.		6 000,00 €	2 500,00 €
MT16a	Missions prospectives et transversales (MPT) MPT (Places d'accueil JE)	Organisation des Jardins d'été		MT16b	Fonct.		188 450,00 €	20 000,00 €
MT17a		1 ETP Chargé de coopération CTG Ingénierie - Pilotage / coordination > Aide annuelle 24.000€	N	MT17b	Fonct.		55 000,00 €	24 000,00 €
MT18a		Développement de places d'accueil du jeune enfant sur le territoire pour lutter contre les inégalités	N	MT18b	Invest	A préciser ultérieurement		A préciser ultérieurement
				<b>Total provisoire :</b>		<b>111 793,80 €</b>	<b>1 458 735,00 €</b>	<b>388 575,84 €</b>

Chaque action fait l'objet d'une présentation détaillée suivant un modèle de fiche Projet repris ci-après.

Toutes les fiches complétées selon les besoins identifiés par les services ainsi que les budgets prévisionnels sont disponibles auprès du service MPT.

En fonction de l'évolution des besoins identifiés conjointement, la CTG pourra faire l'objet d'avenants modifiant le plan d'actions.



## FICHE-PROJET

**Intitulé du projet :** .....

### 1) Gestionnaire du projet

<b>Porteur du projet</b>	<input type="checkbox"/> Ville de Val-de-Reuil	<input type="checkbox"/> Centre communal d'action sociale (CCAS)
	Collectivité territoriale	Etablissement public administratif
<b>Représentant légal :</b> M. Marc-Antoine JAMET	Maire de Val-de-Reuil	Président du Conseil d'Administration (CA) du CCAS
<b>Administration municipale</b>	Siège : Mairie - 70, Rue Grande 27100 VAL-DE-REUIL Adresse postale : BP 604 - 27106 VAL-DE-REUIL Cedex	
	Coordonnées tél. standard : 02 32 09 51 51 / E-mail : <a href="mailto:mairie@valdereuil.fr">mairie@valdereuil.fr</a> Site Internet : <a href="http://www.valdereuil.fr">www.valdereuil.fr</a>	
<b>Pilotage du projet</b> <b>Contact Référent de l'action</b>	<b>Nom :</b> <b>Coordonnées :</b>	

### 2) Présentation du projet

<b>Axe(s) thématique(s) de la convention territoriale globale (CTG)</b>	<input type="checkbox"/> Petite enfance <input type="checkbox"/> Accompt parentalité <input type="checkbox"/> Enfance – Jeunesse <input type="checkbox"/> Logement - Cadre de vie <input type="checkbox"/> Accès aux droits et services – Inclusion <input type="checkbox"/> Animation de la vie sociale <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) :
<b>Domaine d'activité</b>	
<b>Dispositifs éventuels</b>	<input type="checkbox"/> CLAS <input type="checkbox"/> Plan Mercredi <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) :
<b>Constats / diagnostic des besoins repérés / Contexte</b>	
<b>Objectif(s) stratégique(s)</b>	Selon impacts attendus du projet et mesurables à moyen et/ou long terme (temps d'évaluation accordé à préciser)
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	Selon finalité (résultats attendus concrets et mesurables à court terme)
<b>Informations sur l'opération</b>	
<b>Public ciblé concerné</b>	<input type="checkbox"/> 0-3 ans <input type="checkbox"/> 3-6 ans <input type="checkbox"/> 6-11 ans <input type="checkbox"/> 11-14 ans <input type="checkbox"/> 14-17 ans <input type="checkbox"/> 16-25 ans <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) : Quartier(s), lieux de résidence, caractéristiques sociales, F/G – F/H...
<b>Temps de l'enfant</b>	<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Périscolaire <input type="checkbox"/> Extrascolaire
<b>Récurrence / Pérennité de l'action</b>	Dates de dernière(s) mise(s) en œuvre : ..... (rappeler dans ce cas les éléments de bilan précisant les écarts constatés entre les attendus et les résultats obtenus ou joindre l'évaluation de l'action passée) <input type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Reconduction envisagée les années suivantes
<b>Durée / Dates de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Ponctuelle <input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Pluriannuelle <input type="checkbox"/> Année(s) civile(s) ..... <input type="checkbox"/> Année(s) scolaire(s) ..... / ..... <input type="checkbox"/> Période(s) scolaire(s) <input type="checkbox"/> Vacances scolaires : ..... Début : ..... Fin : .....

<b>Lieux de déroulement</b>	
<b>Partenariat et co-construction du projet</b>	<input type="checkbox"/> Jeunes <input type="checkbox"/> Parents <input type="checkbox"/> Professionnels <input type="checkbox"/> Bénévoles <input type="checkbox"/> Autres <i>cohérence et complémentarité au regard de l'offre existante</i>
<b>Autres informations complémentaires</b>	Indiquer les références / liens pour accéder aux documents disponibles sur le serveur informatique

### **3) Déroulement prévu de l'action**

Ordre N°	Tâche	Description	Points de vigilance	Délais / Echéances / Etapes	Responsable	Document outil associé
1						
2						
3						

*En cas de reconduction, préciser les corrections ou améliorations apportées au regard du bilan réalisé*

### **4) Budget(s) prévisionnel(s)**

<b>Fonctionnement</b>	Montant total :	Subvention Caf sollicitée :
<b>Investissement</b>	Montant total :	Subvention Caf sollicitée :

*Documents complets à annexer devant préciser toutes les dépenses prévues et les recettes (financements attendus et contributions en nature (soutien financier, logistique, technique, bénévolat...))*

### **5) Evaluation / Résultats au regard des objectifs / Analyse de la performance**

<b>Indicateurs quantitatifs de réalisation</b>	Bénéficiaires : Journées, séances... : Participants différents sur l'opération, par séance, jour... : Autres (à préciser) : <i>Indiquer à chaque fois les nombres d'enfants/jeunes (catégorie d'âge à préciser), de parents, de professionnels, de bénévoles... prévus et réels enregistrés dans le bilan d'action passée si reconduction</i>
<b>Indicateurs qualitatifs de résultats et d'impact</b>	Diversité des publics : ..... Filles / ... Garçons / ... Femmes / ... Hommes Lieu de résidence des publics : ..... Val-de-Reuil / ..... Extérieur VDR Autres (à préciser) :
<b>Indicateurs de performance</b>	Efficacité (résultats conformes aux objectifs) : Pertinence (moyens adaptés aux objectifs) : Efficience (moyens économes pour le résultat) :
<b>Intérêt général / Utilité sociale...</b>	Rapport Nombre de bénéficiaires / Coût total d'opération

Date d'approbation du responsable du service  
.....

Nom – prénom :

Date d'enregistrement par le service Missions prospectives et transversales (SMPT)

Nom – prénom :

Date de validation :  
/ /

Visa du DGS

### COMITE DE PILOTAGE CTG

#### **1. Composition :**

- Maire ou son représentant
- Directeur de la CAF 27 ou son représentant
- Représentant du conseil départemental
- Représentant de l'Education nationale
- Représentant de la mission locale
- Représentant de l'ARS
- Chargé de coopération Ctg
- Services municipaux (petite enfance, enfance jeunesse ...)

Le comité de pilotage sera co-piloté par la CAF et la commune

#### **2. Rôle**

- Assurer le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribuer à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veiller à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porter une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

#### **3. Réunion**

A minima une fois par an

### COMITE TECHNIQUE CTG

#### **1. Composition :**

- Elus référents
- CAF
- Chargé de coopération Ctg
- Les référents des fiches-actions
- Partenaires de territoire sur les questions entrant dans le champ de compétence de la CAF)

#### **2. Rôle**

- Assure le suivi de l'avancée des fiches actions
- Permettre l'émergence d'actions et de projets communs dans ces différents champs ;
- Créer des lieux d'échanges entre les acteurs ;
- Veiller à la cohérence des actions en lien aux valeurs et aux orientations conduites ;
- Assurer la communication et la lisibilité des actions et d'en valoriser les initiatives ;
- Coordonner les différents groupes de travail mis en place autour des thématiques choisies.

#### **3. Réunions**

A minima deux fois par an

## GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES CTG

### **1. Composition**

- 1 élu référent
- Professionnels
- Partenaires du territoire en fonction de la thématique traitée

### **2. Rôle**

- Mise en place d'actions et de projets en lien avec la thématique du groupe de travail

### **3. Réunions**

- En fonction des actions à mettre en place

## COORDINATION ET ÉVALUATION CTG

Un chargé de coopération Ctg doit être nommé.

En lien avec les objectifs fixés, la commune et la CAF s'accordent sur le profil de poste et le temps de travail nécessaire.

### **Son rôle :**

À la fois maître d'œuvre de la CTG et coordinateur des actions impulsées, il crée le lien avec l'ensemble des partenaires.

Pour cela :

- Il participe au comité de pilotage. Il prépare les propositions d'actions et présente les bilans annuels ;
- Il gère les commissions thématiques, instance fonctionnelle partenariale ;
- Il élabore le diagnostic partagé en liaison avec le référent CAF ;
- Il suit et coordonne les différents chantiers mis en place ;
- Il met en œuvre une veille continue et partagée des besoins, évolutions permettant d'inscrire durablement le territoire dans une démarche d'adaptation et d'innovation sociale.
- Il conduit l'évaluation de la CTG.

## Référentiel d'emploi – Chargé(e) de coopération Ctg

<b>Définition</b>	<p><b>Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire.</b> Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.</p>
<b>Contexte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Évolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes sociétaux</b> : plan de cohésion sociale, principes du développement durable et de démocratie locale, politiques d'emploi, d'aménagement, d'économie solidaire, d'habitat, etc.</li> <li>▪ <b>Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation</b> : évolution de la représentation de l'État en territoire (développement des agences nationales, etc.), processus de décentralisation et renforcement de l'échelon régional et local. Développement de l'intercommunalité et des logiques de coopération</li> <li>▪ <b>Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires</b> : Déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques définies dans le cadre du Sdsf dans les conventions territoriales globales (Ctg), contrats territoriaux, contrats urbains de cohésion sociale, contrats d'agglomération), développement des modes de concertation des dispositifs partenariaux et contractualisés, des appels à projet, évolution des outils de la gouvernance locale et de la promotion du territoire (SEM, SPL, GECT, agences de développement, etc.), développement des outils de planification et d'observation. Développement des politiques publiques globales et transverses</li> <li>▪ <b>Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité</b> : Changement des techniques et des modes de travail : logiques de transversalité et de management par projets, relations en réseau, travail coopératif en ligne, technologies de l'information et de la communication. Diversification de la demande des familles : flexibilité des horaires</li> </ul>
<b>Attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques</b> et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants</li> <li>▶ <b>Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial</li> <li>– Identifier des tendances et facteurs d'évolution</li> <li>– Conseiller et/ou réaliser des prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet</li> <li>– Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité</li> <li>– Traduire les orientations politiques en plans d'action</li> <li>– Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions</li> </ul> </li> <li>▶ <b>Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels</li> <li>– Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté</li> <li>– Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances</li> <li>– Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur</li> </ul> </li> </ul>

	<p>engagement citoyen</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire</li> <li>- Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, dans l'éducation et en prévention des ruptures familiales par des interventions individuelles et collectives de travail social et d'aide à domicile ciblées autour des événements de vie des familles</li> <li>- Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante.</li> <li>- Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence par des aides au maintien dans un logement décent</li> <li>- Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique</li> </ul> <p>► <b>Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Synthétiser les attentes et besoins des partenaires</li> <li>- Mobiliser les acteurs locaux et notamment animer des réseaux mobilisation en faveur des enfants porteurs de handicap : financement de pôles « d'appui ou de ressources » ou de comités de pilotage entre les différents acteurs du milieu ordinaire et du milieu spécialisé</li> <li>- Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales</li> <li>- Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité</li> <li>- Favoriser les échanges d'expériences</li> </ul> <p>► <b>Organisation et animation de la relation avec la population</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants</li> <li>- Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public</li> <li>- Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe</li> <li>- Réguler les relations entre institutions, acteurs et population</li> <li>- Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement</li> </ul> <p>► <b>Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information</li> <li>- Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées</li> <li>- Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation</li> <li>- Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique</li> <li>- Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation</li> </ul>
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## ANNEXE 5 – Evaluation

Les modalités et les indicateurs d'évaluation des actions retenues dans le plan d'intervention de la convention territoriale globale sont précisés dans les fiches actions comme précisées en annexe 3 sous forme de questions évaluatives et d'indicateurs pertinents.

L'évaluation sera consolidée par le comité technique et présentée au comité de pilotage une fois par an.

A l'occasion du comité de pilotage, le chargé de coopération rendra compte de l'avancement du plan d'action après avoir vérifié l'atteinte des objectifs, ce qui a fonctionné, n'a pas fonctionné et comment cela a fonctionné concrètement.

Le comité de pilotage prendra acte des travaux menés et ajustera les travaux si besoin en fonction des objectifs exprimés dans le plan d'intervention. En effet, l'évaluation doit être considérée comme un véritable outil de pilotage, une aide à la décision qui offre l'opportunité d'ajuster le contenu de la CTG quand cela est nécessaire.

**ANNEXE 6 – Décision du conseil municipal de la commune de Val-de-Reuil  
en date du 12/02/2024**

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
12 février 2024

DATE DE CONVOCATION  
06 février 2024

DATE D'AFFICHAGE  
14 février 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent :** M. THIERY

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUTTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

### Délibération N°08

#### SOLIDARITE INTERCOMMUNALE – SIGNATURE DU CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DU BUS MUNICIPAL AU PROFIT DE LA COMMUNE DE POSES

Mme Béatrice DEBOISSY expose au Conseil municipal,

Les élèves scolarisés dans les communes voisines disposent, chaque année, de créneaux dédiés à la piscine Alice-Milliat de Val-de-Reuil, afin de les amener à l'apprentissage de la natation.

Chaque commune organise, pour ce qui la concerne, le transport de ses élèves et de leurs accompagnateurs. Toutefois, pour les séances dédiées aux élèves de l'école Jules-Ferry de Poses pour 2024, la Commune de Poses a sollicité la Ville de Val-de-Reuil pour la mise à disposition du bus municipal pour assurer les trajets. En effet, les devis établis par les autocaristes indépendants pour transporter les élèves ont doublé par rapport aux tarifs pratiqués jusqu'alors. Sont notamment répercutées la hausse de la rémunération des chauffeurs de bus ainsi que l'augmentation des prix des carburants. La Commune de Poses n'a pas anticipé une telle hausse et, compte tenu de son budget contraint, n'est pas en mesure d'assumer l'explosion des prix. Par conséquent, elle sollicite, de façon exceptionnelle, la mise à disposition du bus municipal roivalois.

Accusé de réception en préfecture  
04/02/2024 10:05:24  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Sensible aux difficultés exposées par la commune voisine, soucieuse que l'inflation ne pénalise pas l'épanouissement des plus jeunes et, dans la mesure où les deux communes s'entendent pour que ce service soit exceptionnel, la Ville de Val-de-Reuil accepte de mettre à disposition le bus municipal pour le transport des élèves de Poses, selon les modalités fixées dans la convention ci-annexée.

Les Communes de Val-de-Reuil et de Poses s'entendent pour que le transport soit facturé 50 € TTC par séance, couvrant les frais de personnels et de carburants supportés par la Ville de Val-de-Reuil.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

- **APPROUVE** les termes du contrat de mise à disposition du bus municipal annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le contrat et tout acte afférant,
- **ACCEPTE DE PERCEVOIR** les recettes liées à la conclusion de ce contrat.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Marc-Antoine JAMET**



## CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

### Entre les soussignés :

La commune de **Val-de-Reuil**, sise 70 rue Grande – 27100 VAL-DE-REUIL, représentée par son Maire, Monsieur Marc-Antoine JAMET, agissant en cette qualité, dénommée ci-après « **la Commune de Val-de-Reuil** »,

**D'une part,**

La commune de **Poses**, sise 88 rue des Masures – 27740 POSES, représentée par son Maire, Monsieur Georgio LOISEAU, agissant en cette qualité, dénommée ci-après dénommée « **la Commune de Poses** »,

**D'autre part,**

### Il a été convenu ce qui suit

#### **PREAMBULE**

Une partie des élèves de l'école Jules-Ferry de Poses bénéficie d'un cycle de 8 séances de natation à la piscine Alice-Milliat de Val-de-Reuil. Pour 2024, la Commune de Poses a fait savoir à la Commune de Val-de-Reuil sa difficulté à organiser le transport des élèves depuis l'école jusqu'à la piscine et a sollicité, de façon exceptionnelle, la mise à disposition du car municipal de Val-de-Reuil pour assurer les trajets. Les deux Communes s'entendent pour que le service soit honoré de façon payante.

#### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet la mise à disposition, au profit de la Commune de Poses, du bus municipal afin de transporter les élèves de l'école Jules-Ferry et leurs accompagnateurs, pour les 8 séances de natation programmées à la piscine Alice-Milliat en 2024, aux dates mentionnées à l'article suivant.

Compte tenu des habilitations nécessaires à la conduite de ce véhicule, la Commune de Val-de-Reuil mettra à disposition un chauffeur disposant desdites habilitations.

#### **ARTICLE 2 - CARACTERISTIQUES DE LA MISE A DISPOSITION**

##### **2.1. Véhicule**

Marque : IRISBUS

Immatriculation : 266 YB 27

Nombre de places (hors chauffeur) : 55

##### **2.2. Planning**

Dates : les 2, 9, 16 et 23 février, les 15, 22, 29 mars et le 5 avril 2024

Heure et lieu de départ : 14h10 à l'école Jules-Ferry de Poses, située Rue des Ecoles

Lieu de destination : piscine Alice-Milliat située Place aux Jeunes à Val-de-Reuil  
Heure et lieu de retour : 16h20 à l'école Jules-Ferry de Poses, située Rue des Ecoles

## **ARTICLE 3 - CONDITIONS D'EXECUTION**

### **3.1. Principes généraux**

Le nombre de personnes transportées ne pourra dépasser la capacité d'accueil précisée à l'article 2.1 ci-avant. Il revient à la Commune de Poses de satisfaire à cette limite.

Le transport s'effectuera sous la responsabilité du chauffeur. Toutefois, les passagers resteront, à tout moment, sous la garde et la responsabilité de leurs encadrants désignés par l'Education nationale. Ceux-ci s'engagent à :

- disposer des connaissances nécessaires en matière de sécurité pour les transports en commun notamment d'enfants ;
- dispenser les consignes de sécurité à appliquer (danger autour de l'autocar, obligation de rester assis...), notamment celle concernant le port obligatoire de la ceinture de sécurité, et de veiller à leur respect ;
- compter les enfants un à un lors de chaque montée et descente de l'autocar ;
- répartir dans l'autocar les accompagnateurs en liaison avec le conducteur, notamment en fonction des exigences de sécurité.

Les encadrants veilleront à se manifester auprès du chauffeur avant toute montée dans le bus. Ils seront par la suite l'interlocuteur du chauffeur et feront stricte application des consignes qu'il donnera notamment en matière de sécurité.

Ils devront à tout moment être en mesure d'assurer une atmosphère propice à la concentration du chauffeur.

Le chauffeur, après consultation des encadrants, déterminera le lieu de débarquement des passagers à leur arrivée à destination. Il déterminera également le lieu d'embarquement lors du voyage retour.

### **3.2. Evénement ou incident**

Si, au cours du transport, un événement ou un incident survenait et rendait impossible le déroulement de tout ou partie de celui-ci, le chauffeur et les encadrants prendront de concert, dans les meilleurs délais, les mesures propres à assurer la sécurité et le confort des passagers.

Les éventuels coûts supplémentaires relatifs à la prise en charge des passagers seront à la charge de la Commune de Poses.

Le transport des élèves de l'école Jules-Ferry vers la piscine Alice-Milliat est inscrit dans le planning d'utilisation du bus municipal roivalois. Néanmoins, un motif impérieux, climatique ou technique peut empêcher l'organisation du transport. Le cas échéant, la Commune de Val-de-Reuil veillera à prévenir la Commune de Poses le plus tôt possible. La Commune de Val-de-Reuil ne pourra pas être tenue responsable d'une annulation, quel que soit le motif. La non-exécution du transport ne donnera lieu à aucune facture, ni indemnisation.

### **3.3. Assurance**

Le véhicule mis à disposition est garanti auprès de la SMACL par la police 7004 N. Les dommages subis par les passagers sont à ce titre couverts par ce contrat.

L'organisation du transport reste néanmoins sous la responsabilité de la Commune de Poses. Elle devra dès lors avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile garantissant les risques qu'elle supportera à cette occasion.

#### **ARTICLE 4 - MODALITES FINANCIERES**

Cette mise à disposition est consentie à titre payant et sera facturée 50 € TTC/séance (aller-retour Poses/Val-de-Reuil), à la Commune de Poses, par la Commune de Val-de-Reuil.

#### **ARTICLE 5 - REVOCATION**

Cette mise à disposition est révoquée à tout moment par la Commune de Val-de-Reuil sans qu'elle ait à en justifier la raison. Cette révocation prendra effet sur simple information de la Commune de Poses.

#### **ARTICLE 6 - LITIGES**

En cas de litige portant sur l'application de la présente convention, le Tribunal Administratif de ROUEN sera seul compétent.

Fait à Val-de-Reuil, en double exemplaire, le

Pour la Commune de Val-de-Reuil,

Le Maire,

Marc-Antoine JAMET

Pour la Commune de Poses,

Le Maire,

Georgio LOISEAU

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
12 février 2024

DATE DE CONVOCATION  
06 février 2024

DATE D'AFFICHAGE  
14 février 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 22

PROCURATION(S) 10

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent :** M. THIERY

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUTTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

### Délibération N°09

#### ADHESION A LA FEDERATION FRANCAISE DES VILLES ET CONSEILS DES SAGES

Mme Maryline DESLANDES expose au Conseil municipal,

La Ville a un nouveau Conseil des Sages depuis le mois de mai 2023. Ses vingt membres souhaitent engager un travail de réflexion visant à accompagner la démarche « Villes Amies des Aînés » afin de pouvoir en obtenir la labellisation.

Pour ce faire, le Conseil des Sages a pour volonté de nourrir et de construire cette réflexion au travers de découvertes et d'échanges avec d'autres instances intervenant sur les multiples thématiques liées à la vie citoyenne et à la participation.

La Fédération Française des Villes et Conseils des Sages, avec son riche réseau d'acteurs est le vecteur pouvant permettre la mutualisation des expériences et faciliter les contacts.

**Petit historique :**

C'est lors de l'acte 1 de la décentralisation, en 1982, qu'un focus est fait sur la nécessité de développer la démocratie locale.

Accusé de réception en préfecture  
027-212707012-20240212-D-24-02-09-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

En 1989, on assiste à la création du Premier Conseil des Sages dans une petite commune du Finistère (Saint-Coulitz). Ce Conseil est alors composé de 9 membres (pour 363 habitants), élus par les 80 habitants de la commune de plus de 60 ans.

A la fin de cette même année, le maire de la Roche-sur-Yon (48 000 habitants) se dote également de cette instance.

Quelques années plus tard, les maires des premières villes sages décident d'établir un lien entre eux et de mettre en place une fédération. Le lancement de celle-ci a lieu le 18 février 1993.

La Fédération des Villes et Conseils des Sages, qui a fêté ses 30 ans, organise des rencontres territoriales qui ont pour but de partager les actions réalisées par les Conseils des Sages des villes adhérentes et de présenter un certain nombre de partenariats en place, destinés à offrir des services diversifiés.

L'adhésion à la Fédération permettra :

- D'accéder, via le site internet, à toutes les informations proposées par les Sages adhérents (annuaire des villes adhérentes, fiches actions, comptes-rendus des congrès et assemblées générales...),
- D'échanger avec d'autres Conseils des Sages,
- De participer aux congrès annuels, moments forts d'échanges et de partages,
- De mettre en lumière la Ville et son Conseil des Sages,
- D'utiliser la marque Conseil des Sages et tout ce qui l'entoure (le tout étant déposé à l'INPI),
- D'aider à atteindre le seuil des 200 adhésions, permettant de demander la reconnaissance d'intérêt public.

Les engagements :

- Respecter la Charte nationale et s'acquitter de la cotisation (570€ de coût annuel),
- Participer à la vie de la Fédération (représentation par un élu, un élu suppléant et deux Sages, pour 3 voix). Ces représentants ont la possibilité de candidater au Conseil d'Administration.

La Charte nationale prévoit :

- L'âge minimum des membres,
- L'objet de l'instance (force de réflexions et de propositions, consultative et politiquement neutre).

Les communes adhérentes disposent d'un panneau offert par la Fédération (type panneau de Ville). Le congrès annuel peut être par ailleurs accueilli dans des Villes disposant d'infrastructures suffisantes pour 200 personnes.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer le formulaire d'adhésion à la Fédération des Villes et Conseils des Sages, et de s'acquitter de l'adhésion.
- **NOMME** Mme Maryline DESLANDES élu référente et Mme Inci ALTUNTAS élue suppléante, présentes au sein de l'Assemblée Générale,
- **NOMME** Mme Béatrice BALUT et M. Philippe BOUCAT, membres du Conseil Des Sages présents au sein de l'Assemblée Générale,

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Marc-Antoine JAMET**



*Marc-Antoine Jamet*

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
12 février 2024

DATE DE CONVOCATION  
06 février 2024

DATE D’AFFICHAGE  
14 février 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent :** M. THIERY

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUTTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

### Délibération N°10

#### INTERVENTION D'UN CABINET D'ETUDES DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA DEMARCHE VILLES AMIES DES AINES – CABINET BEGUINAGE ET COMPAGNIE

Mme Inci ALTUNTAS expose au Conseil municipal,

La Ville a rejoint le réseau francophone des Villes Amies des Aînés en octobre 2023.

Ce réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre de leur projet global en faveur du bien-vieillir et valorise les initiatives déployées.

L'objectif est de créer les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Ville Amie des Aînés autour des 3 principes :

- La lutte contre l'âgisme,
- Le sentiment d'appartenance des habitants au territoire,
- La mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Accusé de réception en préfecture  
N° 24-02-10-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

L'adhésion à ce réseau a permis au CCAS de solliciter un financement auprès du Fonds d'Appui aux Territoires Innovants Seniors afin d'obtenir un accompagnement à la démarche Villes Amies des Aînés, permettant, à terme une labellisation.

Le projet déposé a été retenu et permet de financer la prestation d'un cabinet d'études « Beguinage et Compagnie » (agrée démarche Villes Amies des Aînés) chargé d'établir un diagnostic sur la commune et de mettre en place les instances de gouvernance et de suivi opérationnel.

Il s'agit d'une démarche participative qui va donc réunir et entendre différents acteurs :

- Les élus,
- Les équipes de la Ville,
- Les seniors,
- Les commerçants, médecins, bailleurs, associations, etc.

Les thématiques abordées :

- Habitat,
- Information et communication,
- Lien social et solidarité,
- Culture et loisirs
- Participation citoyenne et emploi,
- Autonomie, services et soins,
- Espaces extérieurs et bâtiments,
- Transports et mobilité,
- Transition écologique,
- Développement économique.

Un focus sera effectué sur le QPV.

Le calendrier d'intervention :

- Démarrage en janvier 2024,
- Récolte de données quantitatives en février 2024,
- Séminaire de présentation de la démarche (aux élus et agents de la Ville) en mars 2024,
- Audit technique, rencontre avec le Conseil des Sages et COPIL de lancement en avril 2024,
- Rencontre avec les habitants du QPV, mai 2024,
- Organisation d'ateliers participatifs, juin et juillet 2024,
- Restitution finale (COPIL) durant la Semaine Bleue.

L'audit technique et le COPIL de lancement vont permettre de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la Ville.

Les éléments de diagnostic, permettant d'établir un portrait de territoire, vont permettre d'affiner les axes stratégiques d'une politique globale en faveur des seniors, adaptée au plus proche des attentes et besoins.

La structuration des instances (COFIL, COTECH) permettra de faciliter l'obtention du label Villes Amies des Aînés, signifiant plus de moyens (outils, supports, moyens financiers...) au service de nos seniors.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

- **AUTORISE** l'intervention du cabinet « Beguinage et Compagnie » aux fins d'élaborer un diagnostic, en soutien à l'ingénierie de projets dans le cadre de la démarche Villes Amies des Aînés.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Marc-Antoine JAMET**



## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
12 février 2024

DATE DE CONVOCATION  
06 février 2024

DATE D'AFFICHAGE  
14 février 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent :** M. THIERY

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUHTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

### Délibération N°11

#### FONCIER – ANCIEN COLLEGE MENDES FRANCE – RACHAT DES TERRAINS A L'EPF NORMANDIE – APPROBATION.

M. Christian AVOLLÉ expose au Conseil municipal :

Vous avez délibéré en juin 2022 afin d'autoriser la vente de l'assiette de l'ancien collègue Pierre Mendés France à l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour permettre la déconstruction des bâtiments, propriété du Département, dans le cadre du fond friche. Le chantier s'est déroulé sur toute l'année 2023 et les entreprises viennent de donner le quitus en décembre dernier.

Les travaux étant désormais terminés, l'EPFN propose de rétrocéder à la ville le terrain à l'euro symbolique (parcelles cadastrées BX 01 à 19, 43 et 188). Cette vente se fera en réalité pour un montant de 1203,60€ TTC (dont 200,6€ de TVA) afin de couvrir différents frais annexes (notaire, tva).

Accusé de réception en préfecture  
027-212707012-20240212-D-24-02-11-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception en préfecture : 13/02/2024

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité

- **AUTORISE** le rachat à l'Etablissement Public Foncier de Normandie des parcelles BX01 à 19, BX 43 et 188 (16 695m<sup>2</sup>) pour un coût de 1 203,60€ TTC ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de rachat ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à lancer les démarches visant à supprimer les divisions en volume.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Marc-Antoine JAMET**



A handwritten signature in black ink, reading 'Marc-Antoine Jamet', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large, sweeping flourish at the beginning.

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
12 février 2024

DATE DE CONVOCATION  
06 février 2024

DATE D'AFFICHAGE  
14 février 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents** : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés** : MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent** : M. THIERY

**Avaient donné pouvoir** : Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance** :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUETIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

### Délibération N°12

#### FONCIER – ANCIEN COLLEGE MENDES FRANCE – VENTE DES TERRAINS A NEXITY – APPROBATION.

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Malgré une vive opposition de la ville et des habitants, le Département a décidé en 2016 de procéder à la fermeture du collège Pierre Mendés France qui avait été construit à l'extrémité est de la rue Grande, en bordure de la voie Dagobert. La ville a cédé le terrain d'assiette à l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour permettre la déconstruction des bâtiments, propriété du Département, dans le cadre du fond friche. Ce dispositif, financé par l'Etat dans le cadre du plan de relance, vise à recycler les bâtiments inoccupés pour faire de nouvelles opérations d'aménagement dans les centres-urbains, en limitant ainsi la consommation d'espaces naturels et agricoles.

Le promoteur NEXITY, qui a déjà construit plusieurs résidences sur la ville (voie de la Nation, angle Route de Louviers/chaussée de Ritterhude, et une en construction derrière le théâtre de l'Arsenal), propose la construction d'un ensemble immobilier mixte comportant :

Accusé de réception en préfecture  
027-212707012-20240212-D-24-02-12-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

- 25 maisons de ville en bande, portées par l'association l'oiseau lyre, qui constitueraient une des premières résidences d'habitat inclusif du département. Elles seraient installées en bordure de la voie Dagobert, face aux maisons de ville construite par AMEX ;
- Une résidence de 80 logements à destination des séniors, portée par la filiale immobilière du groupe la Poste (Poste habitat), au nord de la rue Grande ;
- Trois petits immeubles, pour un total de 80 appartements, qui seraient vendus en PINEL+ pour développer l'offre en locatif privé (au sud de la rue Grande). Quelques surfaces commerciales seront construites en rez-de-chaussée, coté avenue des Falaises, pour y implanter des commerces de proximité ;
- Une résidence de logements meublés, en bordure de l'avenue des Falaises, pour permettre aux jeunes actifs de trouver un logement suite à une première embauche ou lorsqu'ils viennent travailler sur la ville pour une durée limitée (CDD, stage, formation etc).

Cet ambitieux programme a été conçu afin d'assurer une transition urbaine douce entre le nouveau quartier pavillonnaire construit au bord de l'Eure et le quartier sur dalle à proximité de la mairie. Les immeubles seront bordés par une voie piétonne qui permettra de traverser le quartier du nord au sud depuis la rue du Râble jusqu'à l'avenue des Falaises. Une rampe sera également construite pour redescendre de la rue Grande vers la voie Dagobert. Elle permettra d'accéder directement à la gare via la nouvelle passerelle dont les travaux débiteront dès l'été prochain.

Le service des domaines propose une vente pour un montant total de 840 000€ HT, soit environ 50€/m<sup>2</sup>.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

- **AUTORISE** la vente au bénéfice de NEXITY des parcelles BX01 à 19 et BX 43 (16 644m<sup>2</sup>) pour permettre la réalisation d'un projet immobilier ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de vente.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Marc-Antoine JAMET**



**NDMA**  
architectures

**NDMA**  
architectures  
33 boulevard de la Marne  
76000 ROUEN  
mail: [contact@ndma-architectures.fr](mailto:contact@ndma-architectures.fr)  
tel: 06 13 82 45 73  
N° inscription à l'ordre: S17422 N° SIRET: 81099229700038



PROJET RESIDENTIEL, COMMERCES,  
RESIDENCE ET HABITAT INCLUSIF  
*VAL DE REUIL (27)*

ESQUISSE D'AMENAGEMENT

n° projet:  
23 020

n° indice:

Date d'édition:  
02.02.24

**AVP**





**1: Plan de Masse existant**  
1 : 1000 | EXISTANT

PERIMETRE DE L'OPERATION



PROFIL EXISTANT  
2.02.10



LOT 2  
PCVD 11846 M<sup>2</sup>

# PLAN MASSE PROGRAMME

Echelle: 1:1000

NEXITY  
PROJET RESIDENTIEL, COMMERCES, RESIDENCE ET HABITAT INCLUSIF

Indice:  
date:  
02.02.24

AVP  
2.02

# PROJET RESIDENTIEL, COMMERCES, RESIDENCE ET HABITAT INCLUSIF

VAL DE REUIL (27)

# NDMA

architectures



47b, rue Bouvreuil  
76000 ROUEN



09 80 99 75 47



[ndma@ndma-architectures.fr](mailto:ndma@ndma-architectures.fr)



## DIVISION

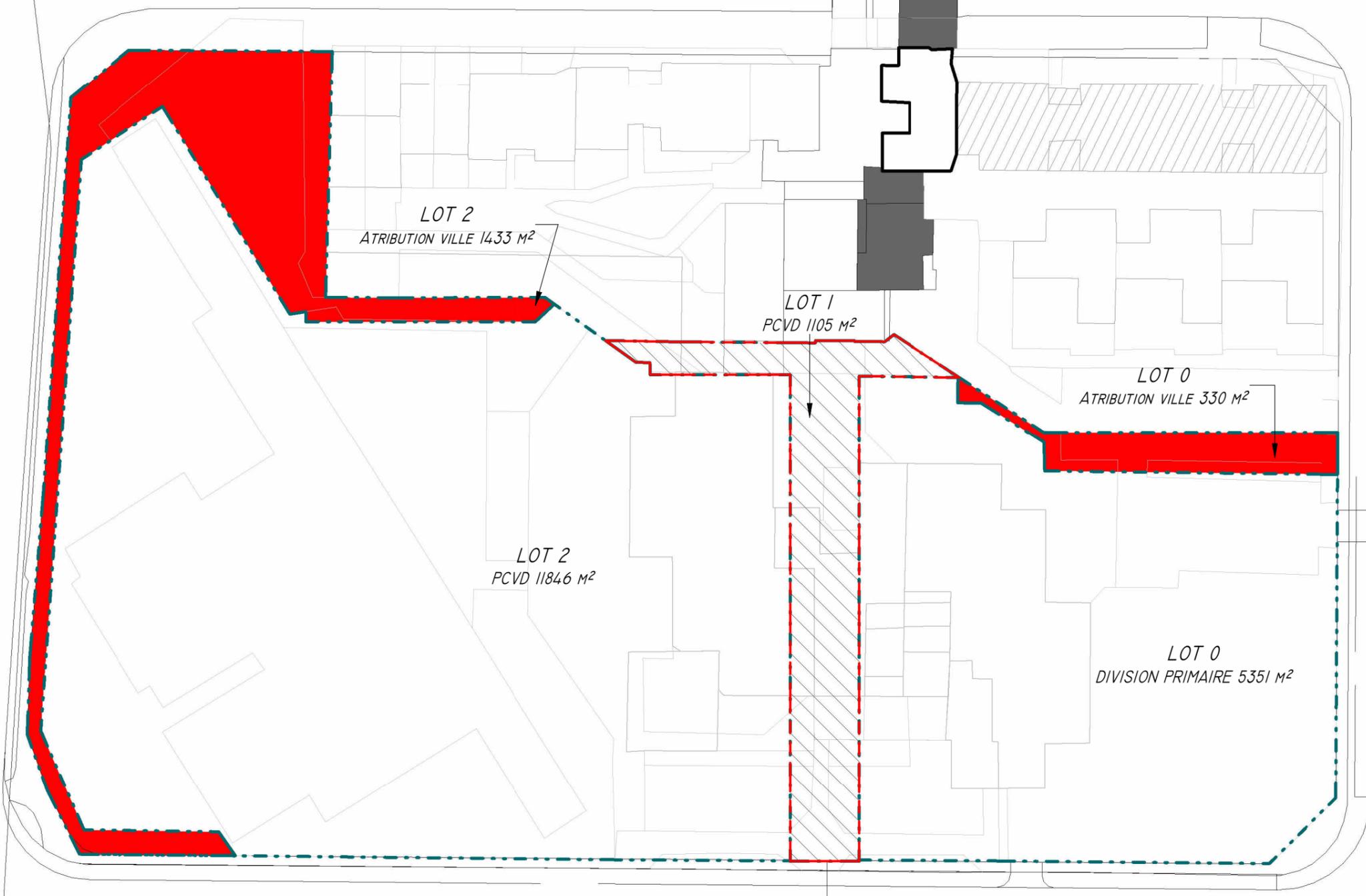
n° projet:  
23 020

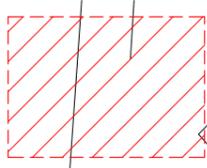
n° indice:

Date d'édition:  
02.02.24

**AVP**

Nom	Commentaires	Surface
LOT 0	DIVISION PRIMAIRE	5351,00 m <sup>2</sup>
LOT 0	Atribution ville	330,40 m <sup>2</sup>
		5681,40 m <sup>2</sup>
LOT 1	PCVD	1104,65 m <sup>2</sup>
		1104,65 m <sup>2</sup>
LOT 2	PCVD	11846,50 m <sup>2</sup>
LOT 2	Atribution ville	1433,00 m <sup>2</sup>
		13279,50 m <sup>2</sup>
<b>Total général:</b>		<b>20065,55 m<sup>2</sup></b>



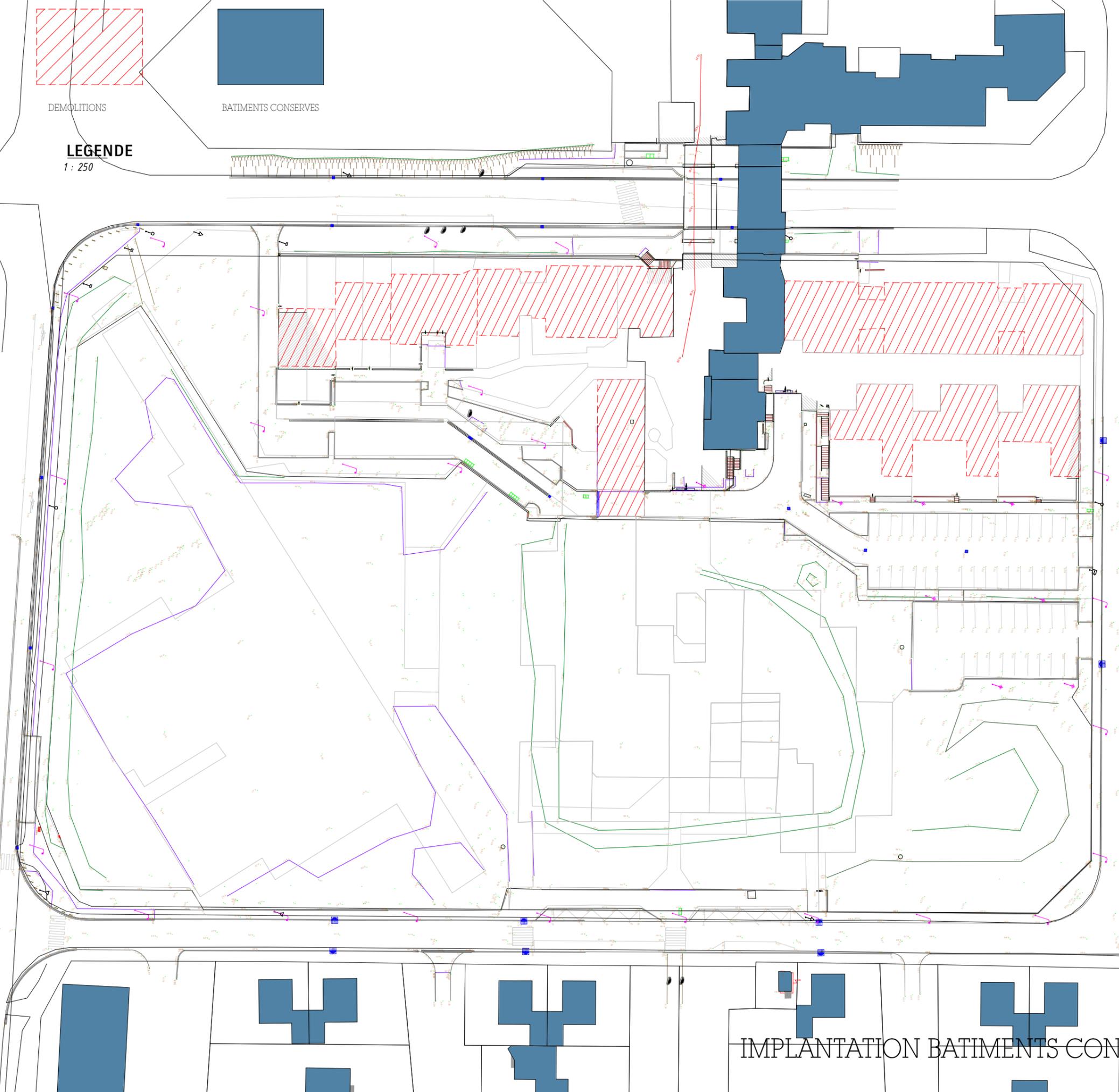


DEMOLITIONS



BATIMENTS CONSERVES

LEGENDE  
1 : 250



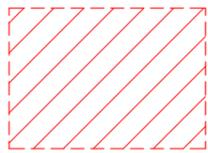
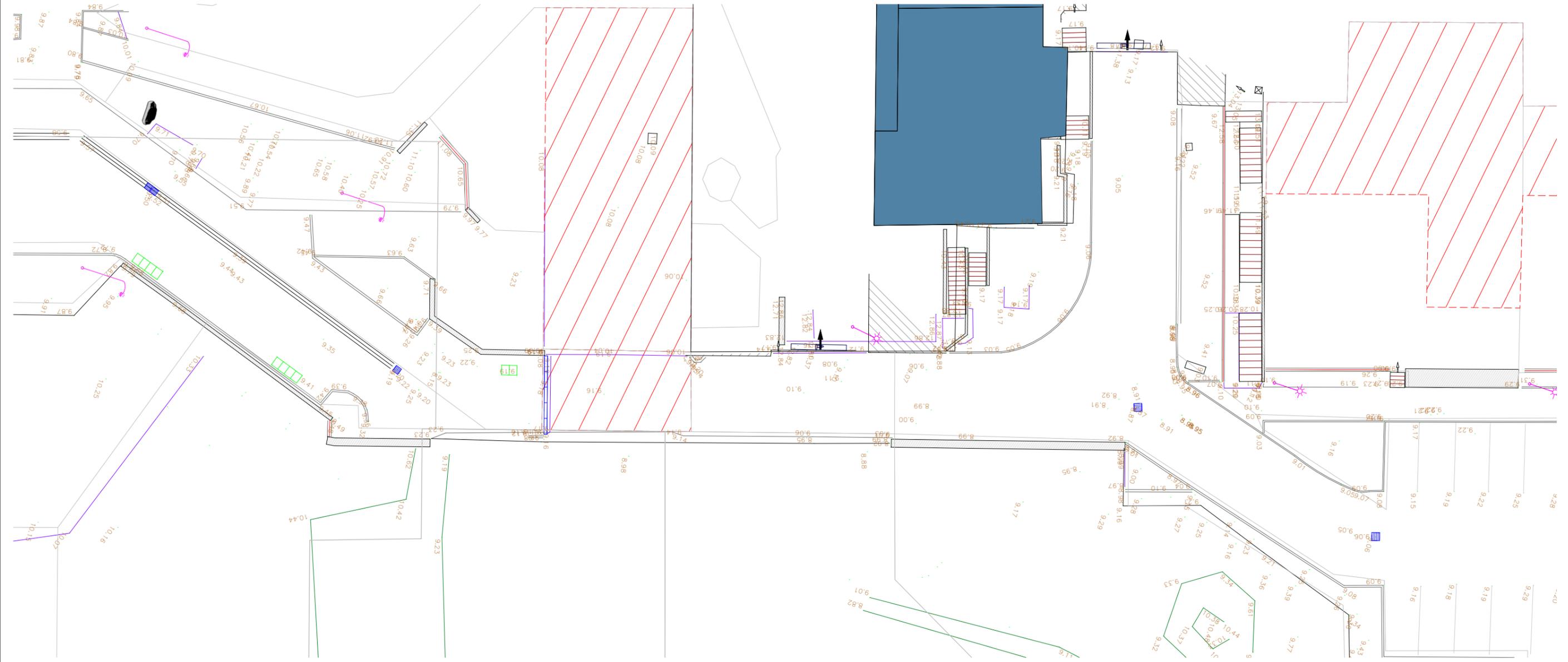
NEXITY  
PROJET RESIDENTIEL, COMMERCES, RESIDENCE ET HABITAT INCLUSIF

Indice:  
date:  
02.02.24

AVP  
2.06

IMPLANTATION BATIMENTS CONSERVES-DEMOLIS

Échelle indiquée



DEMOLITIONS

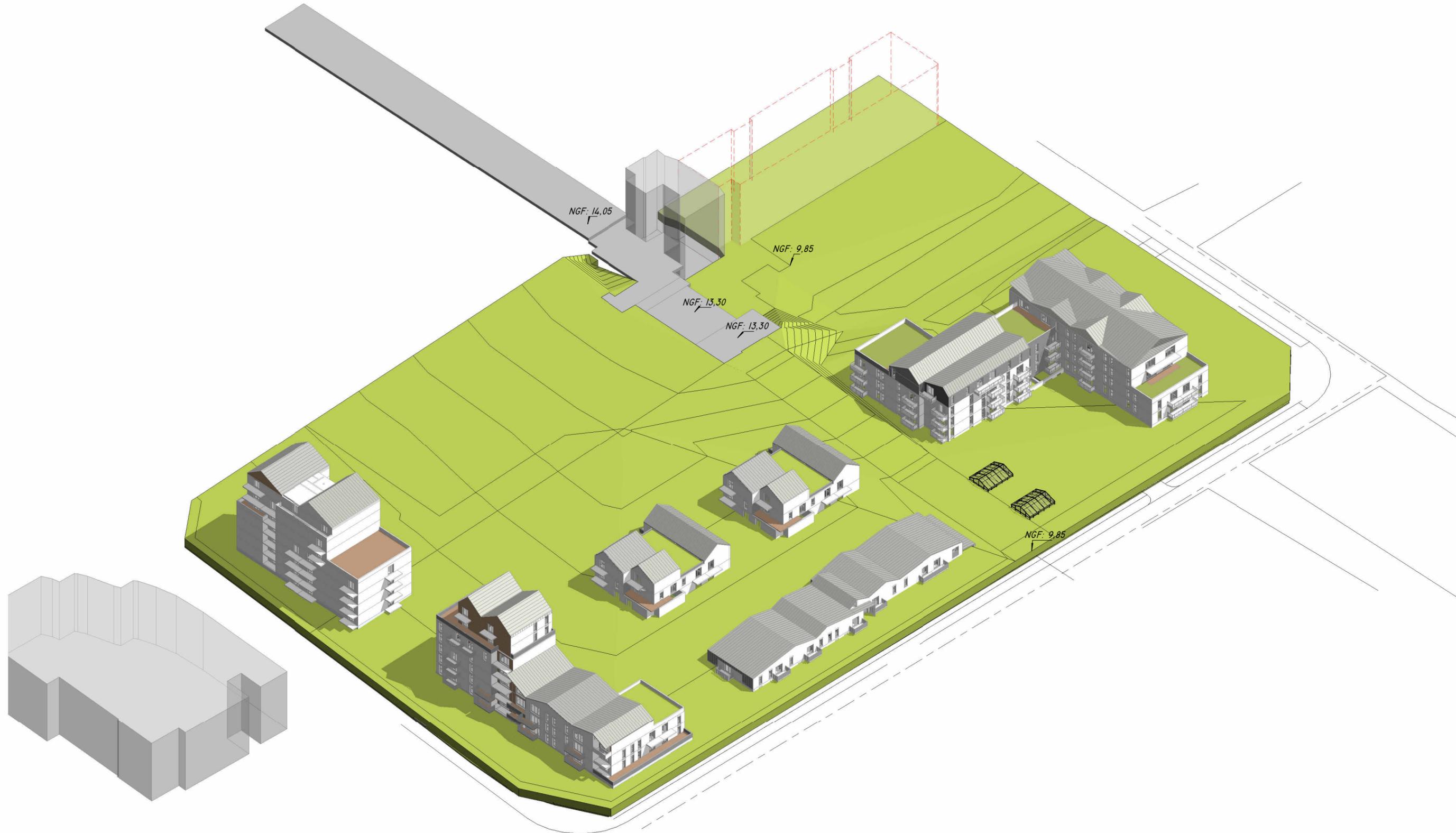


BATIMENTS CONSERVES

**LEGENDE**

1 : 250

DETAIL JONCTION PROJET - PROMONTOIRE



NEXITY  
PROJET RESIDENTIEL, COMMERCES, RESIDENCE ET HABITAT INCLUSIF

Indice:  
date:  
02.02.24

**AVP**  
2.08

VISUEL  
Echelle:

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
12 février 2024

DATE DE CONVOCATION  
06 février 2024

DATE D'AFFICHAGE  
14 février 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent :** M. THIERY

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUTTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

### Délibération N°13

#### FONCIER – CHAUSSEE DES BERGES – VENTE D'UN TERRAIN A POLLENS CREATION – APPROBATION.

M. Nabil GHOUL expose au Conseil municipal :

La société POLLENS CREATION est installée depuis 30 ans dans la vallée d'Andelle. Elle est spécialisée dans l'aménagement paysager intérieur et extérieur, la fourniture de végétaux pour l'événementiel (500 événements par an) et la fleuristerie à destination des professionnels/collectivités. En raison d'un accroissement d'activités et pour faciliter l'accessibilité de son établissement à ses 650 clients, elle souhaite déménager ses locaux et s'installer à proximité des principaux axes routiers.

Un terrain de 6128m<sup>2</sup> a été proposé, face au centre technique municipal, en bordure de la chaussée des Berges. Le projet architectural a été fait en reprenant les matériaux et couleurs du centre technique pour assurer une bonne intégration du bâtiment et soigner l'entrée de ville depuis la zone des lacs.

Accusé de réception en préfecture  
027-212707012-20240212-D-24-02-13-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Le service des Domaines propose de vendre le terrain pour un montant de 120 000€ HT (soit environ 20€/m<sup>2</sup>).

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

- **AUTORISE** la vente au bénéfice de POLLENS CREATION d'un terrain de 6128 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle CE09 pour un montant de 120 000€ HT ;
- **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de vente.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

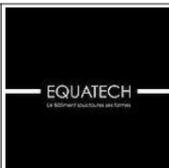
**POUR EXTRAIT CONFORME  
Marc-Antoine JAMET**





**Maître d'Ouvrage**  
Pollen Créations

**Adresse du chantier**  
Parcelle n° CE 9  
Rue des Falaises  
27100 VAL DE REUIL



**Maître d'Oeuvre**

**EQUATECH**  
5 Boulevard du 11 Novembre  
76140 Petit-Quevilly  
Tél. : 02.35.62.42.71

**Construction d'un local commercial (bureaux,  
atelier et ERP 5ème catégorie)**

5.0 Vue Façade Nord Est

A3

Ech :

Date : 07/12/23

AVP n° 0003

- AVP
- PC
- DCE
- EXE
- DOE



Toutes les cotes et les dimensions sont données à titre indicatif et devront impérativement faire l'objet d'une vérification minutieuse sur site par un relevé géométrique.  
Les plans du présent dossier ne constituent en aucune manière des plans de permis de construire et d'exécution.



**Maître d'Ouvrage**  
Pollen Créations



**Maître d'Oeuvre**

**EQUATECH**  
5 Boulevard du 11 Novembre  
76140 Petit-Quevilly  
Tél. : 02.35.62.42.71

**Construction d'un local commercial (bureaux,  
atelier et ERP 5ème catégorie)**

5.1 Vue Façade Sud est

A3

Ech :

Date : 07/12/23

AVP n° 0003

- AVP
- PC
- DCE
- EXE
- DOE



Toutes les cotes et les dimensions sont données à titre indicatif et devront impérativement faire l'objet d'une vérification minutieuse sur site par un relevé géomètre.  
Les plans du présent dossier ne constituent en aucune manière des plans de permis de construire et d'exécution.



**Maître d'Ouvrage**  
Pollen Créations

**Adresse du chantier**  
Parcelle n° CE 9  
Rue des Falaises  
27100 VAL DE REUIL



**Maître d'Oeuvre**

**EQUATECH**  
5 Boulevard du 11 Novembre  
76140 Petit-Quevilly  
Tél. : 02.35.62.42.71

**Construction d'un local commercial (bureaux,  
atelier et ERP 5ème catégorie)**

5.2 Vue Façade Nord Ouest

A3

Ech :

Date : 07/12/23

AVP n° 0003

- AVP
- PC
- DCE
- EXE
- DOE



Toutes les cotes et les dimensions sont données à titre indicatif et devront impérativement faire l'objet d'une vérification minutieuse sur site par un relevé géométrique.  
Les plans du présent dossier ne constituent en aucune manière des plans de permis de construire et d'exécution.



**Maître d'Ouvrage**  
Pollen Créations

**Adresse du chantier**  
Parcelle n° CE 9  
Rue des Falaises  
27100 VAL DE REUIL



**Maître d'Oeuvre**

**EQUATECH**  
5 Boulevard du 11 Novembre  
76140 Petit-Quevilly  
Tél. : 02.35.62.42.71

**Construction d'un local commercial (bureaux,  
atelier et ERP 5ème catégorie)**

5.3 Vue Façade Sud Ouest

A3

Ech :

Date : 07/12/23

AVP n° 0003

- AVP
- PC
- DCE
- EXE
- DOE



Toutes les cotes et les dimensions sont données à titre indicatif et devront impérativement faire l'objet d'une vérification minutieuse sur site par un relevé géométrique.  
Les plans du présent dossier ne constituent en aucune manière des plans de permis de construire et d'exécution.



**Maître d'Ouvrage**  
Pollen Créations



**Maître d'Oeuvre**

**EQUATECH**  
5 Boulevard du 11 Novembre  
76140 Petit-Quevilly  
Tél. : 02.35.62.42.71

**Construction d'un local commercial (bureaux,  
atelier et ERP 5ème catégorie)**

5.4 Vue générale depuis entrée

A3

Ech :

Date : 07/12/23

AVP n° 0003

- AVP
- PC
- DCE
- EXE
- DOE



Toutes les cotes et les dimensions sont données à titre indicatif et devront impérativement faire l'objet d'une vérification minutieuse sur site par un relevé géométrique.  
Les plans du présent dossier ne constituent en aucune manière des plans de permis de construire et d'exécution.



**Maître d'Ouvrage**

Pollen Créations

**Adresse du chantier**

Parcelle n° CE 9  
Rue des Falaises  
27100 VAL DE REUIL



**Maître d'Oeuvre**

**EQUATECH**

5 Boulevard du 11 Novembre  
76140 Petit-Quevilly  
Tél. : 02.35.62.42.71

**Construction d'un local commercial (bureaux, atelier et ERP 5ème catégorie)**

5.5 Vue rapprochée

A3

Ech :

Date : 07/12/23

AVP n° 0003

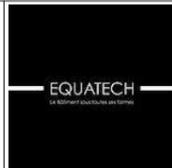
- AVP
- PC
- DCE
- EXE
- DOE



Toutes les cotes et les dimensions sont données à titre indicatif et devront impérativement faire l'objet d'une vérification minutieuse sur site par un relevé géomètre. Les plans du présent dossier ne constituent en aucune manière des plans de permis de construire et d'exécution.



**Maître d'Ouvrage**  
Pollen Créations



**Maître d'Oeuvre**

**EQUATECH**  
5 Boulevard du 11 Novembre  
76140 Petit-Quevilly  
Tél. : 02.35.62.42.71

**Construction d'un local commercial (bureaux,  
atelier et ERP 5ème catégorie)**

5.6 Vue terrasse

A3

Ech :

Date : 07/12/23

AVP n° 0003

- AVP
- PC
- DCE
- EXE
- DOE



Toutes les cotes et les dimensions sont données à titre indicatif et devront impérativement faire l'objet d'une vérification minutieuse sur site par un relevé géométrique.  
Les plans du présent dossier ne constituent en aucune manière des plans de permis de construire et d'exécution.



**Maître d'Ouvrage**  
Pollen Créations

**Adresse du chantier**  
Parcelle n° CE 9  
Rue des Falaises  
27100 VAL DE REUIL



**Maître d'Oeuvre**

**EQUATECH**  
5 Boulevard du 11 Novembre  
76140 Petit-Quevilly  
Tél. : 02.35.62.42.71

**Construction d'un local commercial (bureaux,  
atelier et ERP 5ème catégorie)**

5.7 Vue enseigne

A3

Ech :

Date : 07/12/23

AVP n° 0003

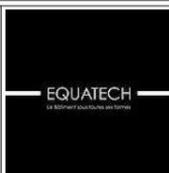
- AVP
- PC
- DCE
- EXE
- DOE



Toutes les cotes et les dimensions sont données à titre indicatif et devront impérativement faire l'objet d'une vérification minutieuse sur site par un relevé géomètre.  
Les plans du présent dossier ne constituent en aucune manière des plans de permis de construire et d'exécution.



**Maître d'Ouvrage**  
Pollen Créations



**Maître d'Oeuvre**

**EQUATECH**  
5 Boulevard du 11 Novembre  
76140 Petit-Quevilly  
Tél. : 02.35.62.42.71

**Construction d'un local commercial (bureaux,  
atelier et ERP 5ème catégorie)**

5.8 Vue tiny forest

A3

Ech :

Date : 07/12/23

AVP n° 0003

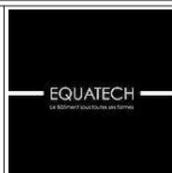
- AVP
- PC
- DCE
- EXE
- DOE



Toutes les cotes et les dimensions sont données à titre indicatif et devront impérativement faire l'objet d'une vérification minutieuse sur site par un relevé géométrique.  
Les plans du présent dossier ne constituent en aucune manière des plans de permis de construire et d'exécution.



**Maître d'Ouvrage**  
Pollen Créations



**Maître d'Oeuvre**

**EQUATECH**  
5 Boulevard du 11 Novembre  
76140 Petit-Quevilly  
Tél. : 02.35.62.42.71

**Construction d'un local commercial (bureaux,  
atelier et ERP 5ème catégorie)**

5.9 Vue rue des Falaises

A3

Ech :

Date : 07/12/23

AVP n° 0003

- AVP
- PC
- DCE
- EXE
- DOE



Toutes les cotes et les dimensions sont données à titre indicatif et devront impérativement faire l'objet d'une vérification minutieuse sur site par un relevé géomètre.  
Les plans du présent dossier ne constituent en aucune manière des plans de permis de construire et d'exécution.

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE SEANCE**

12 février 2024

**DATE DE CONVOCATION**

06 février 2024

**DATE D'AFFICHAGE**

14 février 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE 33

PRESENTS 22

PROCURATION(S) 10

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent :** M. THIERY

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUTTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

### Délibération N°14

#### FONCIER – CHAUSSEE DES BERGES – CONSTRUCTION DE 100 LOGEMENTS - VENTE D'UN TERRAIN A 3F NORMANVIE – APPROBATION.

Mme Fadilla BENAMARA expose au Conseil municipal :

Le 23 mai 2014, le Conseil Municipal a confié à la société d'économie mixte Eure aménagement développement (EAD), la réalisation de l'opération « La Chênaie 3 ». Dans un premier temps, il s'agissait d'y construire une trentaine de maisons sur pilotis mais il s'est avéré que les coûts de viabilisation étaient trop élevés pour des particuliers. Afin de répondre à la demande des jeunes, qui sont à la recherche de petits logements, la ville a décidé de confier à 3F Normanvie le soin de construire 100 nouveaux logements collectifs.

Un concours d'architecture a été lancé pour construire les premiers immeubles entièrement en bois du département. Le projet de l'agence CBA a été retenu en fin d'année. Il porte sur des logements très économes en énergie et qui respecteront le seuil 2034 de la norme RE2020, soit les logements les plus vertueux jamais construits à ce jour sur la région. Afin de garantir une certaine tranquillité et limiter les vues, il a été convenu d'espacer davantage les 3 immeubles. De ce fait, le projet empiète, sur

Accusé de réception en préfecture  
N° 24-02-00001-13  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

1262m<sup>2</sup> environ, sur la parcelle CD 68 dont la ville est propriétaire. Il est proposé de céder à 3F l'intégralité de la parcelle, soit 16 402m<sup>2</sup>, afin que la partie restante, qui est inondable, puisse bénéficier du même traitement paysager que le reste du projet. Ce terrain sera rétrocédé à la ville à l'issue des travaux. Pour la partie constructible, il est proposé de céder les 1 000 m<sup>2</sup> au montant fixé par les domaines soit 20€HT /m<sup>2</sup>.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

- **AUTORISE** la vente au bénéfice de 3F Normanvie de la parcelle CD 68, d'une surface de 16 402 m<sup>2</sup>, pour un montant de 20 000 € HT;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de vente.

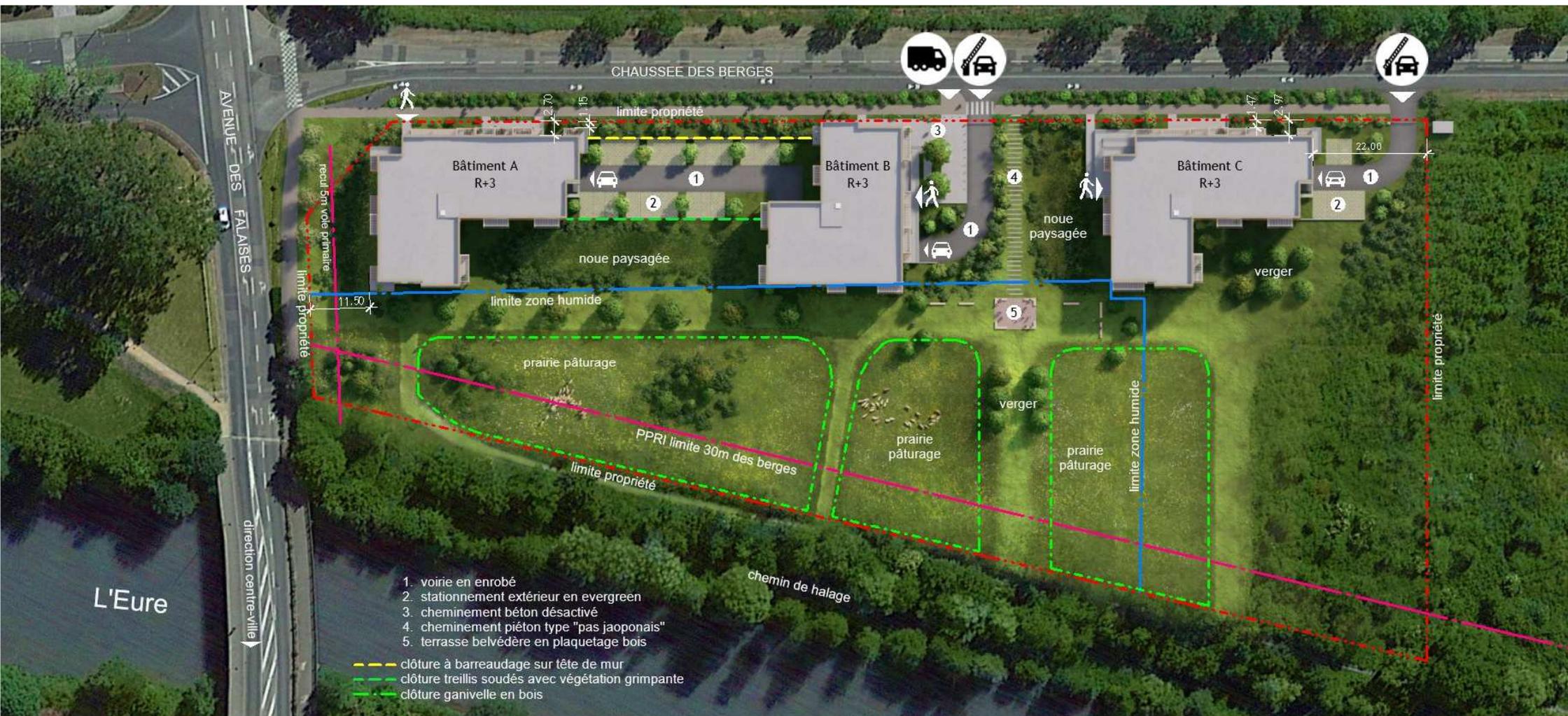
La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Marc-Antoine JAMET**

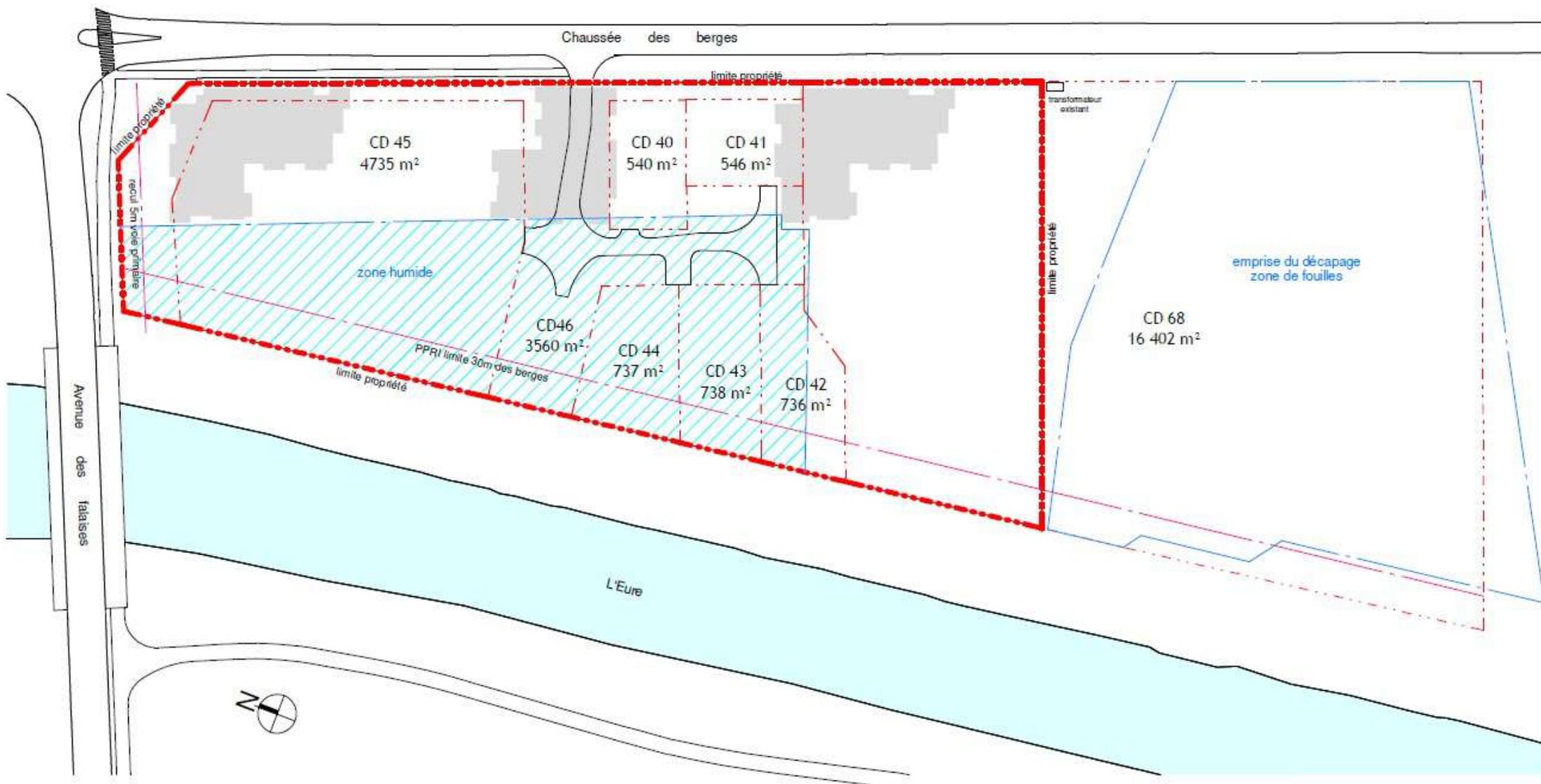


# UN PLAN MASSE ÉQUILIBRÉ ET RESPECTUEUX DU GÉNIE DU LIEU



# DES LOGEMENTS NATURELLEMENT !!!





Parcellaire initial

CD40 -	540m <sup>2</sup>
CD41 -	546m <sup>2</sup>
CD42 -	736m <sup>2</sup>
CD43 -	738m <sup>2</sup>
CD44 -	737m <sup>2</sup>
CD45 -	4 735m <sup>2</sup>
CD46 -	3 560m <sup>2</sup>
CD68 -	16 402m <sup>2</sup>
total -	27 994m <sup>2</sup>

Parcellaire conservé pour le projet

CD40 -	540m <sup>2</sup>
CD41 -	546m <sup>2</sup>
CD42 -	736m <sup>2</sup>
CD43 -	738m <sup>2</sup>
CD44 -	737m <sup>2</sup>
CD45 -	4 735m <sup>2</sup>
CD46 -	3 560m <sup>2</sup>
CD68 -	16 402m <sup>2</sup> - 11 297m <sup>2</sup> (rétrocédés) - 5 105m <sup>2</sup>
total -	16 697m <sup>2</sup>

 emprise bâtie projet

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
12 février 2024

DATE DE CONVOCATION  
06 février 2024

DATE D'AFFICHAGE  
14 février 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent :** M. THIERY

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUTTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

### Délibération N°15

#### FONCIER – PARC DES SPORTS – ACHAT DE TERRAINS A L'EPF NORMANDIE – APPROBATION.

M. Dominique LEGO expose au Conseil municipal :

Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, il a été décidé de rendre constructibles les terrains situés au sud de la voie de l'Orée. Sur 50 hectares au total, 25 seront dédiés au développement d'activités économiques, le long de la voie de l'Orée, 5 permettront l'implantation d'un nouveau quartier, au nord de la chaussée de Ritterhude, et le reste sera conservé comme réserves foncières (entre le lycée, le monument mémoire et paix, et Apatar). Afin d'assurer une transition douce entre les zones d'activités et de logements, les deux coulées vertes existantes (une venant de la forêt le long des data center, l'autre située au nord du Cavé) seront prolongées vers la ville et vers la forêt, conformément au plan ci-joint.

Des conventions ont été signées avec l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour permettre le rachat des terrains. La ville s'est positionnée sur les réserves foncières et les secteurs dédiés à l'habitat. Vous avez déjà délibéré pour racheter les terrains situés à l'angle de la

Accusé de réception en préfecture  
N° 27400-2024-0214-D-24-02-15  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception en préfecture : 13/02/2024

chaussée de Ritterhude et de la voie de l'Orée pour y construire des logements,

Il est proposé de racheter une seconde tranche de terrains, sur 16 235m<sup>2</sup>, parcelles cadastrées VI 584/587/590/596 et 606, entre le quartier du Cavé et le parc des sports. La vente se fera à 11 770,70€, soit moins d'un euro par m<sup>2</sup>, conformément à l'avis formulé par le service des Domaines.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

- **AUTORISE** le rachat à l'Etablissement Public Foncier de Normandie des parcelles VI 584/587/590/596 et 606 (16 235m<sup>2</sup>) pour un coût de 11 770,70€ ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de rachat.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Marc-Antoine JAMET**



Commune :  
VAL DE REUIL (701)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : VI  
Feuille(s) : 000 VI 01  
Qualité du plan : Plan régulier avant  
20/03/1980  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/5000  
Date de l'édition : 07/07/2022  
Support numérique : -----

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 2390 H  
Document vérifié et numéroté le 07/07/2022  
ASDIF Louviers  
Par Eva VALLEE  
Inspectrice des Finances Publiques  
Signé

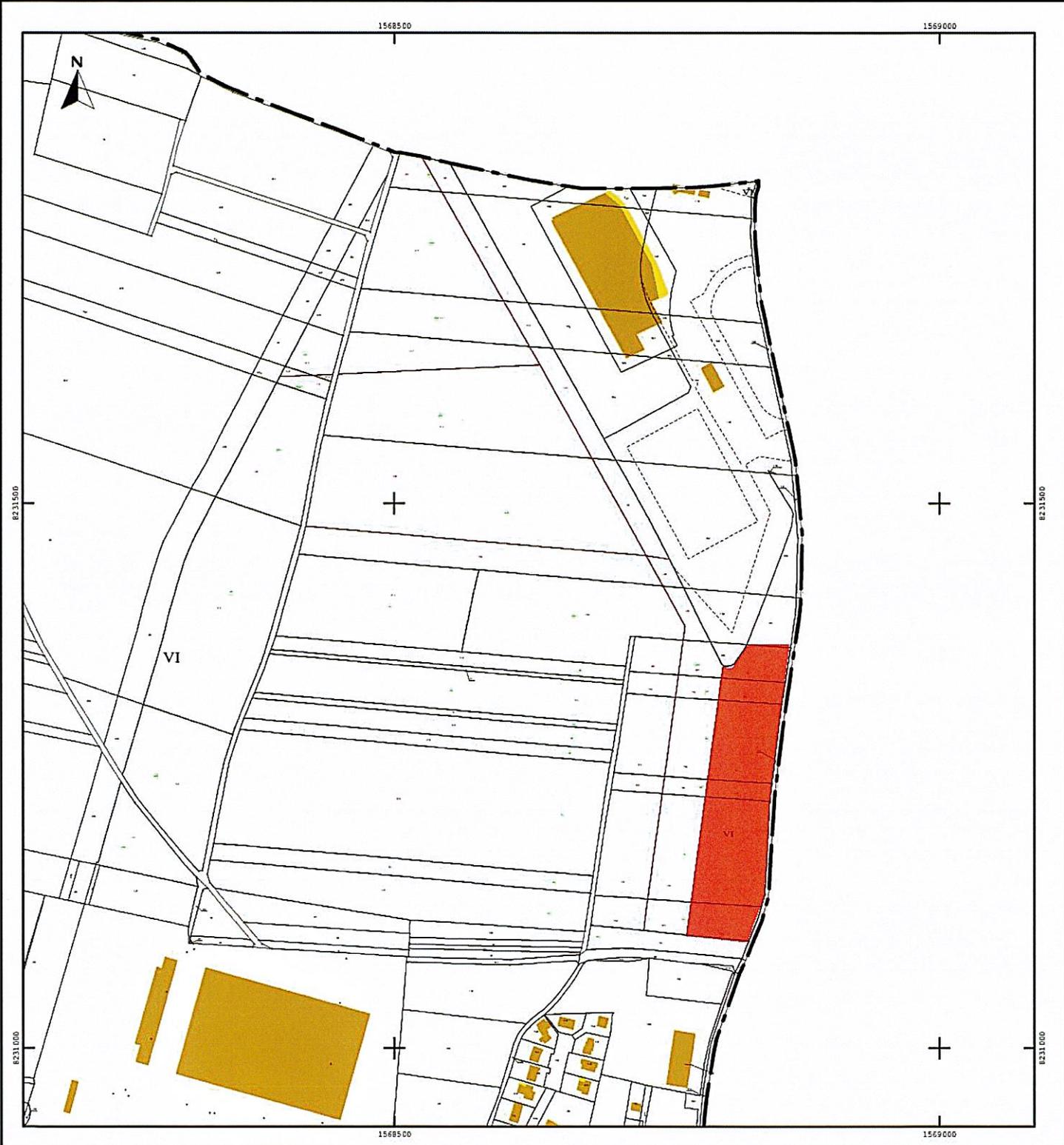
CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ----- par ----- géomètre à -----.  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la feuille n° 6463.  
A -----, le -----

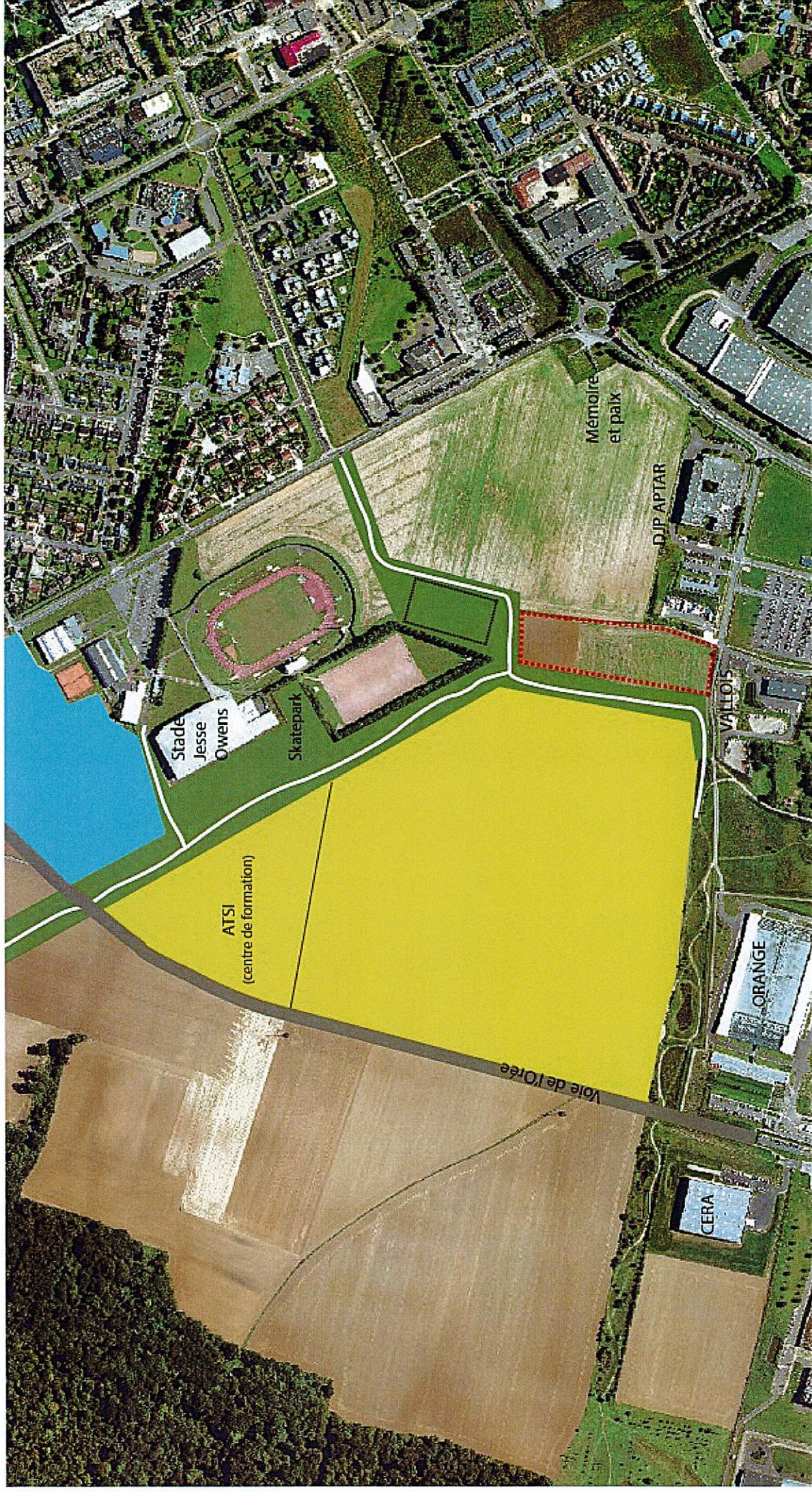
D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par AGEOSE (2)  
Réf. : dossier n°220144  
Le 07/07/2022

SDIF DE L'EURE  
Centre des Finances publiques  
PLACE DE LA DEMI LUNE  
BP 518  
27405 LOUVIERS CEDEX  
Téléphone : 02 32 25 71 13  
ptgc.270.louviers@dgfip.finances.gouv.fr

(1) Rayez les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par acte de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité espropriatrice, etc...).

**Modification selon les enonciations d'un acte à publier**

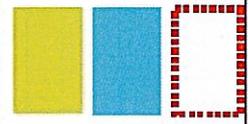




Emprise dédiée au développement de l'activités économique

Emprise dédiée au développement de logements

Emprise qu'il est proposé de racheter



## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE SEANCE**

12 février 2024

**DATE DE CONVOCATION**

06 février 2024

**DATE D'AFFICHAGE**

14 février 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE 33

PRESENTS 22

PROCURATION(S) 10

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent :** M. THIERY

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUTTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

### Délibération N°16

#### URBANISME – PLAN DE SAUVEGARDE DE LA GARANCIERE – AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PLAN DE SAUVEGARDE.

M. Jean-Jacques COQUELET expose au Conseil municipal,

Construit en 1977, l'immeuble de la Garancière est situé au 37-39 rue du Pas des Heures et 23 rue Septentrion à Val-de-Reuil. Cette copropriété, composée de 67 logements, présente des difficultés depuis le début des années 2000, à la fois sur le plan social, financier, technique et juridique.

Afin d'y remédier, une convention de Plan de Sauvegarde a été signée entre la copropriété, l'Etat, la ville et les différents partenaires le 1<sup>er</sup> août 2019, pour une durée de 5 ans. Cette convention permet d'établir un meilleur suivi de la situation financière de la copropriété ainsi qu'un accompagnement administratif et juridique. Pour mémoire, sur les 67 logements concernés, 15 appartiennent à la CDC Habitat Social, 8 à la commune, 27 à des propriétaires occupants et enfin 17 à des propriétaires bailleurs.

Pour faciliter la mise en œuvre du plan de sauvegarde, les 15 logements qui appartenaient au groupe 3F ont été cédés à CDC Habitat Social. Un

Accusé de réception en préfecture  
027-212707012-20240212-D-24-02-16-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

premier avenant à la convention a été signé en 2022 pour transférer les obligations de 3F à CDC Habitat Social.

Le 18 octobre 2023, lors de la commission du plan de sauvegarde, l'ensemble des signataires ont fait part de leur souhait de mener à bien ce dispositif et de le proroger jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2026.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

- **ACCEPTÉ** la conclusion d'un avenant n°2 à la convention du Plan de Sauvegarde de la Garancière ci-annexé, formalisant la prorogation du plan de sauvegarde jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2026 ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention de Plan de sauvegarde de la Garancière.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Marc-Antoine JAMET**





**Avenant n°2 à la convention du plan de sauvegarde entre la  
communauté d'agglomération Seine-Eure, la ville de Val-de-Reuil,  
l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat pour la copropriété « LA  
GARANCIERE » située à VAL DE REUIL**

ENTRE

**La Communauté d'Agglomération Seine-Eure**, co-maitre d'ouvrage du Plan de Sauvegarde de la copropriété de La Garancière, représenté par M. Bernard LEROY, Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure ;

ET

**La ville de Val-de-Reuil**, co-maitre d'ouvrage du Plan de Sauvegarde de la copropriété de La Garancière, représenté par M. Marc-Antoine JAMET, Maire de la Ville de Val-de-Reuil ;

ET

**L'Etat**, représenté par M. Simon BABRE, Préfet du Département de l'Eure ;

ET

**L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)**, établissement public à caractère administratif, sis 8, avenue de l'Opéra à Paris (75001), représenté par M. Bernard LEROY, en application de la convention de délégation de compétences ;

Ci-après dénommé « **l'ANAH** »,

ET

**Le Conseil Départemental de l'Eure**, représenté par M. Alexandre RASSAERT, Président du Conseil Départemental de l'Eure ;

ET

**Le Conseil Régional de Normandie**, représenté par Hervé MORIN, Président du Conseil Régional de Normandie ;

ET

**Action Logement**, représenté par Patricia PETIT, Directrice Régionale pour la Normandie ;

ET

**La Caisse des dépôts et consignations**, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, dont le siège est sis 56, rue de Lille 75007 Paris, représentée par Mme Florence MAS, en sa qualité de Direction régionale pour la Normandie, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté portant délégation de signature de Monsieur le Directeur Général en date du 26 mars 2018 ;

ET

**La Caisse d'allocations Familiales de l'Eure**, représentée par Annick SOURD, Directrice de la CAF de l'Eure ;

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.303-1, L.321-1 et suivants et le R.321-1 et suivants,

**Vu** le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

**Vu** la circulaire du 7 juillet 1994 du Ministère du Logement et du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville relative aux Opah concernant des ensembles immobiliers en copropriété rencontrant de graves difficultés sur le plan technique, social et financier,

**Vu** le Programme Local de l'Habitat 2020-2026 adopté par délibération n°2019-289 du 28 novembre 2019,

**Vu** le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, adopté par le Préfet de l'Eure et le Président du conseil Départemental,

**Vu** les nouvelles orientations de la politique du logement et de l'Habitat de l'Eure, adoptées par la session plénière du Conseil Départemental de l'Eure, le 19 juin 2017

**Vu** la délibération de l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, en date du \_\_\_\_\_, autorisant la signature du présent avenant à la convention,

**Vu** la délibération de l'assemblée délibérante de la Ville de Val-De-Reuil, en date du \_\_\_\_\_, autorisant la signature du présent avenant à la convention,

**Vu** la délibération de l'assemblée délibérante du Conseil Départemental de l'Eure, en date du \_\_\_\_\_ autorisant la signature du présent avenant à la convention,

**Vu** la délibération de l'assemblée délibérante du Conseil Régional de Normandie, en date du 11 décembre 2023, autorisant la signature du présent avenant à la convention,

**Vu** la validation de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de l'Eure, en application de l'article R.321-10 du code de la construction et de l'habitation, en date du \_\_\_\_\_

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Localisée 23 rue Septentrion et 37-39 Rue des Pas des Heures à Val-de-Reuil, la copropriété « La Garancière » a été bâtie dans les années 1970 par le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille (3F) dans le cadre d'un programme de promotion mixte.

Cette copropriété est située dans un quartier, qui a fait l'objet d'un Programme de Rénovation Urbaine (PRU), mais la copropriété présente un état de dégradation important, ce qui génère un effet de déclassement avec le reste de son environnement.

La copropriété regroupe 3 corps de bâtiments. Un seul, édifié sur 6 niveaux (un rez-de-chaussée, un rez-de-dalle et 4 étages) contient 67 logements et des emplacements de parking souterrains. Les 2 autres bâtiments regroupent des emplacements de stationnement.

Depuis le début des années 2000, la Garancière est identifiée comme copropriété dégradée. Elle a d'ailleurs fait l'objet de nombreuses études depuis 2008 visant à mieux appréhender ses difficultés et à définir les possibilités d'une intervention publique.

En décembre 2014, un premier arrêté préfectoral avait permis de déclencher la phase d'élaboration du Plan de Sauvegarde.

L'ensemble des études produites a permis de confirmer que le Plan de Sauvegarde constituait à ce jour le dispositif le plus approprié à la situation de la Garancière.

En février 2018, la Préfet de l'Eure, l'Agglomération Seine-Eure et la Ville de Val-de-Reuil ont décidé de poursuivre la procédure du Plan de Sauvegarde. La Convention initiale a été signée le 1<sup>er</sup> août 2019 pour une durée de 5 ans.

Durant 4 années, le bureau d'étude Citémétrie a correctement avancé sur sa mission, mais a rencontré de nombreuses difficultés administratives et techniques, reportant le calendrier initial.

Le 7 avril 2022, un premier avenant a été signé, transférant l'ensemble des obligations de la convention initiale au nouveau propriétaire des logements I3F, à savoir la CDC Habitat Social.

Le 18 octobre 2023, lors de la commission du plan de sauvegarde, l'ensemble des signataires ont fait part de leur souhait de mener à bien ce dispositif de plan de sauvegarde et de le proroger jusqu'au 1<sup>er</sup> Août 2026.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention initiale et ses avenants conclus entre la communauté d'agglomération Seine-Eure, la ville de Val-de-Reuil, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat, le Conseil Départemental de l'Eure, le Conseil Régional de Normandie, L'immobilière 3F,

Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, portant sur la copropriété « LA GARANCIERE » située à VAL DE REUIL.

L'immobilière 3F n'étant plus signataire depuis l'avenant n°1, c'est la CDC Habitat Social qui récupère ses obligations.

Les modifications apportées sont détaillées à l'article 2 du présent avenant.

### **Article 2 : Durée de la convention**

La convention arrive à son terme le 31 juillet 2024. Néanmoins l'ensemble des partenaires souhaitent poursuivre le dispositif pour le mener à bien.

Le présent avenant a pour objet de proroger le dispositif de plan de sauvegarde pour 2 ans soit jusqu'au 31 juillet 2026.

### **Article 3 : Financement de l'ingénierie**

Ces 24 mois supplémentaires, estimées à 114 906 € HT soit 137 887.20 € TTC (pour la partie forfaitaire) par le bureau d'étude Citémétrie, seront à la charge de l'Agglomération Seine-Eure qui s'engage à les financer.

Elle assurera son financement avec l'aide de l'Anah à hauteur de 50% du HT soit 57 453 €.

La demande de subvention annuelle sera donc portée à 28 726.50€.

### **Article 4 : Cout des travaux en parties communes**

Le résultat de la consultation des entreprises réalisés au cours de l'année 2023 et début 2024, présentés le 11/01/2024 aux copropriétaires, permettent le chiffrage affiné de 4 726 296.03 € HT soit 5 095 947 € TTC de travaux et ingénierie détaillés ainsi :

<b>TRAVAUX RETENUS</b>			
	<b>Entreprises</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
<b>LOT 1</b>	<b>Installation de chantier - Ravalement - ITE</b>	<b>1 254 912,23 €</b>	<b>1 322 225,77 €</b>
<b>LOT 2</b>	<b>Menuiseries extérieures - Métallerie</b>	<b>763 245,00 €</b>	<b>805 223,48 €</b>
<b>LOT 3</b>	<b>Isolation toiture terrasse - Etanchéité</b>	<b>373 972,55 €</b>	<b>396 223,80 €</b>
<b>LOT 4</b>	<b>Ouvrage intérieur</b>	<b>331 078,00 €</b>	<b>364 185,80 €</b>
<b>LOT 5</b>	<b>CVC</b>	<b>266 403,20 €</b>	<b>281 055,38 €</b>
<b>LOT 6</b>	<b>Plomberie</b>	<b>305 477,25 €</b>	<b>322 776,91 €</b>

<b>LOT 7</b>	<b>Electricité partie commune</b>	<b>224 864,68 €</b>	<b>247 351,15 €</b>
<b>LOT 8</b>	<b>Ascenseur</b>	<b>262 964,00 €</b>	<b>315 556,80 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 782 916,91 €</b>	<b>4 054 599,09 €</b>
	<b>OPTION</b>		
	<b>Alea Travaux 2%</b>	<b>75 658,34 €</b>	<b>81 091,98 €</b>
	<b>Résidentialisation</b>	<b>188 067,50 €</b>	<b>225 681,00 €</b>
	<b>Elec Residentialisation</b>	<b>44 616,00 €</b>	<b>53 539,20 €</b>
	<b>Radiateurs électrique</b>	<b>236 273,13 €</b>	<b>253 360,90 €</b>
	<b>TOTAL TRAVAUX (Avec options)</b>	<b>4 327 531,88 €</b>	<b>4 668 272,17 €</b>
	<b>MOE (5%)</b>	216 376,59 €	228 277,31 €
	<b>SPS</b>	5 280,00 €	6 468,00 €
	<b>Bureau contrôle</b>	9 800,00 €	11 760,00 €
	<b>PEMD</b>	4 400,00 €	5 280,00 €
	<b>Assurance DO (2%)</b>	97 994,58 €	97 994,58 €
	<b>Honoraires syndic (1,5%)</b>	64 912,98 €	77 895,57 €
	<b>TOTAL INGENIERIE</b>	<b>398 764,15 €</b>	<b>427 675,46 €</b>
	<b>TOTAL PROJET</b>	<b>4 726 296,03 €</b>	<b>5 095 947,63 €</b>
	<b>TOTAL SUBVENTIONNABLE</b>	<b>4 563 388,47 €</b>	<b>4 920 057,48 €</b>

#### Article 5 : Financement des travaux

Avec les évolutions des aides financières pour l'année 2024, la copropriété est éligible à un total d'aides financières estimées à 3 795 700.61 € et détaillées ainsi :

Subvention estimée ANAH	2 281 694,24 €
Subvention estimée ANAH Copro Fragile	865 506,38 €
Subvention estimée ANAH X+X	300 000,00 €
Subvention estimée ANAH Prime individuelle	28 500,00 €
Subvention estimée Région	300 000,00 €
Subvention estimée Agglo Seine Eure	20 000,00 €

<b>TOTAL Subventions</b>	<b>3 795 700,61 €</b>
--------------------------	-----------------------

#### **Article 6 : Autres dispositions**

Les autres dispositions édictées par la convention initiale conclue le 01 aout 2019 et son avenant n°1 du 7 avril 2022 entre la communauté d'Agglomération Seine-Eure, la ville de Val-de-Reuil, l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat demeurent inchangées.

#### **Article 7 : Articulation du présent avenant et de la convention initiale**

Le présent avenant fera partie de la convention initiale et sera soumis à l'ensemble des dispositions non-contraires qui la régissent.

#### **Article 8 : Résiliation**

En cas de non-respect des engagements réciproques par l'une ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée de plein droit, à l'expiration d'un délai de préavis de 6 mois, suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé réception à l'ensemble des autres parties. La lettre détaillera les motifs de cette résiliation. L'exercice de la faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

#### **Article 9 : Litiges**

En cas de litiges découlant de la présente convention, les parties s'engagent à tenter de résoudre préalablement leur différend par voie amiable (conciliation, arbitrage...). A défaut, l'une des parties pourra saisir le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000).

#### **Article 10 : Domiciliation**

Pour toute correspondance, les parties font élection de domicile aux adresses mentionnées en tête de la présente convention.

Tout changement de domicile ne sera opposable à l'autre partie que si celui-ci a été signalé par lettre recommandée avec accusé réception.

Fait en 10 exemplaires à Val-de-Reuil, le

Pour l'Agglomération Seine-Eure	Pour la Ville de Val-de-Reuil
Pour l'Etat, Par délégation du Préfet,	Pour l'Anah,
Pour le Conseil Départemental de l'Eure,	Pour le Conseil Régional de Normandie
Pour Action Logement,	Pour la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure
Pour la Caisse des Dépôts et de Consignations,	Pour la CDC Habitat Social,

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
12 février 2024

DATE DE CONVOCATION  
06 février 2024

DATE D'AFFICHAGE  
14 février 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent :** M. THIERY

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUTTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

### Délibération N° 17

**EMPLOI- signature d'une Convention de revitalisation entre l'entreprise JANSSEN-CILAG, l'Etat et la Ville de Val-de-Reuil et plan d'actions afférent.**

M. Lahsaine AÏT BABA expose au Conseil municipal :

La Ville de Val-de-Reuil confirme son statut de premier pôle économique de l'Eure avec 31 entreprises supplémentaires accueillies sur les 2 dernières années, pour un total de 345 entreprises et 12 268 emplois sur son territoire.

Particulièrement vigilante quant à la situation des entreprises de son territoire, la Commune se mobilise pour accompagner au mieux les entreprises qui rencontrent des difficultés.

Nous avons néanmoins eu à regretter la mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'emploi au sein de l'entreprise JANSSEN-CILAG, déconnecté de tout problème économique

Accusé de réception en préfecture  
0212-D-24-02-17-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Dès lors, en compensation, **une convention de revitalisation doit être signée entre l'entreprise, les services de l'Etat et la Ville de Val-de-Reuil. La somme de 100 000 €**, correspondant à la destruction sur le territoire de la commune de 20 emplois Equivalents temps plein sera consacrée à la revitalisation de l'emploi au sein de la Commune de Val-de-Reuil.

La Commune, conformément à sa stratégie d'actions en faveur du retour en emploi des Rolivalois déploie une stratégie innovante et agressive qui consiste à :

- Dédier un lieu unique en faveur du retour en emploi des Rolivalois : Le Hub de l'Emploi.
- Mobiliser largement plus de 258 partenaires du territoire associations, entreprises et acteurs de l'insertion avec cette visée.
- A porter la Cité de l'Emploi, démarche qui essaime sur son territoire sur des actions favorisant le retour en emploi.

En conformité avec les orientations stratégiques définies par la Convention de revitalisation, il est proposé un plan d'action axé autour des objectifs suivants :

#### **1/ Favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi de Val-de-Reuil**

L'ambition de la ville de Val-de-Reuil est de contribuer fortement à l'insertion socio-professionnelle des jeunes de la commune en s'appuyant sur les acteurs économiques locaux par le financement de 30 permis de conduire pour des jeunes Rolivalois afin de faciliter leurs projets d'insertion et la mobilité pour **25 000 €**.

#### **2/ Faciliter l'insertion des femmes et de tous sur le territoire.**

- En pérennisant l'action « Profession'elles en action » déjà expérimentée à hauteur de **10 000 €**
- En pérennisant l'action « 100 chances 100 emplois » déjà expérimentée également à hauteur de **10 000 €**

#### **3/ Renforcer l'accompagnement et la rencontre entre recruteurs, organismes de formations et demandeurs d'emploi ou jeunes Rolivalois :**

L'ambition de la ville de Val-de-Reuil est de valoriser les potentialités locales en visibilisant les offres d'emploi et de formations de son territoire auprès des Rolivalois concourant de ce fait à favoriser l'emploi durable : **Mise en œuvre d'un Forum de l'emploi en 2024 pour 40 000€**

#### **4/ Soutenir les commerces de proximité.**

L'ambition de la ville de Val-de-Reuil a pour objectif le maintien, la création, le développement ou la reprise de commerces de proximité sur son territoire favorisant l'emploi. Mise en œuvre d'un fond d'aides aux commerces de proximité en 2024 : **15000 €**

**Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de revitalisation
- **VALIDE** le plan d'action proposé par la Ville

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Marc-Antoine JAMET**



A handwritten signature in black ink, reading 'Marc-Antoine Jamet', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
12 février 2024

DATE DE CONVOCATION  
06 février 2024

DATE D'AFFICHAGE  
14 février 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent :** M. THIERY

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUTTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

### Délibération N°18

#### TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION

M. le Maire expose au conseil municipal :

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, l'article L. 313-1, les emplois permanents de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Les emplois permanents des Collectivités Territoriales sont, conformément aux termes de l'article L. 311-1 occupés par des fonctionnaires, sauf dérogation prévue par une disposition législative.

Dans la continuité de la réalisation du tableau des effectifs, des modifications sont à prévoir dans le cadre de départs (fin de détachement, retraite), recrutements d'agents en contrat de 3 ans, et mise en stage.

#### • Modifications du tableau des effectifs suite à départ :

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/03/2024	Agent social principal 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint au Maire de puériculture
01/03/2024	Adjoint administratif	Rédacteur

01/03/2024	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique
01/03/2024	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique

- **Modifications du tableau des effectifs suite à réussite à concours :**

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
20/01/2024	ETAPS principal 2 <sup>ème</sup> classe	Conseiller des APS
01/03/2024	Adjoint d'animation	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

- **La création de poste proposée ci-dessous concerne un poste de responsable du service financier, un poste d'énergéticien, un poste de responsable du service restauration et un poste de directeur service informatique :**

Date d'effet	Nouveau grade	Occupation du poste
15/03/2024	Attaché	Temps complet
01/03/2024	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
01/03/2024	Technicien	Temps complet
26/02/2024	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet

- **Le dernier marché d'entretien des bâtiments a été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offre du 24 janvier dernier. L'entretien des bâtiments administratifs est repris en régie par la ville. Pour cela la création de 3 postes d'agent d'entretien est nécessaire :**

Date d'effet	Nouveau grade	Occupation du poste
01/03/2024	Adjoint technique	Temps non complet 33h hebdomadaire
01/03/2024	Adjoint technique	Temps non complet 08h hebdomadaire
01/03/2024	Adjoint technique	Temps non complet 19h30 hebdomadaire

**Sur la base de ces éléments,**

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- **Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
- **Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs, telles que définies ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Marc-Antoine JAMET**

